

7^e RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016 - 2018



MISSION

L'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes.

L'obtention par les travailleuses et les travailleurs de plus de responsabilités dans l'entreprise n'a pas pour seule finalité de la rendre plus productive ou compétitive.

Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération doit être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement responsable.

Fondaction favorise le maintien, la création d'emplois ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs québécois à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail dans un environnement correspondant aux objectifs de développement durable.

Fondaction contribue à développer des entreprises, à préserver et à créer des emplois de qualité, tout en encourageant les acteurs sociaux à débattre ensemble tant du partage des gains de productivité que du partage du travail.

Fondaction, en tant que partenaire de l'économie sociale, investit au moins 60 % de son actif dans des entreprises québécoises, principalement celles inscrites dans un processus de gestion participative, entreprises autocontrôlées, coopératives ou autres, prévoyant dans leur charte une répartition égale du droit de vote entre les actionnaires ou les membres, ou qui sont des entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Les investissements de Fondaction prennent la forme de prise de participation en capital-actions ou au capital social, de prêt ou de garantie de prêt.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire permettant d'agir pour le développement d'emplois de qualité, Fondaction recueille, principalement à partir d'une structure militante, des épargnes en vue de la retraite, surtout auprès des travailleuses et des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie et aussi auprès du grand public.

Axées sur une accumulation prudente en vue de la retraite et sur une rentabilité adéquate, ces épargnes sont investies sous la forme d'actions de catégories A et B. Les actions de catégorie A constituent les parts générales de Fondaction. De plus, Fondaction pourra autoriser et émettre des actions de catégorie B afin de faciliter la cueillette d'épargne reliée à des projets spécifiques, en collaboration avec des partenaires de l'économie sociale et en appui aux expressions de solidarité locale.

MESSAGE DE LA DIRECTION

PARTICIPER À UNE TRANSFORMATION POSITIVE DE NOTRE ÉCONOMIE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Publié en 1987, le rapport Brundtland constituait une invitation pressante à changer les comportements et les modes de pensée. Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce fut pour Fondaction une véritable inspiration. C'est de cette conscience et de cette volonté de mettre en pratique le caractère indissociable et interdépendant des trois piliers du développement durable, soit les dimensions environnementale, sociale et économique, que le Fonds allait démarrer ses activités en janvier 1996.

On l'aura compris, cette vision du développement est d'une grande nécessité. En effet, la manière dont on aborde deux concepts, soit celui de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et celui des limitations, celles de la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir, détermine chaque jour davantage ce que le monde devient.

Un monde de plus en plus complexe qu'il faut aborder de manière globale autant que spécifique, en pensant les interconnexions existantes tout en en créant de nouvelles. Plus que jamais, la pensée qui sépare a besoin d'être complétée par une pensée qui relie, car nous ne pouvons plus ignorer que la nature nous englobe, que nous en faisons partie et que c'est à partir de celle-ci que l'être humain crée le travail et génère le capital.

Comme le stipule la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la mobilisation du capital est l'un des moyens importants pour agir à grande échelle sur nos comportements et faire face au défi des changements

climatiques. Dis-moi où tu investis et je te dirai quel monde tu imagines !

Au 1^{er} juin 2016, Fondaction s'était engagé auprès du gouvernement du Québec à investir sur une période de deux ans un minimum de 50 millions de dollars dans des entreprises ou des projets qui contribuent positivement aux objectifs de la lutte contre les changements climatiques. Cet engagement a été respecté. En date du 31 mai 2018, Fondaction y avait consenti plus de 60 millions de dollars.

Investir, c'est attribuer sa confiance à un projet, c'est adhérer à une vision. Cette confiance repose sur différents indicateurs comme :

- ◆ les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- ◆ une vision claire de ce qu'il est urgent de faire, soit limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- ◆ favoriser la transition énergétique ;
- ◆ contribuer à la réduction des inégalités et proposer des modes de propriété alternatifs aux formes dominantes.

Ces indicateurs aident à produire des échanges plus équilibrés, satisfaisants socialement, ainsi qu'un rapport plus respectueux du milieu.

Par sa propension au dialogue et à la solidarité, par les valeurs qui déterminent ses engagements, Fondaction se comporte depuis ses débuts comme un agent de liaison, un créateur de liens et d'institutions. Celles-ci sont notamment présentes à Montréal au Carrefour financier solidaire et à Québec dans l'édifice de Fondaction. Aujourd'hui, lorsqu'on considère toutes ses parties prenantes, Fondaction prend de plus en plus la forme d'un écosystème social et

financier. Un écosystème qui continue à se parfaire et à se développer grâce à sa chaîne de valeurs et à une approche de gestion globale qui inclut les activités immédiates de Fondaction et ses engagements externes.

Chef de file en matière de reddition de comptes

En réalisant ce rapport de développement durable, Fondaction rend compte des impacts de ses décisions et de ses activités à l'égard de ses parties prenantes, de la société et de l'environnement d'une manière transparente et éthique. Les indicateurs de performance présentés aux différentes sections permettent de prendre connaissance des impacts et d'apprécier les mesures incitatives ou d'atténuation mises en place.

Au Québec, Fondaction est un chef de file en matière de reddition de comptes. Signataire du Pacte mondial et des Principes pour l'investissement responsable (PRI), il évalue et analyse sa performance en produisant chaque année des rapports dans ces deux domaines tandis que, depuis 2006, il figure comme l'une des premières institutions à produire des rapports de développement durable.

Si ses deux premiers rapports de développement durable s'inspiraient fortement des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), les suivants y étaient en tous points conformes jusqu'à en atteindre les plus hauts standards. Ainsi, les rapports produits en 2010 et 2012 ont été soumis à l'examen d'un auditeur indépendant et à celui de la GRI, obtenant chaque fois le niveau A+. Les 5^e et 6^e rapports de développement durable, produits en 2014 et 2016, ont pour leur part été réalisés conformément aux lignes directrices G4 publiées en 2013, selon l'option la

plus exigeante, soit celle relative aux critères exhaustifs. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité étendue.

En plus de comporter les éléments fondamentaux d'un rapport de développement durable, la version actuelle exige des éléments d'information complémentaires sur les approches de gestion, la stratégie et l'analyse, la gouvernance ainsi que l'éthique et l'intégrité. Aussi, les engagements de Fondaction figurant dans l'actuel rapport, portés par son conseil d'administration et sa direction, témoignent d'une volonté claire de continuer à participer avec toujours plus d'efficacité à un développement économique plus social, plus équitable et plus respectueux de l'environnement.

Fondaction a demandé un examen du rapport de développement durable 2016-2018 à un auditeur indépendant. Le mandat a été confié à Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., dont le rapport apparaît à la page IV.

Enraciné dans l'histoire pour produire de nouveaux bourgeons

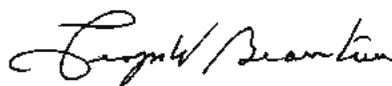
C'est à l'automne 2017 que le livre *Fondaction, un fonds pleinement engagé dans la finance responsable*, rédigé sous la direction du professeur émérite Benoît Lévesque, a été publié. Ce livre de plus de 400 pages relate l'histoire de Fondaction et met en contexte sans complaisance son évolution et son rôle dans le codéveloppement du Québec d'aujourd'hui pour demain. On le sait, pour savoir où l'on va, encore faut-il savoir d'où l'on vient. Ce qui est vrai pour un individu l'est tout autant pour une organisation. L'ouvrage de Benoît Lévesque met en perspective l'évolution de Fondaction à travers ses différentes phases de développement en concordance avec l'évolution du modèle québécois. De ses débuts, requérant l'apport inestimable de

militantes et de militants de la CSN, de travailleurs et de responsables particulièrement mobilisés, jusqu'à son statut aujourd'hui d'institution, l'ouvrage nous révèle l'apport original de Fondaction à la finance et à la société civile.

Cet ouvrage distribué à tous les employés permet de prendre conscience du rôle de Fondaction contribuant à la redéfinition du modèle québécois de développement dans le contexte de transition sociale et écologique que nous vivons. Un tel ouvrage était sans doute nécessaire pour que la mémoire de l'institution soit partagée. L'enracinement que cela procure n'est pas incompatible avec l'agilité à intervenir. Au contraire. Plus on approfondit son identité, plus la prise de décision est facilitée et devient claire, rapide, cohérente.

C'est dans cette optique, pour exprimer à la fois son histoire, sa vision et l'énergie qui l'animent, que Fondaction a actualisé son image de marque en 2017. Une image qui rappelle les trois couleurs associées au développement durable, démontrant ainsi le caractère indéfectible de nos valeurs et de nos engagements.

Bonne lecture!



Léopold Beaulieu
Président-directeur général



Jacques Létourneau
Président du conseil d'administration

C'est dans cette optique, pour exprimer à la fois son histoire, sa vision et l'énergie qui l'animent, que Fondaction a actualisé son image de marque en 2017.



**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

Aux membres du conseil d'administration de Fondation

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des éléments d'information et de la description de l'approche managériale des indicateurs suivants (ci-après collectivement les « indicateurs sélectionnés ») présentés dans le rapport de développement durable de Fondation pour l'exercice terminé le 31 mai 2018 (ci-après le « rapport ») :

- Éthique et intégrité : 102-16, 102-17
- Gouvernance : 102-19, 102-24, 102-25, 102-29, 102-34, 102-35, 102-38
- Implication des parties prenantes : 102-44
- Pratique de reporting : 102-46, 102-47, 102-48, 102-49
- Performance économique : 201-1, 201-2
- Impacts économiques indirects : 203-2
- Lutte contre la corruption : 205-2, 205-3
- Énergie : 302-3
- Diversité et égalité des chances : 405-2
- Lutte contre la discrimination : 406-1
- Politiques publiques : 415-1
- Confidentialité des données des clients : 418-1
- Conformité socio-économique : 419-1
- Portefeuille de produit : G4-FS6, G4-FS7, G4-FS8
- Actionnariat actif : G4-FS10, G4-FS11
- Communautés locales : G4-FS13, G4-FS14

Responsabilité de la direction

La direction est responsable du choix des indicateurs ainsi que de la préparation du rapport, incluant les éléments d'information et la description de l'approche managériale des indicateurs, conformément aux Lignes directrices du Global Reporting Initiative (ci-après le « GRI »). Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport exempt d'anomalies significatives.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur les éléments d'information et la description de l'approche managériale des indicateurs sélectionnés, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCCM) 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous exprimions une conclusion indiquant si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que les éléments d'information et la description de l'approche managériale des indicateurs sélectionnés comportent des anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives pour les éléments d'information et la description de l'approche managériale des indicateurs sélectionnés.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité (NCCQ) 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification*, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes

Notre mission d'assurance limitée se limite aux indicateurs sélectionnés et nous n'avons effectué aucune procédure à l'égard des autres sections du rapport. Nous n'avons effectué aucune procédure à l'égard du contenu des études d'impact produites par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC).

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les éléments d'information et la description de l'approche managériale des indicateurs sélectionnés de Fondation pour l'exercice terminé le 31 mai 2018 n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Lignes directrices pour le reporting développement durable publiées par le GRI.

Restriction à l'utilisation

Notre rapport est destiné uniquement à Fondation et au conseil d'administration de Fondation et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

1

Montréal, le 9 août 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115050

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Mission | I |
| Message de la direction | II |
| Rapport de la mission d'examen | IV |
| Table des matières | V |
| Profil de l'organisation | 1 |
| Chaîne de valeurs | 3 |
| Faits saillants 2016-2018 - Développement durable | 5 |
| Objectifs de développement durable de l'ONU | 7 |
| Analyse de pertinence | 9 |
| Performance globale | 13 |
| Pratiques internes | 27 |
| Épargne et littératie financière | 53 |
| Investissement et placement | 61 |
| Index du contenu GRI | 75 |

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui permettent à Fondaction de réaliser sa mission : les salariés de Fondaction pour leur engagement et leur dynamisme, les travailleuses et les travailleurs québécois qui ont choisi Fondaction pour épargner en vue de leur retraite, les PME québécoises, les responsables Fondaction, la CSN et ses organisations affiliées, les institutions présentes au Carrefour financier solidaire ainsi que tous nos autres partenaires.

Le rapport de développement durable 2016-2018 ainsi que les rapports financiers annuels produits durant la période de référence 2016-2018 peuvent être consultés sur le site www.fondaction.com ou être obtenus sur demande.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.



PROFIL DE L'ORGANISATION

Créé par une loi de l'Assemblée nationale du Québec en juin 1995, à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux, Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, est un fonds de travailleurs, indépendant et autonome qui combine pour les actionnaires les avantages fiscaux des régimes enregistrés d'épargne-retraite et des crédits d'impôt exclusifs. L'épargne des travailleuses et des travailleurs est canalisée dans divers investissements auprès des petites et moyennes entreprises québécoises avec pour objectif le maintien et la création d'emplois sur tout le territoire québécois dans une perspective de développement durable. Fondation conjugue son expertise, ses valeurs, ses activités et sa force économique au service d'une transformation positive de l'économie québécoise.

À la mission fondamentale d'un fonds de travailleurs qui consiste à contribuer au maintien ou à la création d'emplois, s'ajoute celle plus spécifique de favoriser un accès au financement pour des entreprises qui font partie de l'économie sociale ou qui sont particulièrement soucieuses de l'environnement. Le Rapport Brundtland, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, a une influence déterminante sur la raison d'être de Fondation. On retrouve ainsi dans sa loi constitutive la volonté d'agir sur la base des trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

L'organisation du travail, l'épargne et l'emploi font partie des enjeux auxquels la CSN s'est toujours intéressée. Le rapport de celle-ci avec Fondation en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

Avant toutes les autres organisations financières québécoises faisant appel à l'épargne du grand public, le Fonds s'est résolument engagé dans la voie du développement durable. Fondation demeure un chef

de file en matière de reddition de comptes en produisant annuellement des rapports à titre de signataire du Pacte mondial et des Principes pour l'investissement responsable (PRI). En produisant bisannuellement depuis 2006 des rapports de développement durable selon les standards de la GRI, Fondation devient en 2010, la première organisation financière québécoise faisant appel à l'épargne du grand public à produire un rapport audité de niveau A+. En 2014, Fondation est devenu la première organisation financière nord-américaine à réaliser un rapport GRI selon les lignes G4 avec l'option la plus exigeante de préparation du rapport, soit celle relative aux critères exhaustifs. Ce 7^e rapport de développement durable est le premier réalisé selon les plus récentes lignes directrices de la GRI, les *GRI Standards*, publiées en 2016. Cette année encore, l'option la plus exigeante est maintenue et le rapport continue de faire l'objet d'une mission d'examen par un auditeur indépendant.

Fondation n'est pas un fonds spécialisé en environnement, mais un fonds généraliste qui accompagne les entreprises dans l'intégration des enjeux liés au développement

durable dans leurs activités. Sa raison d'être est de mettre au service des entreprises un capital patient et une équipe qui comprend les défis posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable. Le Fonds contribue également à la sécurité financière des retraités en rendant disponible une épargne-retraite accessible. Depuis le début de ses activités en 1996, Fondation a reçu plus de 3 000 demandes de financement. Il a directement soutenu 319 entreprises dans leurs projets prometteurs ainsi que 95 fonds spécialisés qui investissent directement dans des entreprises.

| | 31 mai 2018 | 31 mai 2017 | 31 mai 2016 | 31 mai 2014 * | 31 mai 2012 | 31 mai 2010 | 31 mai 2008 |
|---|-------------|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre d'actionnaires | 156 723 | 137 568 | 131 417 | 125 158 | 113 838 | 99 692 | 85 770 |
| Actif total | 2,02 G\$ | 1,75 G\$ | 1,52 G\$ | 1,25 G\$ | 940,8 M\$ | 743,4 M\$ | 635,6 M\$ |
| Actif net | 1,97 G\$ | 1,71 G\$ | 1,49 G\$ | 1,18 G\$ | 914,6 M\$ | 699,4 M\$ | 627,3 M\$ |
| Investissements en capital de développement réalisés ou engagés à la juste valeur | 1,27 G\$ | 1,18 G\$ | 1,00 G\$ | 709,6 M\$ | 619,9 M\$ | 477,3 M\$ | 385,4 M\$ |
| Valeur de l'action | 11,82 \$ | 11,22 \$ | 10,43 \$ | 9,69 \$ | 9,34 \$ | 9,11 \$ | 10,50 \$ |

* À partir de 2014, Fondation a adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour ses états financiers. Les données relatives à l'année financière 2014 ont donc été ajustées rétroactivement.

UN FONDS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les investissements à impact économique québécois (ou capital de développement) sont composés de participations directes dans des entreprises, de participations dans des fonds partenaires ou spécialisés ainsi que d'un portefeuille boursier diversifié constitué de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation.

Par ses prises de participations directes dans les entreprises, Fondation met à la disposition de celles-ci un capital patient, axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. Au 31 mai 2018, 1 190 entreprises bénéficiaient directement ou indirectement d'un investissement de Fondation. Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de diversifier l'actif, de partager une expertise et d'accéder à divers réseaux, Fondation souscrivait au 31 mai 2018 à 65 fonds partenaires ou spécialisés. Les impacts directs et indirects de ces participations ont contribué à créer ou maintenir près de 45 000 emplois au cours de l'année financière 2017-2018. Les résultats plus détaillés de l'étude d'impact sont présentés à la section du rapport traitant de l'approche globale de gestion. Finalement, le portefeuille de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse

contribue à la liquidité et à la stabilité des titres de ces entreprises tout en diversifiant l'actif du Fonds par une exposition au marché boursier des capitalisations d'entreprises admissibles.

La Loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier les investissements admissibles doivent représenter un certain pourcentage de l'actif net moyen du Fonds de l'année précédente; il s'agit de la norme d'investissement. La Loi précise quels investissements sont considérés comme admissibles ainsi que le mode de calcul devant être utilisé pour valider le respect de cette norme. Pour s'y conformer, la proportion des investissements admissibles de Fondation en 2017 - 2018 représente au moins 63 % de l'actif net moyen du Fonds de l'année financière 2016 - 2017.

Les sommes qui ne sont pas investies dans des entreprises admissibles à la Norme d'investissement sont placées sur les marchés financiers avec l'objectif de créer une base de revenus stables pour le Fonds et d'en diversifier l'actif de façon à protéger le capital détenu par les actionnaires. Près de la moitié de ce portefeuille de placements est composé d'obligations et autres titres à revenu fixe. Sa composition vise à protéger le capital

et à optimiser le revenu courant. Il est complété dans sa deuxième moitié par d'autres placements choisis pour leur effet sur la diversification globale de l'actif, notamment des titres immobiliers internationaux, des actions mondiales et un fonds à rendement absolu. L'ensemble du portefeuille prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Au 31 mai 2018, le portefeuille des autres investissements, qui comprend également les liquidités requises pour faire face aux engagements du Fonds en matière d'investissement en capital de développement, totalisait 904 millions de dollars.

Fondation recueille des épargnes en vue de la retraite surtout auprès des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie, mais aussi auprès du grand public. La retenue sur le salaire se développe grâce à l'action militante et bénévole d'un réseau de plus de 550 responsables Fondation (RF). Le Fonds est présent dans plus de 2 500 milieux de travail.

CHAÎNE DE VALEURS

« Le travail précède le capital. Le capital est seulement le fruit du travail et il n'aurait jamais pu exister si le monde du travail n'avait tout d'abord existé. Le travail est supérieur au capital et mérite donc une plus grande considération. »
Abraham Lincoln

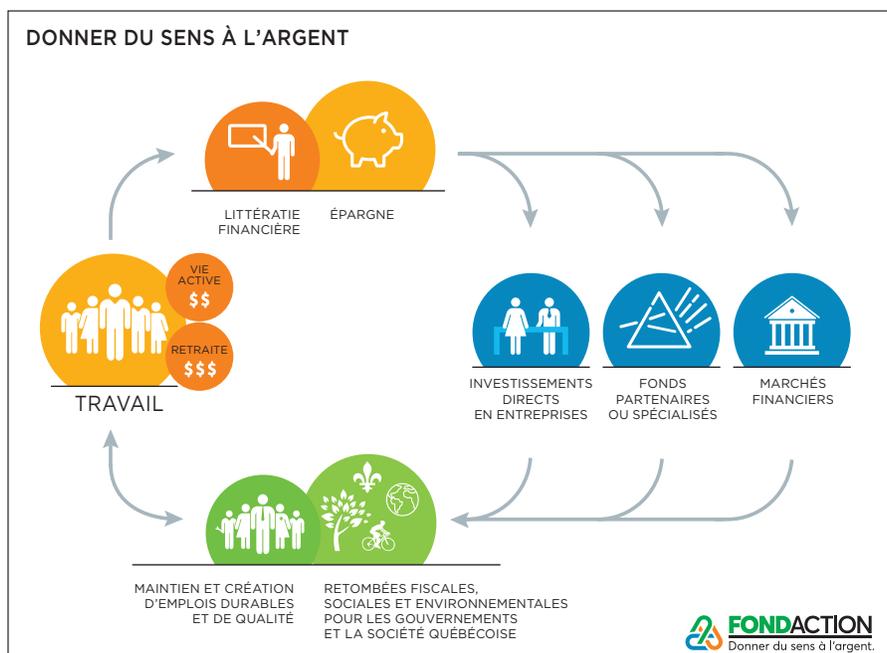
Pour un fonds de travailleurs comme le nôtre, être engagé dans la voie du développement durable, c'est fonder ses activités sur des valeurs d'authenticité, d'intégrité, d'audace, de respect et d'engagement. Pour réaliser sa mission de manière cohérente, Fondation se dote d'une structure horizontale favorisant la collaboration entre les modules, de codes de conduite et d'éthique efficaces ainsi que de politiques réduisant au maximum les impacts environnementaux négatifs de ses activités internes et externes. La transversalité, la collaboration et l'interdisciplinarité sont des caractéristiques fondamentales de la structure opérationnelle par modules de Fondation.

Conscient de la place centrale qu'occupent nature et travail au sein de l'écosystème financier auquel il donne forme, Fondation aborde l'ensemble de ses activités à l'aide d'une chaîne de valeurs dont la boucle est autoproduite. Par sa circularité, cette chaîne recèle une cohérence qu'une simple chaîne linéaire d'approvisionnement n'aurait pas. C'est tout le processus de création de valeur globale, avec ses principaux acteurs et cette dimension systémique du développement incluant le cycle de l'argent, qui est représenté par un tel cercle vertueux.

Chaque moment du cycle s'articule selon une logique de récurrence et de rétroaction. Les travailleuses et travailleurs actifs génèrent tout

d'abord de l'épargne. Fondation réunit principalement cette épargne grâce aux activités des Responsables Fondation (RF) et des Responsables Fondation régionaux (RFR) qui, soutenus par des salariés de la souscription, sont à même de donner de l'information et aussi, de convenir d'ententes avec les employeurs et les syndicats pour mettre en place la retenue sur le salaire. En plus de l'habituelle déduction REER, les actionnaires reçoivent des crédits d'impôt qui leur sont octroyés par les deux paliers de gouvernement.

Une fois l'épargne recueillie, Fondation évalue les opportunités, puis investit sous forme de capital patient plus de 60 % de son actif directement dans des PME québécoises ainsi que dans des fonds partenaires ou spécialisés qui interviennent, eux aussi, sur l'ensemble du territoire québécois dans une perspective de développement durable.



L'actif qui n'est pas investi en capital de développement est engagé sur les marchés financiers sous forme de divers placements afin de créer une base de revenus stables et diversifier l'actif.

Grâce aux investissements directs et indirects de Fondation dont elles bénéficient, les entreprises d'ici créent ou maintiennent des emplois à la grandeur du territoire québécois, ce qui profite aux travailleuses et aux travailleurs et augmente le pouvoir de leur épargne. Par son appui à la

gestion des entreprises où il investit, Fondation aide celles-ci à augmenter la valeur de leurs activités par des modes de production responsables qui incluent les risques sociaux et environnementaux. Ces bénéfices se traduisent par des retombées sociales, fiscales et environnementales pour les gouvernements et la société québécoise tout entière.

Le cycle se complète par le décaissement de l'épargne. Toutefois, grâce à Fondation, ces épargnants auront favorisé durant leur vie active

un accès à l'emploi et à l'épargne pour d'autres travailleuses et travailleurs actifs, donnant ainsi lieu à une solidarité intergénérationnelle implicite. Les salariés des entreprises où Fondation a investi deviennent à leur tour actionnaires. Ils enclenchent un nouveau cycle, ce qui participe à la pérennité de la chaîne de valeurs et donne lieu à la notion d'emploi durable à l'intérieur de cette grande boucle autoproduitive.

Engagements en matière de développement durable

| Catégories | Engagements 2016-2018 | Réalisations | Engagements 2018-2021 |
|-------------------------------------|--|--|--|
| Engagements environnementaux | | | |
| Événement écoresponsable | Poursuivre la tenue d'événements écoresponsables avec l'atteinte minimale du niveau 3 de la norme BNQ. | ☑ Atteint Niveau 4 | Poursuivre la tenue d'événements écoresponsables avec l'atteinte minimale du niveau 4 de la norme BNQ. |
| Gestion des matières résiduelles | Satisfaire aux exigences pour l'obtention du niveau 3 ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec à Montréal, entre autres, par l'amélioration des taux de récupération des matières organiques, du plastique et des métaux. | ☑ Atteint ICI ON RECYCLE! Niveau 3 Argent | Maintenir les bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles à Montréal. |
| | Effectuer une première étude de caractérisation des matières résiduelles pour le bâtiment de Québec. | Non réalisée. | Obtenir l'attestation ICI on recycle + niveau Performance de Recyc-Québec. |
| | Améliorer les taux de participation aux mesures d'encouragement pour le transport en commun ainsi qu'au programme CarboPOINT. | ☑ Atteint 66 % des salariés adhèrent au programme CarboPOINT. | Maintenir les taux de participation aux mesures d'encouragement pour le transport en commun ainsi qu'au programme CarboPOINT. |
| Engagements sociaux | | | |
| Personnel salarié | | | Dans le cadre du travail en équipe, favoriser la participation des personnes salariées au processus de fixation de leurs objectifs, à l'organisation de leur travail et à son appréciation. |
| | Finaliser l'implantation systématique des entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière dans tous les modules. | Non finalisée. | Finaliser l'implantation systématique des entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière dans tous les modules. |
| | | | Mettre en place un programme de formation citoyenne continue pour les salariés. |
| | Planifier la tenue d'activités de préparation à la retraite au cours de l'année 2017 ou 2018. | Non réalisée. | Planifier la tenue d'activités de préparation à la retraite au cours de l'année 2019 ou 2020. |
| | Maintenir le taux de satisfaction au-dessus de 80 % et s'assurer d'améliorer les communications internes et les pratiques de gestion envers les salariés. | Le taux de satisfaction des salariés a diminué à 70 %. | Augmenter le taux de satisfaction à 75 % et maintenir le taux de mobilisation à 80 %. |
| Engagements économiques | | | |
| Investissements | Créer ou maintenir 37 500 emplois par année. | ☑ Atteint Création ou maintien de 44 585 emplois en 2017-2018. | Créer ou maintenir 45 000 emplois par année. |
| | Avoir investi 50 millions de dollars dans des entreprises ou des projets qui contribuent positivement aux objectifs de la lutte contre les changements climatiques. | ☑ Atteint Plus de 60 millions de dollars y ont été investis. | En plus de l'ensemble du portefeuille qui est investi dans une perspective de développement durable, avoir investi plus de 100 millions de dollars dans les fonds, entreprises ou projets à haut rendement sociétal. |
| | | | Poursuivre l'amélioration des méthodes de mesure des retombées sociales, environnementales et économiques des investissements dans les entreprises et fonds. |

FAITS SAILLANTS 2016-2018

DÉVELOPPEMENT DURABLE



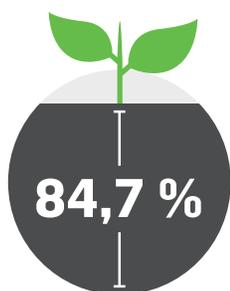
Plus de **3 000**
activités d'information
en milieu de travail

268 M\$
EN COTISATIONS
EN 2017-2018

« Les gouvernements et les organisations internationales doivent faire preuve d'audace et de créativité pour encourager de nouvelles façons de faire du monde des affaires et des entreprises. »

Monique Barbut,

Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification



Taux de revalorisation
des matières résiduelles

Obtention de l'attestation

ICI ON RECYCLE ! - Niveau 3 Argent

4

Assemblée générale annuelle 2017

Niveau atteint de la norme en gestion
responsable d'événements



60 %

Proportion d'actionnaires ayant cotisé par épargne systématique en 2017-2018

1,27 G\$

Taille du portefeuille d'investissements dans les PME québécoises au 31 mai 2018

32,3 %

Hausse de l'actif net de Fondation qui a atteint

1,97 G\$

au 31 mai 2018

« Je salue la contribution de Fondation, qui inspire de par son engagement dans la lutte aux changements climatiques. Par sa présence auprès d'acteurs internationaux dans l'initiative du Fonds LDN, Fondation fait rayonner le Québec. »

Isabelle Melançon,

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

106,8 tonnes

équivalent CO₂

Émissions évitées par l'utilisation des modes de transport alternatif par les salariés



TITRE D'ENTREPRISES DÉTENANT DES **RÉSERVES D'ÉNERGIE FOSSILE**

100 %

Des émissions de GES sont compensées par l'achat de crédits-carbone

88,2 M\$

Montant détenu en obligations vertes au 31 mai 2018



EMPLOIS MAINTENUS
OU CRÉÉS EN 2017-2018

« Je veux saluer le leadership de Fondation sur l'investissement dans le fonds LDN. Ce genre de fonds qui lutte contre la dégradation des sols est exactement le genre d'investissement qu'on doit faire pour assurer que nous rencontrons les objectifs de développement durable que nous nous sommes tous donnés pour 2030. »

Marc-André Blanchard,

Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

Pour succéder aux Objectifs du Millénaire pour le développement qui se sont échelonnés de 2000 à 2015, l'organisation des Nations Unies a adopté les Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce plan vise à donner un panorama exhaustif des enjeux qui existent en matière de développement durable pour l'ensemble de l'humanité et des objectifs cibles pour chacun de ceux-ci.

Ces 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles énoncées par l'ONU s'inscrivent dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement et visent l'atteinte des objectifs non réalisés en plus de l'ajout de nouveaux objectifs plus ambitieux avec une portée plus large. Ils visent à poursuivre la promotion des droits humains pour tous, notamment l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes et des filles, et à préserver l'intégrité de la biodiversité terrestre tout en assurant un développement économique. En couvrant un large éventail de thèmes liés au développement durable et pertinents pour les ODD, l'initiative de l'ONU vise à rapprocher les stratégies des entreprises des priorités mondiales en intégrant des aspects correspondant aux trois composantes du développement durable.

L'adoption de ces objectifs permet d'offrir un référent global et un langage commun relatif aux enjeux de développement durable. Ces objectifs visent à fournir à tous les acteurs, tant les gouvernements que les organisations non gouvernementales, les entreprises privées que celles d'économie sociale, un cadre partagé afin d'analyser les impacts de leurs actions et ainsi les aider dans leur prise de décision.

Fondaction estime que ces objectifs constituent un cadre primordial dans l'exercice de contextualisation, de

communication et de référence des enjeux globaux de développement durable. Le Fonds, depuis ses débuts, cherche à intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble de ses activités et dans les relations qu'il entretient avec ses parties prenantes. Les objectifs de développement durable de l'ONU permettent d'établir un standard exhaustif applicable dans l'ensemble des activités, non seulement en tant qu'employeur et investisseur, mais aussi en tant qu'entreprise citoyenne. Ces objectifs peuvent donc percoler dans toute l'organisation et permettre de mieux coordonner nos actions en fonction d'un référentiel reconnu.

En matière de lutte contre les changements climatiques (ODD # 13) et d'appui au développement des énergies renouvelables (ODD # 7), Fondaction considère qu'il doit participer activement à cette lutte commune et globale dans un objectif de protection de la faune et de la flore (ODD # 15). À travers ses activités internes et externes, le Fonds est définitivement engagé à intégrer les enjeux énergétiques dans ses pratiques. L'accès à des emplois décents (ODD # 8) et la réduction des inégalités (ODD # 10) est fondamentalement lié à la raison d'être du Fonds et ne peut être écarté d'aucune de ses pratiques. Les principes qui animent Fondaction sont directement liés à une volonté de démocratisation du capital et de la finance dans un objectif de création d'emplois de qualité. Les enjeux

relatifs à la consommation responsable (ODD # 12) touchent aussi directement Fondaction qui les incorpore dans ses pratiques internes en adoptant les principes d'achat responsable et dans ses pratiques externes en offrant un produit financier avantageux et en sélectionnant des investissements dans des entreprises responsables.

Fondaction, dans le cadre de son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU, s'est engagé à se référer aux objectifs de développement durable. Le but est d'identifier les avenues susceptibles de créer des impacts positifs ou négatifs et en améliorer les résultats. De plus, dans un objectif de promotion des ODD, Fondaction a inclus dans l'ensemble des contrats d'investissement, en plus de l'invitation à considérer l'adhésion au Pacte Mondial de l'ONU, une clause relative à l'intégration des Objectifs de développement durable de l'ONU dans la conduite des affaires des entreprises partenaires (ODD # 17). Cette clause stipule que les entreprises doivent prendre connaissance des ODD et tenter d'en tenir compte dans leurs décisions.

Les 17 objectifs de développement durable de l'ONU



Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



Établir des modes de consommation et de production durables.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



Partenariats pour la réalisation des objectifs.

ANALYSE DE PERTINENCE

L'analyse de pertinence vise à établir la position relative des principaux enjeux de développement durable selon une échelle d'importance, tant du point de vue de l'organisation que de ses parties prenantes. Cet exercice permet d'organiser le processus de reddition de comptes de telle sorte qu'on puisse évaluer le niveau de concordance qui existe entre les attentes des parties prenantes et les impacts concrets que l'organisation et ses activités produisent. La consultation et l'implication des parties prenantes sont essentielles pour mener à bien cet exercice puisque chaque partie prenante possède ses propres préoccupations et intérêts économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux.

Les standards de la Global Reporting Initiative (GRI) cherchent à assurer une pertinence accrue entre les enjeux identifiés par l'organisation, les aspects et les indicateurs traités dans le rapport. L'objectif principal de cet exercice vise à présenter au lecteur une reddition de comptes pertinente et ciblée selon les enjeux identifiés et de se conformer aux quatre principes de contenu de la GRI soit, la prise en compte des parties prenantes, le contexte de développement durable, la pertinence et l'exhaustivité. De plus, les indicateurs vérifiés dans le cadre de la mission d'examen sont issus des résultats de l'analyse de pertinence.

En 2017 et 2018, dans le cadre de la préparation du présent rapport, les onze groupes de parties prenantes consultées sont les suivantes :

- ◆ actionnaires ;
- ◆ conseil d'administration de Fondaction ;
- ◆ entreprises du portefeuille de Fondaction ;
- ◆ fonds partenaires et spécialisés ;
- ◆ gestionnaires de Fondaction ;
- ◆ organisations de finance et de développement économique ;
- ◆ organisations du Carrefour financier solidaire ;
- ◆ organisations sociales, communautaires et de recherche scientifique ;
- ◆ représentants de la CSN et de ses organisations affiliées ;
- ◆ responsables Fondaction (RF) et responsables Fondaction régionaux (RFR) ;
- ◆ salariés de Fondaction.

Cette sélection a été déterminée selon des critères relatifs à la proximité, l'influence, l'interdépendance et la responsabilité. Ce choix de parties prenantes a également été motivé par leur caractère propre, chacune ayant des intérêts et une vision unique des enjeux entourant Fondaction.

Afin de bien appliquer les principes de l'analyse de pertinence, l'identification des enjeux pertinents fait partie des meilleures pratiques recommandées par la GRI. Pour ce faire, le Fonds a mis à jour la liste d'enjeux en se basant sur les politiques, les documents stratégiques, les résultats du dialogue avec les parties prenantes (enquêtes, sondages de satisfaction, rencontres, etc.) et l'analyse comparative. Un atelier de discussion constitué d'experts des milieux syndical, académique et de la recherche a été organisé afin que soient appréciées la pertinence et l'exhaustivité de la liste d'enjeux à présenter. Cette réflexion collective tenue entre parties prenantes

externes a permis de mettre à jour la liste présentée. Celle-ci fut ensuite soumise au comité des opérations qui s'est prêté au même exercice de bonification. Enfin, la liste actualisée a été envoyée aux onze groupes de parties prenantes qui ont pris position sur l'importance des 20 enjeux de développement durable ainsi répertoriés. Une fois colligées, leurs réponses donnent lieu à un graphique de référence indispensable : la matrice de pertinence.

Lors du processus de consultation, les enjeux répertoriés par les parties prenantes ont été validés par le comité des opérations et déposés au conseil d'administration.

La priorisation et la satisfaction sont des étapes qui distinguent l'approche de Fondaction quant à l'analyse de pertinence. Dans cette optique, Fondaction a également demandé aux membres du conseil d'administration et du comité des opérations d'identifier cinq enjeux prioritaires. Puis, le Fonds a fait appel aux six parties prenantes qui engagent le plus directement sa responsabilité afin d'évaluer de manière plus fine sa performance dans ces domaines jugés cruciaux. Mené auprès d'actionnaires, d'entreprises partenaires, de salariés de Fondaction, de responsables Fondaction, de gestionnaires et des membres du conseil d'administration, le sondage a révélé un niveau de satisfaction très élevé à cet égard.

SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES EN REGARD DES ENJEUX PRIORITAIRES

Contribuer, principalement par ses activités d'investissement, au développement des entreprises et à la création d'emplois de qualité.

89 %

Offrir aux entreprises un financement adapté à leurs besoins et un accompagnement approprié dans une perspective de développement durable.

85 %

Par ses activités d'investissement et d'accompagnement, favoriser l'amélioration de la performance environnementale, sociale, économique, financière ainsi qu'en matière de gouvernance des entreprises.

85 %

Rendre disponible un produit d'épargne-retraite aux personnes disposant d'une plus faible capacité d'épargne.

88 %

Contribuer, principalement par ses activités d'investissement, au développement des régions du Québec.

83 %

Les actionnaires accordent une importance particulière aux règles de gouvernance, de conduite et d'éthique ainsi qu'à l'accessibilité à une épargne-retraite pour les travailleuses et les travailleurs disposant d'une faible capacité d'épargne. L'obtention d'un rendement positif sur divers horizons de détention d'investissement demeure une attente légitime pour les actionnaires.

En ce qui concerne les entreprises du portefeuille de Fondation, l'accès au financement pour la réalisation de leurs projets est l'enjeu le plus important. Les entreprises ayant répondu au sondage évaluent positivement la contribution de Fondation à leur développement ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois de qualité. L'application de règles de gouvernance, de conduite et d'éthique rigoureuses est aussi considérée comme importante par ces dernières.

Pour les RF et les RFR, les enjeux les plus importants sont la contribution de Fondation au développement

des entreprises et à la création d'emplois, l'accessibilité régionale de l'épargne-retraite ainsi que la réalisation d'un rendement positif pour les actionnaires. L'intégration des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les choix d'investissement et dans l'accompagnement des entreprises du portefeuille a aussi été identifiée nécessaire.

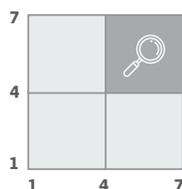
Quant à eux, les salariés portent un regard sur les modes de fonctionnement internes auxquels ils participent. Les questions traitant de l'équité, de la formation et de la communication interne revêtent une grande importance et le taux de satisfaction est élevé à l'égard de ces aspects. Les salariés continuent de considérer la concrétisation de la mission du Fonds et sa capacité à rendre compte de sa performance globale comme des éléments déterminants.

La collecte des données, les indicateurs et les données relatives à l'approche de gestion sont issus des activités de Fondation du 1^{er} juin au 31 mai de chaque année de référence. Ils s'alignent avec l'exercice financier annuel de Fondation. La validation du périmètre des enjeux par le comité des opérations et le conseil d'administration a permis de s'assurer que le rapport offre une représentation objective et pertinente de la performance de Fondation pour toutes ses activités, tant au siège social de Montréal qu'au bureau de Québec.

À la suite de la publication du présent rapport, un processus d'examen sera effectué de façon continue jusqu'à la réalisation du prochain rapport. Cet exercice vise à assurer une veille sur les enjeux susceptibles d'avoir un impact au cours des deux prochaines années.

I MATRICE DE PERTINENCE

Le rapport de développement durable présente l'information relative aux aspects pertinents. Ces aspects sont déterminés par l'importance et la portée des principaux enjeux de développement durable pour l'organisation et ses parties prenantes. Ces enjeux apparaissent en vert dans le cadran supérieur droit du graphique. Ils reflètent les impacts économiques, sociaux et environnementaux de Fondation qui sont traités tout au long du présent rapport. Le processus de hiérarchisation de ces enjeux, dont est issue la matrice de pertinence, a été effectué uniquement à partir des résultats aux questionnaires complétés par l'ensemble des onze groupes de parties prenantes identifiés précédemment. La reformulation des enjeux a pu avoir une incidence sur le positionnement des parties prenantes. En effet, comparativement à l'exercice 2014-2016, deux enjeux ont été fusionnés (3 et 5) et l'enjeu 20 a été ajouté, ce qui peut avoir eu une influence sur les choix des parties prenantes.



Importance des enjeux selon le conseil d'administration et le comité des opérations

● Enjeu considéré les plus importants

Note : L'échelle se situait entre 1 et 7 pour chacun des enjeux. La position des points est calculée selon la moyenne.

- Par ses activités d'investissement, contribuer au développement des entreprises et à la création d'emplois de qualité.
- Contribuer, par ses activités d'investissement, au développement des régions du Québec.
- Offrir aux entreprises un financement adapté à leurs besoins et un accompagnement approprié dans une perspective de développement durable.
- Favoriser, par ses activités d'investissement et d'accompagnement des entreprises, la participation des travailleuses et des travailleurs à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail.
- Par ses activités d'investissement et d'accompagnement, favoriser l'amélioration de la performance environnementale, sociale, économique, financière ainsi qu'en matière de gouvernance des entreprises.
- Favoriser, par ses activités d'investissement et d'accompagnement, le développement des entreprises d'économie sociale (OBNL, coopératives et mutuelles).
- Favoriser l'accès à l'épargne-retraite dans l'ensemble des régions du Québec.
- Rendre disponible un produit d'épargne-retraite aux personnes disposant d'une plus faible capacité d'épargne.
- Assurer un service à la clientèle de qualité.
- Dégager un rendement satisfaisant sur divers horizons de détention d'investissement en incluant les crédits d'impôt.
- Exercer un rôle de chef de file en investissements et placements responsables ainsi qu'en développement durable.
- Assurer une gestion intégrée des risques tenant compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG), notamment en matière de placements.
- Maintenir des règles rigoureuses de gouvernance, de conduite et d'éthique.
- Favoriser, en associant les salariés, une gestion collaborative des opérations fondée sur les valeurs de Fondation.
- Faciliter la formation et le développement des compétences de l'ensemble du personnel de Fondation.
- Offrir des emplois de qualité permettant le maintien des meilleures compétences, en cohérence avec les valeurs de Fondation.
- Promouvoir des pratiques internes soucieuses de retombées environnementales, principalement en matière de gestion des matières résiduelles et d'émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser la sélection de fournisseurs de produits et services responsables ayant leurs activités au Québec.
- Porter, au-delà de ses opérations, sa vision du développement en partageant son expertise et en soutenant les organisations sociales, communautaires et de recherche scientifique.
- Participer au développement de la société québécoise, notamment en contribuant au maintien et à la création d'emplois, à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des inégalités.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

« Les consultations effectuées auprès des parties prenantes, pour qui et par qui Fondaction réalise sa mission, lui permettent de mieux comprendre les préoccupations et les attentes de celles-ci à l'égard de l'accomplissement de la raison d'être du Fonds. »

Selon ISO 26000, une partie prenante est un groupe ou une personne ayant un intérêt direct ou indirect dans les activités ou les décisions de l'organisation. Les parties prenantes sont internes, comme dans le cas des salariés et de leurs représentants, ou externes, telles que les fournisseurs, distributeurs, communautés locales et pouvoirs publics. L'identification des parties prenantes est propre et unique à chaque organisation et elles ont chacune leurs intérêts en matière d'enjeux économiques, environnementaux, sociaux ou territoriaux. La relation entre l'organisation et ses parties prenantes est multidirectionnelle, celles-ci ayant aussi des influences les unes sur les autres. Fondaction s'associe à de nombreux groupes, initiatives et organisations nationales et internationales présentés à la fin de la section suivante.

Le dialogue avec les parties prenantes permet d'aborder les enjeux et la réalisation de la mission du Fonds sous différents angles d'analyse. Ainsi, les consultations effectuées auprès des parties prenantes, pour qui et par qui Fondaction réalise sa mission, lui permettent de mieux comprendre les préoccupations et

les attentes de celles-ci à l'égard de l'accomplissement de la raison d'être du Fonds. Ces consultations jouent un rôle essentiel dans la triple reddition de comptes de Fondaction et lors de l'exercice annuel de renouvellement de son intention stratégique. L'approche de Fondaction allie deux types de consultations : des consultations spécifiques à la préparation du rapport de développement durable et des consultations bisannuelles auprès des actionnaires, des entreprises et des salariés. Leur précieuse contribution permet de connaître les attentes et les perceptions d'un grand éventail de parties prenantes.

PERFORMANCE GLOBALE

« Fondaction est un fonds de capital de risque et de développement qui s'inscrit dans la finance socialement responsable, c'est-à-dire qu'il tient compte dans ses investissements du comportement corporatif de l'entreprise, de ses rapports aux employés et de son adhésion aux principes du développement durable. »¹

UNE APPROCHE DE GESTION OÙ CHAQUE PARTIE EST EN LIEN CONSTANT AVEC LE TOUT

Il n'y a pas de développement durable sans la prise en compte de ses trois constituantes, soit l'environnement, le social et l'économie. Pour être durable, cette approche se doit d'être globale, en ce sens que dans chacune de ses parties les deux autres sont incluses. Le philosophe et sociologue Edgar Morin juge fondamental de « compléter la pensée qui sépare par une pensée qui relie ».

De cette manière, la nature, le travail et le capital peuvent se développer durablement dans ce qu'il convient d'appeler l'économie réelle sans en ignorer la complexité. C'est en assurant ces interconnexions que Fondaction joue son rôle. Il est utile, dans cette optique, de rappeler ici quelques « attendus » de la loi à l'origine de Fondaction :

« Attendu qu'il y a lieu de favoriser le développement de projets collectifs auto-contrôlés, dans la perspective du renforcement des ressources communautaires, du développement d'une solidarité agissante au sein

des communautés locales et d'un accroissement de la participation des travailleuses et des travailleurs à l'activité économique;

Qu'il y a lieu, tout en recherchant une rentabilité adéquate ainsi qu'une accumulation prudente d'épargne en vue de la retraite, de favoriser et de supporter l'implication active des travailleuses et des travailleurs dans la définition, l'organisation et le contrôle de leur travail; [...]

Qu'il y a lieu de favoriser la formation des travailleuses et des travailleurs à la compréhension de l'économie ainsi qu'au développement et à la gestion d'entreprises auto-contrôlées;

Qu'il y a lieu de favoriser l'investissement dans des entreprises soucieuses de l'environnement dont les engagements, comportements et activités contribuent au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement; [...].»

Relevant de la finance socialement responsable et de l'économie sociale, Fondaction s'emploie pour sa part, et ce depuis ses tout débuts en 1996, à donner vie et forme de manière distinctive et novatrice à ce passage de la réflexion à l'action « en mettant en relation à la fois l'épargne-retraite et le financement des entreprises tout en incluant des visées socioéconomiques »², ce qui définit dans les faits son approche de gestion globale. Outre les fonctions souscription, investissement et placement, Fondaction ajoute une fonction dite de dialogue avec ses partenaires et de nombreux acteurs de la société. « Son leadership est manifeste pour mettre en œuvre et soutenir des activités de développement de connaissances, de réseautage et de mobilisation dans les domaines du DD et de la FSR. »³ Ainsi, en tant qu'acteur du développement, Fondaction contribue par ses multiples engagements externes, à la détermination de la société québécoise.

¹ LÉVESQUE, Benoît et coll. *Fondaction, un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable*, Presses de l'Université du Québec, Collection innovation sociale, Montréal, 2017, pp.358, 359.

² *Ibid.*, p.2.

³ *Ibid.*, p.229.

Les quatre grands aspects de notre approche

Cette approche de gestion globale induit un rapport particulier à l'espace et au temps. Les rapports entretenus sur le plan de la production et du travail sont variés et outre leur localisation, ils peuvent constituer à différents niveaux des espaces de réalisation de soi, de démocratie et d'intégration. Une dimension que nous abordons d'entrée de jeu dans le volet Économie sociale et économie plurielle. Puis, le volet Développement économique et territorial donne un aperçu des ressources et des initiatives mises en œuvre par Fondaction sur un plan plus géographique.

Cette gestion globale concerne aussi le temps, puisque Fondaction promeut une épargne accessible et une prise de décision avisée pour améliorer le futur de ses actionnaires, sujet que vient couvrir le volet Épargne-retraite et littératie financière. Enfin, le dernier aspect touche à la fois le temps et l'espace puisqu'il s'agit de prendre des mesures physiques novatrices qui rompent avec une logique court-termiste du développement. Le volet Lutte contre les changements climatiques et transition énergétique rend compte de la manière dont Fondaction intervient dans ce domaine.

Économie sociale et économie plurielle

On le sait, l'économie n'est pas un phénomène unidimensionnel. À travers le concept d'économie plurielle auquel Fondaction adhère depuis ses débuts réside toute une conception des changements sociaux. C'est ce champ des possibles que Fondaction investit à travers de nombreux projets qui contribuent à cette économie plurielle. Le développement du Technopôle Angus, dont Fondaction est partenaire majeur depuis 1999, demeure un projet exemplaire où se côtoient des entreprises d'économie sociale, des sociétés privées et publiques qui bénéficient quotidiennement de services offerts dans une perspective de développement durable.

L'avenir dépend, en tant que société, de notre capacité à créer des projets qui sont ancrés dans leur milieu, qui sont respectueux des personnes, des collectivités et de l'environnement. Considérant que près de 30 % des investissements provenant de Fondaction et de ses partenaires bénéficient actuellement à des entreprises d'économie sociale alors que le poids effectif de ce secteur dans l'économie du Québec oscille, lui, autour de 10 %, on comprend que c'est une vision bien campée de l'avenir qui est à l'origine de ces choix.

Rappelons que l'économie sociale induit une dimension de démocratisation et un rôle plus large pour les travailleuses et travailleurs au sein de la sphère économique, un rôle qui dépasse la notion habituelle de productivité et qui

inclut une participation à la prise de décision. L'engagement de Fondaction et de ses partenaires s'exerce ici de différentes manières : en accordant proportionnellement trois fois plus d'importance en investissement à ce secteur qu'il n'a de poids dans l'économie québécoise ; en faisant la promotion d'un éventail de modes de propriété qui représentent autant d'alternatives à la structure du capital-actions ; en favorisant les liens qui existent, au-delà du seul rendement financier, entre la création de richesse et l'utilité sociale.

Nous sommes à une époque où le rapport au travail et à la propriété est en train de changer rapidement. Une démutualisation des rapports sociaux dans le domaine du travail est en cours. Le travail atypique, qui inclut le



Économie circulaire et économie sociale

Des paramètres inspirants pour l'avenir

L'économie circulaire est un concept qui cherche à boucler les activités humaines sur elles-mêmes, afin d'épargner au maximum la biosphère dont nous faisons partie en tant qu'être humain. La vision de l'économie circulaire en est une qui est technique, remettant en question la place des intrants et des extrants d'une économie qui vise la croissance, et elle est en réponse à des impératifs écologiques qui sont très réels. Arrimée à l'économie sociale qui promeut la propriété collective, l'économie circulaire, si elle s'inscrit dans une perspective de développement durable, réunit le potentiel d'être un modèle économique porteur de sens et mobilisateur.

travail à temps partiel, le travail sur appel, la sous-traitance, les agences de placement et toute autre forme de travail qui ne sont pas à proprement parler de l'emploi stable, est passé d'un taux de 16 % en 1976 à plus de 36 % en 2016. L'arrivée progressive de l'intelligence artificielle sur les marchés risque aussi d'accélérer cette tendance. Les inégalités persistantes et la concentration des capitaux nous obligent, en tant que société et en tant que personne, à repenser notre rapport au travail, à la création de richesse et à sa répartition en termes de propriété.

Dans un contexte où les mailles du tissu social sont sous tension, les formules coopératives, mutuelles ou associatives apparaissent plus que jamais pertinentes, car la mutualisation des rapports sociaux passe, entre autres, par le mode de propriété et un rapport à l'usage qui n'est pas réductible à la consommation. La propriété, on ne doit pas l'oublier, est une fonction sociale. Il n'y a pas qu'une seule façon d'entreprendre; il y a des alternatives. L'économie du Québec est plurielle. Il y a les sociétés d'État, les sociétés à capital-actions et les constituantes de l'économie sociale, coopératives, mutuelles et OBNL.

Nous avons au Québec un contexte institutionnel qui, sur le plan juridique, est favorable au démarrage et au développement de l'économie sociale. Par exemple, les politiques publiques reconnaissent le mouvement par lequel des employés peuvent s'associer sous forme de coopérative de travailleurs actionnaire afin de rendre collective la propriété de l'entreprise. C'est là une occasion de faire progresser un autre mode de propriété, ce à quoi Fondation peut aider, tantôt par sa proximité de coordination que permet le réseau du Carrefour financier solidaire; tantôt par sa proximité institutionnelle et son poids économique.

Les institutions d'économie sociale ne sont pas que stables en elles-mêmes : elles peuvent contribuer à renforcer des économies régionales, car, rappelons-le, l'économie sociale favorise intrinsèquement la proximité géographique de l'entreprise et de ses parties prenantes. Ces types

d'entreprises possèdent d'ailleurs un taux de pérennité généralement plus élevé que les entreprises à capital-actions. Pour renforcer encore plus ces types de projets, Fondation, Filaction et la Caisse d'économie solidaire Desjardins se sont unis en mai 2017 pour créer le Fonds INNOGEC, un fonds d'innovation pour soutenir la gouvernance et la gestion des entreprises d'économie sociale.

En mettant sur pied Neuvaction, Fondation s'est également doté d'un partenaire indépendant pouvant lui fournir des diagnostics socio-économiques intégrant les critères inhérents au développement durable. Ceci apporte un complément essentiel à la revue diligente des entreprises dans lesquelles le Fonds compte investir. Un partenaire qui, par la suite, est en mesure d'accompagner ces entreprises dans leur volonté de dynamiser leurs milieux de travail en optant, par exemple, pour une gestion plus participative.

En ce qui concerne les fonds d'investissement dans le domaine de l'économie sociale, les principaux véhicules et bénéficiaires de Fondation sont Filaction et ses propres réseaux de fonds qui interviennent dans plusieurs secteurs partout au Québec, la Société



| GSEF

Le Global Social Economy Forum (GSEF) est une association internationale réunissant des gouvernements locaux et des acteurs de la société civile voués à soutenir l'essor de l'économie sociale et solidaire (ÉSS). Sa mission est de promouvoir la collaboration entre les organisations de l'ÉSS et les gouvernements locaux afin de favoriser la création d'emplois de qualité, de favoriser une croissance équitable et d'encourager le progrès de la démocratie participative et le développement durable. Rassemblant plus de 1000 personnes, la plus récente édition s'est tenue à Montréal en septembre 2016 tandis que le prochain Forum se tiendra à Bilbao en 2018.

de développement Angus et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Sur le plan des investissements directs, on peut souligner, entre autres, l'apport à Agropur, à La Coop fédérée et au Théâtre Le Diamant.

En créant Filaction, qui répond à des besoins de financement situés entre 50 000 \$ et 500 000 \$, Fondaction a mis en place une forme d'escalier de financement donnant accès, entre autres, au microcrédit. Filaction investit dans 16 fonds dédiés, dont les 12 fonds FemmeEssor dans autant de régions au Québec, le Fonds Commerce équitable, le Fonds Tourisme PME ainsi que les Fonds Afro-entrepreneurs et Mosaïque, qui s'adressent aux entrepreneurs des communautés culturelles.

Ce souci d'ancrage social se retrouve aussi dans des mesures facilitant par exemple l'accès à la propriété à travers des projets pilotes de coopératives de propriétaires comme ceux développés en Estrie. Fondaction est devenu premier partenaire financier du Fonds Coop Accès Proprio (FCAP) géré par la Fondation pour le développement de l'habitation coopérative du Québec.

L'engagement du Fonds dans l'économie plurielle ne se résume pas aux simples aspects financiers, à l'accompagnement entrepreneurial ou coopératif, il s'articule également à travers une présence et une contribution au sein d'instances locales et internationales où se côtoient praticiens et académiciens du monde de l'économie sociale et solidaire. À titre d'exemple, Fondaction participe aux activités du CIRIEC Canada et à celles du CIRIEC International, organismes scientifiques ayant comme champ d'études l'économie sociale et l'économie publique. Fondaction est membre de la grappe Finance Montréal, une organisation faisant la promotion du secteur financier.

Développement économique et territorial

Pour Fondaction, l'emploi constitue le premier moyen d'assurer la création et la redistribution de la richesse, de contribuer à la vitalité régionale et, surtout, d'assurer le plein épanouissement des personnes en favorisant de cette manière leur intégration à la société. La réalisation de projets d'investissement structurants effectués principalement auprès des PME poursuit ces objectifs d'un développement territorial pérenne qui s'harmonise aux réalités régionales. L'ouverture par Filaction d'un premier bureau satellite à Sherbrooke au printemps 2018 s'inscrit dans cette vision d'accessibilité équitable. C'est ce même objectif que Fondaction poursuit en soutenant des créateurs d'excellence des régions. Le Fonds facilite un accès à du financement adapté pour ces différents pôles que constituent l'agroalimentaire, les nouvelles technologies, le transport terrestre, le tourisme, etc. Par exemple, en devenant un partenaire du Créneau AgroBoréal au Saguenay — Lac-Saint-Jean, Fondaction produit une offre de financement originale qui s'enracine localement et qui répond à des enjeux sectoriels par son soutien à l'innovation dans le secteur de l'industrie agroalimentaire.

Avec l'appui de partenaires gouvernementaux et privés, le Fonds a mis sur pied plusieurs fonds ou autres initiatives financières qui favorisent la relève entrepreneuriale par une accessibilité accrue au financement et l'éclosion de projets porteurs dans toutes les régions du Québec. Le Fonds pour Femmes entrepreneures FQ qui accompagne l'entrepreneuriat féminin est un de ceux-là.

Les Prix Créateurs d'emplois du Québec ont été lancés officiellement en avril 2017 par Fondaction avec l'appui du Conseil du patronat du Québec, de la Corporation des parcs industriels de Québec et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces prix s'inscrivent aussi résolument dans cette mise en valeur du dynamisme régional, les 17 régions administratives du Québec y étant représentées.

Dans le contexte actuel, le développement des municipalités et des villes comporte des opportunités pour le développement économique local, les technologies propres, l'innovation et l'assainissement des sols, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la récupération et le recyclage.

Épargne-retraite et littératie financière

Fondaction recueille une épargne-retraite qui contribue à assurer aux travailleuses et aux travailleurs une meilleure qualité de vie à la retraite. C'est en s'appuyant sur son réseau unique de militantes et de militants, que sont les Responsables Fondaction (RF), ceux-ci agissant principalement en milieu de travail, que le Fonds fait la promotion de l'épargne-retraite et communique l'information qui s'y rattache. Les travailleuses et les travailleurs font face à de nombreux défis quant à la planification financière de leur retraite et ils sont encore trop peu nombreux à profiter des moyens qui sont à leur disposition pour s'assurer de revenus convenables après la vie active.

Considérant que l'éducation à la finance personnelle, la sensibilisation au développement durable et à la consommation responsable constituent des éléments essentiels à toute formation citoyenne, le Fonds améliore constamment les outils qu'il met à la disposition des RF. Dans cette optique de sensibilisation, des milliers d'activités de développement ayant pour objet la littératie financière et les principes de développement durable sont organisées dans toutes les régions du Québec. C'est parce qu'il souhaite

rejoindre le plus large public possible que Fondaction est à l'origine de Plandaction, un organisme donnant accès à des services consultatifs fournis par un planificateur financier certifié. Ces services s'adressent autant aux actionnaires de Fondaction qu'aux groupes qui désirent développer des programmes de retraite collectifs dans leur milieu de travail.

Les autres organisations du Carrefour financier solidaire, créées à l'initiative de la CSN ou de Fondaction donnent accès à différents savoir-faire dans les domaines de l'épargne et du crédit, du placement sur les marchés financiers, de l'assurance-vie et des services-conseils aux personnes et aux entreprises.



«Afin de bien récolter, il faut semer avec discernement.» Frédéric Back

Dans son premier rapport de développement durable en 2006, Fondaction qui soulignait alors son 10^e anniversaire, avait demandé à l'artiste Frédéric Back d'illustrer la page couverture du rapport.

Lutte contre les changements climatiques et transition énergétique

En proposant « une conception systémique du développement durable, alors que la majorité des acteurs économiques en parlent sur le plan organisationnel⁴ », Fondaction occupe une position d'entrepreneur institutionnel qui se voit et agit comme un agent de changement. Non seulement les principes de développement durable déterminent ses activités, mais la mobilisation même de Fondaction a pour objectif de donner prise à ce nouveau monde. Ainsi, le Fonds répond au court-termisme ambiant par son sens des responsabilités ; à la difficulté de se représenter collectivement les enjeux écologiques par sa participation aux forums nationaux ou internationaux ; et enfin, il répond à l'importance cruciale d'innover pour réduire les émissions de GES par la création de nouveaux leviers financiers et par des investissements directs dans les entreprises œuvrant à la transition énergétique.

Le défi médiatique de la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et sociaux exige pour sa part une présence accrue des différents joueurs économiques et politiques. La décision de Fondaction de ne posséder aucun titre de sociétés détenant des réserves d'énergie fossile, incluant le charbon, en est une illustration. Pour financer davantage la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone à l'aide de ses placements, Fondaction a également augmenté de près du tiers son portefeuille en obligations vertes, celui-ci ayant atteint plus de 88 millions de dollars au 31 mai 2018.

C'est à la suite de sa participation à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP 13) tenue en

Mongolie-Intérieure, et à l'occasion de COP 23 que Fondaction a annoncé à Bonn la création du Fonds de gestion durable des sols Canopy (Canopy SLF) en compagnie de son partenaire Ecotierra. Avec l'expertise de celui-ci et l'apport initial de Filaction, ce fonds permet le développement et l'opération de projets d'agroforesterie durable à travers le monde. On exporte ainsi une expertise québécoise novatrice en matière de culture sous les arbres, notamment du café. En l'intégrant à une structure coopérative, elle permet aux cultivateurs et à leurs familles d'obtenir une juste rémunération et plus de stabilité. De cette manière, on transforme une pratique ancestrale qui n'est plus soutenable en une autre qui ne produit pas de GES, ce qui met un frein à un phénomène préoccupant de désertification tout en renforçant le tissu social. Une initiative qui démontre qu'on peut à la fois contribuer au développement d'une entreprise d'ici tout en contribuant au développement durable de par le monde. La participation de Fondaction comme premier investisseur privé au Fonds LDN (Land Degradation Neutrality), l'un des 12 projets dits transformatifs devant contribuer à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat, en est un autre exemple. Ce fonds investit lui aussi dans Canopy SLF.

Le créneau de la lutte contre les changements climatiques, de la transition énergétique, de l'environnement et des technologies propres « représente 21 % des investissements en capital de développement de Fondaction. Parmi les projets structurants auxquels il participe, il faut souligner celui de la Coop Carbone, qui vise à permettre aux organisations de réduire leur

consommation d'énergie fossile et leurs émissions de GES, et dont Fondaction est l'un des membres fondateurs⁵ ». Une initiative à laquelle il faut ajouter la création du Fonds Inlandsis, annoncée lors de la COP 22 tenue à Marrakech en 2016, qui finance des projets de réduction de GES par contrat carbone depuis 2017.

Par son engagement financier dans ce créneau d'activités, Fondaction joue un rôle déterminant dans l'économie québécoise à plus long terme, car il ne pourra pas y avoir de transition énergétique réussie sans mettre en place une productivité durable. Fondaction ne se définit pas comme un fonds spécialisé dans les technologies propres, mais plutôt comme un fonds généraliste qui intègre les enjeux environnementaux dans ses choix et sa gestion des investissements. Cette posture lui permet d'interagir avec des entreprises qui n'œuvrent pas nécessairement dans des domaines où les enjeux sont uniquement environnementaux, mais d'y mettre de l'avant et d'y proposer des méthodes novatrices de financement pour réduire leur empreinte environnementale.

⁴ LÉVESQUE, Benoît et coll. *Fondaction, un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable*, Presses de l'Université du Québec, Collection innovation sociale, Montréal, 2017, p.329.

⁵ Gilles Bourque, op. cit. p.351.

Le Fonds procède de la conviction que la lutte contre les changements climatiques passe par l'engagement de tous les acteurs de la société. C'est pour cette raison que Fondation participe à plusieurs groupes de travail portant sur les enjeux environnementaux ayant notamment pour objet la transition énergétique ainsi que la création et le transfert d'innovations.

Fondation a participé à la réalisation d'une étude en 2017 qui avait spécifiquement pour objet les impacts de la transition énergétique sur la main-d'œuvre et les entreprises québécoises à l'horizon 2030. Loin d'être alarmants, les résultats indiquent que les effets anticipés de la transition énergétique seraient largement positifs si le Québec s'y préparait adéquatement dès maintenant, notamment par une approche ciblée de qualification de la main-d'œuvre.

En conclusion, c'est par un souci constant de cohérence avec ses différentes parties prenantes que Fondation réalise son approche de gestion globale. L'originalité de celle-ci repose sur le caractère systémique et la recherche constante de cohérence entre les valeurs, le discours et les actions qui s'expriment à travers de multiples échanges transversaux. Cette approche globale de Fondation fait rayonner les principes de développement durable et contribue à la création d'une culture propre, voire d'un véritable écosystème financier.

CDP 22

Maroc, 7 au 18 novembre 2016

Création du Fonds Inlandsis

Lors de la tenue de la 22^e session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22), Fondation et la Coop Carbone ont annoncé en présence du premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, la création du Fonds Inlandsis. Ce fonds de 20 millions de dollars est dédié au financement de projets permettant la réduction de GES en Amérique du Nord en contrepartie de crédits compensatoires qui seront générés. Ce fonds sera le premier fonds par contrat carbone à être créé au Québec et l'un des plus importants en activité dans le monde. Ayant lieu sur le continent africain, cette COP a permis d'aborder les questions de justice climatique et l'importance de réformer l'agriculture.

CDP 13

Chine, 5 au 15 septembre 2017

Lutter contre la désertification et la dégradation des sols

La treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CDP 13 de la CNULCD) s'est tenue à Ordos, Mongolie intérieure, en Chine, du 5 au 15 septembre 2017.

Plus de 1,5 milliard de personnes, dans plus de 100 pays, sont exposées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, situation qui fragilise la paix mondiale, d'où l'importance d'y mettre en place des objectifs nationaux de neutralité de la dégradation des terres. C'est dans cette optique que Fondation a exprimé son intention d'investir un montant de 10 millions de dollars dans le futur fonds LDN (Land Degradation Neutrality), projet mené conjointement par la CNULCD et Mirova, pour inciter le secteur privé à investir dans la restauration des terres.

CDP 23

Allemagne, 6 au 17 novembre 2017

Garantir un dialogue de qualité pour progresser

La CDP 23 s'est déroulée à Bonn dans un contexte particulier, les États-Unis ayant annoncé quelques mois plus tôt leur retrait de l'Accord de Paris. Il a été question notamment de l'adaptation aux changements climatiques, de système de transparence renforcé pour l'action et le soutien, du niveau d'ambition à atteindre et d'un mécanisme d'observation ainsi que de la mise en œuvre du « Talanoa Dialogue » pour ne pas perdre de vue l'objectif de limitation du réchauffement mondial à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

La réhabilitation des sols à grande échelle pourrait à elle seule permettre la réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. L'annonce par Fondation de la création du Fonds Canopy qui représente une alternative à la culture sur brûlis en compagnie du gestionnaire Ecotierra s'inscrivait tout à fait dans cette ligne de pensée.

I ANALYSE MULTICRITÈRE

Développé par Fondation depuis 2013, le référentiel d'analyse multicritère permet d'évaluer les pratiques et de mesurer les retombées en matière de responsabilité sociétale à travers les trois principales fonctions de Fondation, soit la fonction souscription, qui concerne les activités à l'intention des actionnaires existants et potentiels, la fonction investissement et placement, qui considère les entreprises, les fonds spécialisés et les fonds partenaires ainsi que les placements sur les marchés financiers, et enfin la fonction dialogue, qui s'adresse à l'ensemble des parties prenantes.

Cette initiative à laquelle participe l'ensemble des modules est sous la responsabilité directe de la présidence-direction générale. Sa mise en œuvre est assurée par le Module développement organisationnel et systèmes d'information. Ce référentiel interne a pour objectif de cerner la performance financière, économique, sociale, environnementale, territoriale et culturelle des différentes actions en fonction d'objectifs préalablement fixés.

Le premier volet de l'analyse multicritère concerne l'apport de Fondation en matière d'accessibilité de l'épargne-retraite et de diffusion de la littératie financière pour les travailleuses et travailleurs québécois. Agissant principalement auprès de la population active, Fondation considère qu'il a un rôle important à jouer dans le domaine des finances personnelles quant à l'information fournie aux actionnaires actuels et potentiels, notamment en milieu de travail. L'objectif ici est de mieux connaître les actionnaires de Fondation et les habitudes d'épargne des personnes selon leur milieu. Ces données permettent de mieux orienter l'action et de doser les efforts consentis par l'organisation en fonction d'effets probants sur la capacité des travailleuses et des travailleurs à établir leur stratégie d'épargne-retraite.

Le second volet concerne les entreprises québécoises du portefeuille de capital de développement. Dans ce champ d'action, le référentiel tente d'apprécier la conjugaison des retombées sociétales du portefeuille global de Fondation et l'impact de chacune des entreprises. Cela impose de s'instrumenter pour être en mesure d'identifier et d'apprécier correctement, en amont des investissements, les sous-secteurs de l'économie et les entreprises dont les impacts directs et indirects sont les plus positifs. Le référentiel cherche également à établir une approche d'accompagnement permettant à Fondation de valoriser l'adoption de meilleures pratiques au sein des entreprises visées. Les entrepreneurs peuvent alors mieux identifier le caractère positif de leurs externalités ainsi que les impacts de leurs activités et de leurs processus sur les enjeux économiques, sociaux, environnementaux, territoriaux, culturels ainsi qu'en matière de gouvernance. Les indicateurs développés par Fondation sont inspirés de référentiels reconnus, notamment les standards de la GRI et le référentiel IRIS développé par GIIN (Global Impact Investing Network).

Le troisième volet a trait aux placements que Fondation effectue sur les marchés financiers traditionnels. Il porte principalement sur la collecte et le suivi de données dont l'objectif est de permettre un meilleur positionnement en matière de responsabilité sociétale. Plusieurs référentiels existants permettent d'effectuer une comparabilité de ce portefeuille avec des portefeuilles de référence en ce qui a trait aux choix de titres, à l'intégration des facteurs ESG, à l'empreinte environnementale du portefeuille et à l'exercice des droits de vote. Les référentiels utilisés sont principalement issus des PRI (Principes pour l'investissement responsable), de l'ISS (Institutional Shareholder Services) et de la GIIRS (Global Impact Investing Ratings System).

Le quatrième volet se rapporte aux retombées globales de Fondation, en tant qu'acteur de la société civile et en tant qu'outil de développement économique. Il vise à cerner les effets globaux de l'action de Fondation en ce qui a trait aux activités de développement de connaissances, de réseautage et de mobilisation dans les domaines du développement durable et de la finance socialement responsable; un espace d'intervention et d'innovation qui correspond à sa fonction dialogue. Ce volet cherche également à mettre en lumière quelles sont les retombées du portefeuille sur la société et quels sont les effets de ses actions auprès des travailleuses et travailleurs comme catalyseur d'épargne-retraite. Ce volet comprend aussi les données relatives aux pratiques internes, notamment en matière de développement durable et de ressources humaines.

L'ensemble du projet découle de la volonté du Fonds de contribuer de manière stratégique et consciente à une société meilleure. Il s'agit à la fois d'un certain ordre de valeurs et de la prise en compte d'éléments qualitatifs qu'il faut pouvoir identifier et apprécier pour qu'ils soient davantage reconnus et considérés.

I PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Fondation publie semestriellement des états financiers audités, ainsi qu'un rapport de gestion qui les complète en fournissant une analyse et des données contextuelles qui visent à permettre au lecteur de bien comprendre et d'apprécier l'évolution du Fonds. Plusieurs données historiques sont également présentées dans le rapport de gestion, celui-ci répondant aux exigences du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement. Ce règlement de l'Autorité des marchés financiers définit différentes normes de divulgation de l'information dans les états financiers annuels et intermédiaires, dans les rapports de gestion ainsi que dans les relevés et le répertoire liés à ceux-ci. De plus, il établit des exigences en regard à l'évaluation des investissements en capital de développement.

Performance économique (en milliers de dollars, au 31 mai)

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2014** | 2012 | 2010 | 2008 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|---------|----------|
| Gains (pertes) réalisés et non réalisés sur investissements | 70 613 | 99 989 | (13 050) | 40 207 | (27 184) | 11 471 | (18 649) |
| Autres produits* | 71 168 | 57 972 | 80 575 | 44 039 | 28 499 | 23 012 | 28 498 |
| Traitements et avantages sociaux *** | 24 412 | 23 172 | 19 472 | 15 624 | 13 139 | 10 392 | 8 701 |
| Autres frais (opérationnels et autres) | 17 290 | 22 940 | 12 721 | 16 434 | 12 549 | 12 465 | 11 768 |
| Impôts sur le résultat | 719 | 768 | 777 | 164 | (2 119) | (1 182) | (1 351) |
| Investissements en capital de développement (incluant les engagements) | 1 265 136 | 1 179 240 | 1 002 721 | 709 632 | 619 854 | 477 254 | 385 408 |
| Résultats nets non-distribués et surplus d'apport | 401 525 | 316 539 | 202 907 | 106 426 | 58 731 | 29 501 | (35 343) |
| Actif net | 1 971 065 | 1 710 896 | 1 490 132 | 1 180 277 | 914 648 | 699 400 | 627 276 |

* Les autres produits de Fondation sont également générés par les investissements en capital de développement et par les autres investissements (placements) et incluent des intérêts, des dividendes, des honoraires et d'autres produits courants.

** À partir de 2014, Fondation a adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour ses états financiers. Les données relatives à l'année financière 2014 ont donc été ajustées rétroactivement.

*** La rémunération du conseil d'administration est incluse.

Dons et commandites

Mise en place en 2008, la Politique de dons et commandites énonce que Fondation privilégie l'appui à des projets ou des initiatives qui contribuent au développement des affaires, qui encouragent l'économie sociale, le développement local et régional et qui appuient les initiatives ou activités associées au réseau syndical, au développement durable et à la recherche. Il exclut tout projet lié à des partis politiques ou des groupes religieux.

La politique prévoit l'établissement d'un budget annuel global correspondant à environ 1 % des dépenses de fonctionnement de Fondation, incluant les traitements et les avantages sociaux. Ce ratio a été préféré à un cadre de dépenses fixé à partir d'un pourcentage des bénéficiaires, ce qui témoigne de l'engagement de Fondation à soutenir le milieu au-delà des conjonctures. Les dons et commandites sont autorisés en fonction de critères précis. Un rapport de l'ensemble des dons et commandites consentis au cours de l'exercice financier est présenté annuellement au conseil d'administration.

Dons et commandites (au 31 mai)

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2014 | 2012 | 2010 |
|--|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|
| Somme totale accordée | 276 744 \$* | 297 603 \$* | 297 808 \$ | 217 241 \$ | 192 817 \$ | 172 616 \$ |
| % des dépenses de fonctionnement | 0,7 % | 0,8 % | 0,9 % | 0,7 % | 0,8 % | 0,8 % |
| Répartition des commandites | | | | | | |
| Économie sociale et développement local | 13,2 % | 38,6 % | 7,3 % | 16,6 % | 25,6 % | 15,6 % |
| Partenaires du développement des affaires | 29,0 % | 26,3 % | 48,9 % | 32,9 % | 25,4 % | 19,4 % |
| Recherche | 2,6 % | 3,0 % | 3,4 % | 7,6 % | 8,8 % | 27,8 % |
| Actions communautaires et œuvres caritatives | 10,3 % | 4,9 % | 2,8 % | 9,8 % | 9,1 % | 11,3 % |
| Réseau syndical | 6,8 % | 10,3 % | 9,4 % | 10,6 % | 5,0 % | 11,7 % |
| Développement durable | 26,8 % | 8,4 % | 14,0 % | 19,6 % | 23,0 % | 11,3 % |
| Arts et culture | 11,3 % | 8,5 % | 14,2 % | 2,9 % | 3,1 % | 2,9 % |

* Certains partenariats récurrents et projets spéciaux sont désormais exclus de la somme totale accordée en dons et commandites.

Impacts économiques directs et indirects

Recourant à une méthode d'évaluation des retombées économiques inspirée de celle utilisée par Investissement Québec, chaque année Fondation effectue une étude d'impact des retombées directes et indirectes de ses activités d'investissement en incluant celles réalisées par Filaction, dont le capital provient entièrement de Fondation. Depuis plusieurs années, l'étude est confiée à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC). Cette méthode a pour objectif de cerner la part des retombées économiques attribuables aux interventions de Fondation et de Filaction. Le risque financier, l'importance du projet et les perspectives de croissance du secteur d'activité sont les variables utilisées et les données recueillies font l'objet de simulations économétriques par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Le portefeuille d'entreprises visées par l'étude pour l'année 2017-2018 compte 205 PME, entreprises privées, coopératives ou OBNL dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec⁶. On estime que c'est 789,2 millions de dollars qui étaient investis dans les entreprises et les fonds ayant fait l'objet de l'étude d'impact réalisée par l'IREC.

La méthodologie utilisée par l'IREC détermine que la part des recettes fiscales et parafiscales pour le gouvernement du Québec attribuables à Fondation s'élève respectivement à 84,7 millions de dollars et à 130,0 millions de dollars. Les mêmes ratios sont appliqués aux recettes du gouvernement fédéral qui permettent d'attribuer aux investissements de Fondation des recettes fiscales de 53,1 millions de dollars et des recettes parafiscales de 23,0 millions de dollars.

Le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt de 20 % aux épargnants qui cotisent au Fonds. L'émission d'actions à Fondation s'étant élevée à 267,5 millions de dollars pour l'année 2017-2018, la dépense fiscale a représenté 53,5 millions de dollars. Puisque les retombées fiscales et parafiscales attribuables à Fondation (incluant Filaction) sont de 214,7 millions de dollars, le ratio avantages-

Impacts économiques des projets soutenus (au 31 mai)

| | 2018 | 2017 |
|--|-----------|-----------|
| Nombre d'entreprises | 205 | 188 |
| Nombre d'emplois | 43 892 | 34 189 |
| Revenus gouvernementaux | | |
| Gouvernement du Québec ¹ | 202,7 M\$ | 159,4 M\$ |
| Gouvernement du Canada ² | 126,9 M\$ | 108,0 M\$ |
| Parafiscalité et taxes indirectes ³ | 338,4 M\$ | 307,9 M\$ |

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

¹ Comprend les impôts sur salaires, taxes de vente et taxes spécifiques.

² Comprend les impôts sur salaires, taxe de vente et taxes et droits d'accise.

³ Comprend RRQ, FSS, CSST, assurance emploi et taxes indirectes.

coûts pour le gouvernement du Québec par rapport aux activités de Fondation s'établit à 4,01 pour l'année financière 2017-2018. Cette hausse importante du ratio est liée à la présence de projets ponctuels qui ont de fortes retombées et aux ajustements apportés à la méthodologie de sorte qu'elle reflète plus adéquatement la part attribuable de Fondation et de Filaction dans les projets.

Le gouvernement fédéral octroyait, quant à lui, un crédit d'impôt de 15 % en 2018. Pour l'année financière 2017-2018, le crédit d'impôt fédéral a représenté une dépense de 40,1 millions de dollars. Avec des retombées fiscales et parafiscales attribuables à Fondation (incluant Filaction) de 76,1 millions de dollars, le ratio avantages-coûts pour le gouvernement fédéral a été de 1,90.

Ainsi, pour chaque dollar en crédit d'impôt accordé aux épargnants de Fondation en 2017-2018, le gouvernement du Québec a récupéré 4,01 \$ et le gouvernement du Canada 1,90 \$ en revenus fiscaux et parafiscaux. L'étude démontre clairement que les deux paliers de gouvernement ont récupéré, dans la même année, beaucoup plus en recettes fiscales et parafiscales que la valeur des crédits d'impôt octroyés aux épargnants.

⁶ La majorité des investissements de Fondation est au Québec. De ce fait, les retombées hors-Québec ne sont pas considérées significatives.

Ratio avantages-coûts pour les deux paliers de gouvernement en 2017-2018

| | Gouvernement du Québec | Gouvernement du Canada |
|---|------------------------|------------------------|
| Recettes fiscales et parafiscales attribuables à Fondaction | 214,7 M\$ | 76,1 M\$ |
| Dépenses fiscales | 53,5 M\$ | 40,1 M\$ |
| Ratio avantages-coûts | 4,01 | 1,90 |

Une fois les projets d'investissement comptabilisés dans l'exercice entièrement réalisés, on évalue que Fondaction et Filaction auront maintenu ou créé 43 892 emplois. En y ajoutant une estimation des retombées issues des investissements réalisés par les fonds partenaires ou spécialisés, l'IREC conclut que les activités de Fondaction auront contribué à maintenir ou à créer un total de 44 585 emplois au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 31 mai 2018.

Emplois maintenus ou créés (au 31 mai)

| | 2018 | | | 2017 |
|----------------------------------|---------|-----------|---------------|--------|
| | Directs | Indirects | Totaux | Totaux |
| Fondaction et Filaction | 31 394 | 12 498 | 43 892 | 34 189 |
| Fonds partenaires ou spécialisés | 494 | 199 | 693 | 1 633 |
| Totaux | 31 888 | 12 697 | 44 585 | 35 822 |

Les Prix Créateurs d'emplois du Québec



L'emploi étant le moteur de la prospérité, les Prix Créateurs d'emplois du Québec ont été créés à l'automne 2017 avec le soutien de Fondaction à titre de partenaire-présentateur. Ces prix soulignent l'apport important des créateurs d'emplois pour le développement du Québec et de ses régions. Dans le cadre du Gala annuel, les prix célèbrent la création, le maintien et la croissance exceptionnelle d'emplois de qualité dans une perspective de développement durable.

ENGAGEMENTS ET INITIATIVES EXTERNES

Les engagements et initiatives externes de Fondation prennent plusieurs formes, chacun d'entre eux reflétant des valeurs défendues et des objectifs poursuivis par le Fonds dans une perspective de développement durable. Globalement, ces engagements et initiatives donnent lieu à une communauté d'intérêts où l'économie sociale et solidaire, la finance et le développement économique, la lutte contre les changements climatiques et la transition énergétique, les observatoires et la recherche, les principes et les initiatives se conjuguent.

Économie sociale et solidaire

Chantier de l'économie sociale et Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale participe à la démocratisation de l'économie québécoise et à sa dimension plurielle en favorisant l'émergence d'un modèle de développement basé sur des valeurs de solidarité, d'équité et de transparence procurant du rendement à la communauté. Grâce à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale à laquelle participe Fondation, plusieurs coopératives, OBNL ou mutuelles peuvent profiter depuis 2006 d'un capital patient à hauteur de 30 % de leurs besoins financiers. (Partenaire depuis 1996)

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

Le CQCM représente l'ensemble des mutuelles et organisations coopératives sectorielles et régionales du Québec. Ses membres totalisent plus de 3 300 coopératives et mutuelles, lesquelles génèrent plus de 100 000 emplois et représentent plus de 246 milliards de dollars d'actifs. La création par le CQCM d'un laboratoire de l'économie collaborative rassemble des universitaires, des entrepreneurs et autres acteurs afin de doter l'ensemble du Québec de solutions porteuses favorisant le modèle coopératif. Également issue du CQCM, la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité promeut auprès des jeunes ces modèles d'affaires et les valeurs qui les sous-tendent. (Partenaire depuis 1996)

Coop Carbone

Cette coopérative de solidarité aide ses membres et ses partenaires à profiter des occasions offertes par le marché du carbone et à réduire leurs émissions de GES au Québec. Elle agit en tant qu'agrégateur de crédits de carbone en accompagnant les

entreprises dans leur démarche de réduction de GES et de commercialisation de ces crédits. Avec la création du Fonds Inlandsis, elle contribue ainsi de manière structurante à la lutte contre les changements climatiques et à l'essor de l'économie verte au Québec. (Partenaire depuis 2011)

ESS Forum International – Les Rencontres du Mont-Blanc

ESS Forum International réunit des organisations d'économie sociale de tous les continents. Y sont aussi associés des universitaires, des personnes œuvrant au sein de mouvements de citoyens ou d'institutions internationales. Fondation participe activement à la réflexion et au soutien de projets visant à promouvoir et renforcer l'économie sociale, notamment dans le cadre de projets internationaux. (Partenaire depuis 2004)

Femmissor

Femmissor finance la création, la croissance et l'acquisition d'entreprises viables, dirigées et détenues par des femmes. En rendant accessibles aux cheffes d'entreprise et gestionnaires des ressources, l'organisme participe activement à la vitalité économique des 17 régions du Québec. Soutenue et capitalisée par le gouvernement du Québec et Filaction, cette expérience unique en son genre a déjà fait naître plus de 600 entreprises. (Partenaire depuis 2001)

Fondation Lionel-Groulx

Créée par Lionel Groulx et ses amis, la Fondation Lionel-Groulx a hérité de sa maison, de sa bibliothèque, de ses archives ainsi que de son œuvre intellectuelle et littéraire qu'elle a pour mission de préserver. Sur le plan immatériel, la Fondation prolonge et actualise les actions essentielles de celui qui se portait à la défense de la nation québécoise, de sa langue et de sa culture et promouvait l'enseignement de son histoire. (Partenaire depuis 2014)

Fondation Saint-Roch

La Fondation Saint-Roch sauvegarde et met en valeur le patrimoine bâti et religieux des quartiers centraux de la Ville de Québec. En donnant une nouvelle portée communautaire à ces édifices pouvant accueillir des organismes et des entreprises d'économie sociale, elle soutient les efforts de revitalisation matérielle, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En devenant sous peu l'Institut québécois des métiers patrimoniaux du bâtiment, la Fondation met l'accent sur la revitalisation des métiers anciens et la constitution d'une relève chez les artisans d'art. (Partenaire depuis 1997)

Maison de la coopération du Montréal métropolitain (MC2M)

Coopérative de solidarité, MC2M occupe et gère un immeuble commercial de 84 000 pieds carrés offrant en propriété collective des espaces locatifs aux organisations de l'économie sociale avec pour objectif d'y créer une réelle communauté collaborative. Son espace est situé au centre du Mile Ex, un quartier en pleine revitalisation où s'installent de plus en plus d'entreprises créatives, aux abords du prochain Complexe des sciences de l'Université de Montréal. (Partenaire depuis 1999)

Société du patrimoine Angus (SPA)

La Société du patrimoine Angus (SPA) est un organisme à but non lucratif qui développe le Technopôle Angus en tant que propriétaire des terrains en partenariat avec Fondation. Son objectif est de préserver et valoriser le patrimoine, tout en veillant à la création d'emplois dans ses différents projets immobiliers qui, tous, respectent les principes du développement durable. Au printemps 2018, la construction d'un nouvel écoquartier fut lancée par le Technopôle Angus selon les plus hautes normes en matière d'urbanisme et d'environnement. (Partenaire depuis 1999)

Finance et développement économique

Anges Québec

Cette association, regroupant des entrepreneurs d'expérience, a pour mission de permettre à ses membres de réaliser des investissements en aidant ceux-ci



à identifier les entreprises possédant le plus grand potentiel. Grâce à sa structure qui favorise le mentorat et l'élaboration de stratégies d'affaires, Anges Québec met en commun un réseau d'affaires et offre un soutien lors des phases de financement. (Partenaire depuis 2013)

Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCRI)

Dotée d'un effectif dépassant 1 800 membres, l'ACCRI (CVCA) représente la majorité des organisations canadiennes qui sont actives dans l'investissement de capital de risque et d'autres formes d'investissement privé dans les entreprises canadiennes. (Partenaire depuis 2012)

CAP Finance, le réseau de la finance solidaire et responsable

La mission de CAP Finance consiste à développer et à promouvoir la finance solidaire et le capital de développement auprès du grand public. Il vise aussi à améliorer l'expertise des professionnels de la finance responsable. Au cours des dernières années, CAP Finance a actualisé *Le guide d'analyse des entreprises d'économie sociale* qui est un outil de référence précieux pour ceux qui oeuvrent dans le domaine de la finance solidaire et responsable. (Partenaire depuis 2009)

Cercle finance du Québec

Le Cercle finance du Québec existe depuis 1982. Il met à la disposition de ses membres et à la communauté financière de l'information portant sur les aspects financiers dans les domaines de la gestion de portefeuille, de l'assurance, des caisses de retraite, de l'immobilier, des affaires bancaires et de la gestion d'entreprise. Il développe de nombreux partenariats afin de favoriser le réseautage dans la communauté d'affaires. (Partenaire depuis 2016)

Finance Montréal

C'est à l'invitation du gouvernement du Québec, en novembre 2010, que l'industrie des services financiers a créé Finance Montréal. Cet organisme regroupe des banques, des sociétés financières et d'assurance, le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Autorité des marchés financiers (AMF), ainsi que des universités. Elle mène des travaux visant à structurer le secteur financier et à en accroître la compétitivité à l'international. (Partenaire depuis 2010)

Le Fonds pour les femmes entrepreneurs FQ

La mise sur pied du Fonds fait suite à quinze années d'expérience des Fonds Femmessor régionaux. Les partenaires d'aujourd'hui, soit Fondation, Investissement Québec et Femmessor sont réunis dans la capitalisation d'un fonds de 19 millions de dollars, géré par Filaction. (Partenaire depuis 2016)

Investissement Québec

Cette société d'État a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec. (Partenaire depuis 1998)

PME MTL

Le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale de l'île de Montréal. Acteurs de premier plan dans le soutien au démarrage et la croissance des PME, les experts de PME MTL accompagnent les entrepreneurs et les entreprises à chaque étape de leur développement. (Partenaire depuis 2013)

Programme des gestionnaires en émergence du Québec (PGEQ)

Le programme a vu le jour grâce aux divers travaux menés par Finance Montréal en collaboration avec des firmes québécoises de gestion de portefeuille. Ce projet vise à réduire l'écart qui existe entre les ressources limitées des nouveaux gestionnaires et les enjeux élevés des investisseurs institutionnels qui désirent diversifier leurs sources de rendements. (Partenaire depuis 2016)

Québec International – Consortium Aliment Santé

En compagnie de la Direction régionale du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, l'agence de développement économique Québec International assure la coordination du créneau d'excellence Aliments santé dans la région métropolitaine de Québec. Ce créneau regroupe les acteurs du secteur de la transformation agroalimentaire ayant à cœur le développement et la mise en marché de produits à valeur ajoutée contribuant à une offre alimentaire plus saine à l'aide de technologies de pointe et de connaissances appliquées. (Partenaire depuis 2015)

Question Retraite

Créé à l'initiative de Retraite Québec, Question Retraite est un regroupement d'organismes issus des milieux de l'éducation, financier, universitaire, patronal et gouvernemental. Sa mission est d'encourager et de mettre en place des activités visant à informer et à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance d'assurer leur sécurité financière à la retraite et à les orienter vers les moyens pour la réaliser. (Partenaire depuis 2003)

Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)

Le RJCCQ représente le plus grand réseau de jeunes gens d'affaires au Québec. En plus de représenter ses membres auprès d'intervenants des sphères publiques et privées partout au Canada, il voit à favoriser les échanges entre les différentes chambres de commerce qui en font partie. Ses actions prennent notamment la forme de rassemblements tels le Forum économique de la relève d'affaires et la Caravane Régionale de l'Entrepreneuriat. (Partenaire depuis 2017)

Réseau Capital

Réseau Capital est la seule association du capital d'investissement qui regroupe tous les intervenants de la chaîne d'investissement. Sa mission est de contribuer au développement et au bon fonctionnement de l'industrie du capital d'investissement, laquelle joue un rôle important dans le développement et le financement des entreprises au Québec. (Partenaire depuis 2006)

Lutte contre les changements climatiques et transition énergétique

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPÉR)

L'AQPÉR regroupe les producteurs, équipementiers et entreprises de biens et services du secteur des énergies renouvelables. L'association cherche à accroître la production d'énergie renouvelable de source indépendante et d'en maximiser la valorisation dans le portefeuille énergétique québécois. Ses actions sont fondées sur le respect des principes du développement durable et favorisent le développement économique sur tout le territoire québécois. (Partenaire depuis 2017)



Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)

Référence québécoise en matière d'efficacité énergétique, l'AQME est un carrefour d'intervenants qui mettent en commun leurs connaissances et leur expérience afin de faire la promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'organisme s'emploie à diffuser les meilleures pratiques et les innovations dans ce domaine depuis 1985. (Partenaire depuis 2013)

Transition énergétique Québec (TEQ)

Annoncée dans la Politique énergétique 2030, la création de cet organisme a pour but de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques. Il est aussi responsable de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques définies par le gouvernement. Le premier Plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique du Québec contient 42 mesures permettant de réaliser la transition énergétique du Québec. (Partenaire depuis 2017)

Vision Biomasse Québec

Ce regroupement d'organisations issues des milieux coopératif, municipal, des affaires, ainsi que de l'environnement et du développement rural œuvre à promouvoir une filière exemplaire et performante de chauffage à la biomasse forestière au Québec. Le Fonds Biomasse Énergie I, géré par Fondation, est un membre fondateur de ce regroupement, auquel Fondation participe également. (Partenaire depuis 2015)

Observatoires et recherche

Association internationale du logiciel libre (Ai2L)

Créée par trois partenaires québécois et trois partenaires français, l'Association internationale du logiciel libre a pour objectif de participer à l'indépendance informatique des entreprises d'économie sociale et solidaire ainsi que celles de la finance socialement responsable. (Partenaire depuis 2008)

CIRIEC-Canada et CIRIEC International

Ces associations scientifiques réunissent des chercheurs et des praticiens provenant autant des entreprises du secteur public que des composantes de l'économie sociale et solidaire. Leurs membres s'intéressent aux diverses formes d'entreprises collectives et aux différents types d'activité économique orientée vers l'intérêt général. Ils partagent des préoccupations communes dont la démocratie, la participation, l'équité, la solidarité et la promotion des entreprises collectives. (Partenaire depuis 1997)

Écotech Québec

La grappe des technologies propres mobilise les acteurs de l'économie verte afin de créer les conditions propices au développement et à la croissance des entreprises. Par ses initiatives, l'organisme incite les entreprises à investir dans les innovations, favorise l'essor des technologies propres et contribue à faire du Québec un pôle d'excellence à l'échelle nationale et internationale. (Partenaire depuis 2009)

Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)

Le TIESS repère, inventorie et systématise les innovations expérimentées par les entreprises et les organisations de l'économie sociale afin d'en favoriser la diffusion et l'appropriation. Il permet de réaliser un transfert de connaissances pratiques et théoriques coproduites par les praticiens et les chercheurs en lien avec le territoire. (Partenaire depuis 2016)

Principes et initiatives

Carbon Disclosure Project (CDP)

Le CDP invite les investisseurs institutionnels de tous les pays à signer collectivement une demande pour que soit divulguée l'information portant sur les émissions de GES, information considérée comme étant pertinente par rapport à la valeur des actions. Au cours des dernières années, le CDP a permis de créer le plus important registre de données au monde sur les émissions de GES produites par les sociétés. (Partenaire depuis 2007)

Comité de mise en œuvre du Plan Montréal durable 2016-2020

Issu d'une concertation rassemblant les 230 organisations partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et les représentants de l'administration municipale, Montréal durable 2016-2020 propose de relever les défis d'une ville

plus sobre en carbone et plus équitable. Le plan préconise quatre priorités d'intervention, soit la réduction des émissions de GES et de la dépendance aux énergies fossiles; l'augmentation du verdissement et de la biodiversité; un plus grand accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé; la transition vers une économie verte, circulaire et responsable. (Partenaire depuis 2007)

Global Reporting Initiative (GRI)

La GRI vise à renforcer la qualité, la rigueur et l'utilité des rapports de développement durable. Première organisation financière québécoise à obtenir le statut Organizational Stakeholder (OS) en 2007, Fondation a coordonné la traduction en langue française du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières en 2011 en plus de parrainer la traduction en français des plus récents standards. (Partenaire depuis 2007)

Pacte mondial

Lancé en 2000 par le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Pacte mondial énonce une dizaine de principes universels relatifs aux droits de la personne, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Il rassemble aujourd'hui, sur une base volontaire, des milliers de sociétés dans le monde ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile. (Partenaire depuis 2007)

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les Principes pour l'investissement responsable ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. (Partenaire depuis 2011)

Standards Board for Alternative Investments (SBAI)

Le SBAI, autrefois le Hedge Fund Standards Board (HFSB), estime que l'établissement de normes de pratique responsable renforce le secteur des placements alternatifs, tant pour les investisseurs que pour les gestionnaires. En rendant possible la détermination de normes dans le processus SBAI, l'organisme permet, en complément aux politiques publiques, de mieux répondre aux exigences des investisseurs. Une fois adoptée par les gestionnaires, ces normes influencent positivement leur conduite et rendent leurs pratiques plus transparentes. (Partenaire depuis 2013)





PRATIQUES INTERNES

Depuis sa création, Fondaction aborde la finance de façon innovante et responsable. Sans négliger les enjeux de rentabilité financière, Fondaction prend également en considération le développement économique de l'ensemble du territoire québécois, l'équité sociale et l'intégrité environnementale. Pour que de telles préoccupations propres au développement durable se traduisent dans ses investissements, Fondaction applique les mêmes fondements démocratiques et principes de transparence dans tous les aspects de sa gestion interne, soit sa gouvernance, sa gestion des opérations, ses pratiques environnementales et sa relation avec ses salariés. C'est donc à partir de ses pratiques internes que le Fonds crée de la valeur durable pour ses actionnaires et pour l'ensemble de la société québécoise.

| GOUVERNANCE

En se dotant d'une saine gouvernance, Fondaction se donne les moyens d'évaluer régulièrement l'impact de ses activités sur les différentes parties prenantes. Cette rétroaction lui permet de rechercher constamment les meilleures pratiques à adopter, en cohérence étroite avec les valeurs et la culture de l'institution.

Sur le plan de la structure et du développement organisationnel, ces principes de transparence s'opérationnalisent à travers une gestion collaborative qui favorise la participation des personnes salariées au processus de fixation des objectifs et à l'organisation de leur travail.

Une organisation financière soumise aux mêmes règles que les autres, mais qui trouve son inspiration dans la démocratisation des milieux de travail et dans le développement durable se doit d'innover sur le plan de sa gouvernance afin de demeurer fidèle à la mission intrinsèque et aux

valeurs qui ont présidé à sa création. Bien que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ait initié Fondaction, l'organisation syndicale n'en contrôle ni les orientations, ni les activités, ni *a fortiori* le conseil d'administration.

Le conseil d'administration de Fondaction compte une majorité de membres indépendants issus du monde des affaires, des milieux universitaires, de l'économie sociale ainsi que de l'administration publique.

Le rôle du conseil d'administration est d'effectuer un suivi des activités courantes et de la situation financière de Fondaction. Les politiques, le budget et les orientations stratégiques de Fondaction sont adoptés par le conseil d'administration qui maintient une vision globale des activités et supervise le travail de la direction. L'assurance du respect de l'application de chacune des

politiques est confiée au conseil d'administration, lequel a créé certains comités pour l'assister dans son travail.

La loi constituant Fondaction prévoit que dans l'exercice de son rôle, la présidence du conseil d'administration doit notamment s'assurer que les membres du conseil, à l'exception du président-directeur général, doivent exercer leur fonctions et pouvoirs à distance des activités quotidiennes du Fonds. La distinction entre la gouvernance et les opérations est ainsi rigoureusement respectée.

La gouvernance de Fondation suit des règles clairement établies dans la ligne directrice recommandée par le comité de gouvernance et d'éthique et adoptée par le conseil d'administration. Cette ligne directrice va au-delà de la définition des rôles et des responsabilités du conseil. Elle vise à :

- ◆ apporter des précisions, entre autres, sur la composition et l'indépendance du conseil ;
- ◆ établir et prévoir l'évaluation périodique de la performance du conseil ;
- ◆ réaffirmer l'engagement des membres en vertu du code de conduite et d'éthique ;
- ◆ se prononcer, notamment, sur la Politique de jetons de présence et de remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration et des comités ;
- ◆ valider les processus de mise à niveau des connaissances et de formation continue.

Annuellement, le conseil procède à une auto-évaluation de son fonctionnement sous la direction de la présidence du conseil. Elle permet à chacun des membres de faire, entre autres, le point quant au rôle et aux responsabilités du conseil, à son fonctionnement, à la pertinence des comités, ainsi que sur la performance globale de Fondation, prenant ainsi en compte les dimensions financière et économique, sociale et environnementale des activités du Fonds. Le suivi des auto-évaluations est effectué par le président du conseil d'administration. La ligne directrice en matière de gouvernance prévoit la possibilité de faire appel, lorsque requis, à une expertise externe afin d'appuyer les membres du conseil d'administration dans cet exercice.

La rémunération des membres du conseil d'administration est assujettie à la Politique de jetons de présence et de remboursement de dépenses. Il s'agit d'un mode de rémunération en fonction des présences des membres aux réunions du conseil d'administration, aux réunions des divers comités ainsi que lors de rencontres téléphoniques.



Dans le cadre de la Francofête, la dictée annuelle du président-directeur général.

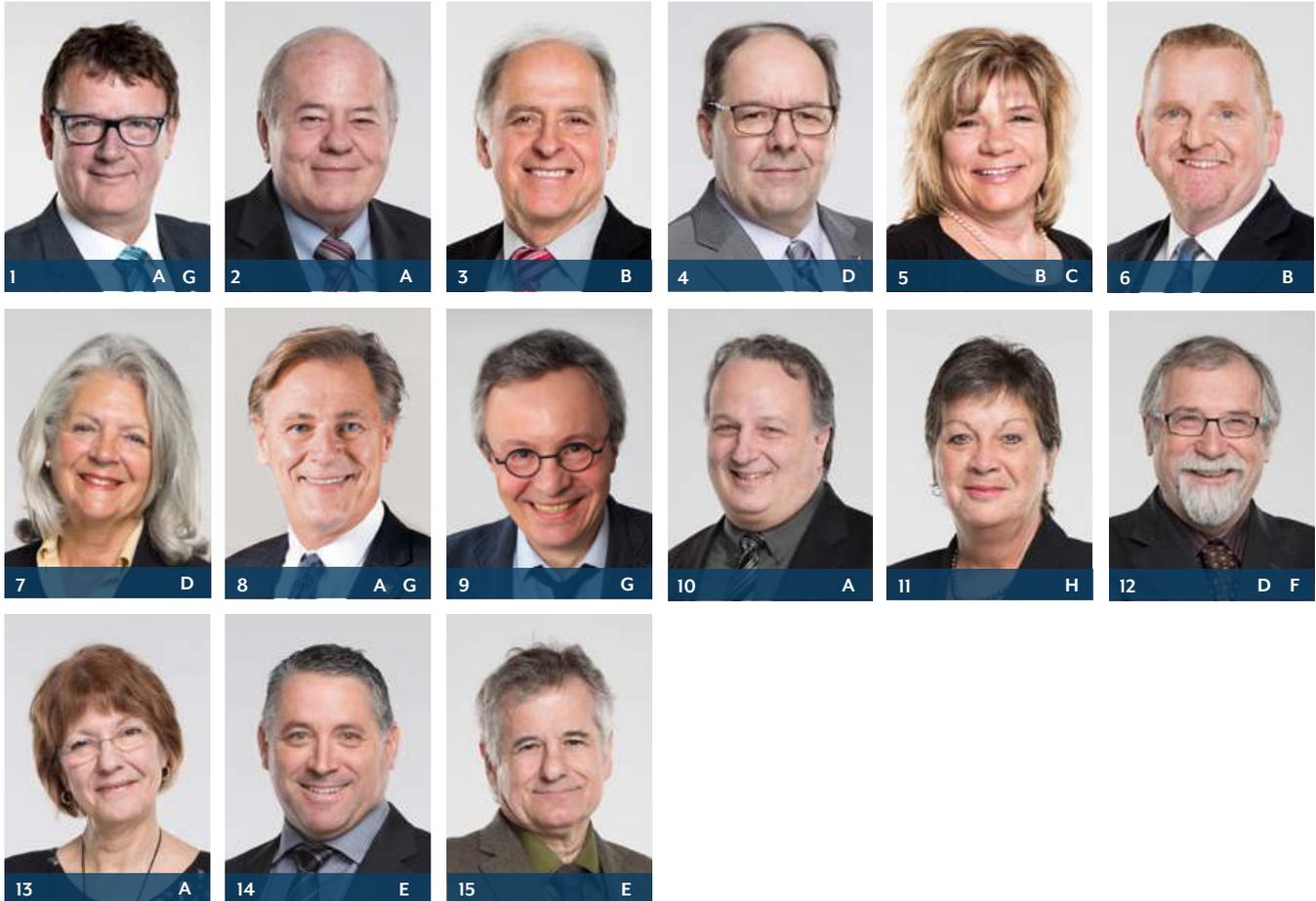
Le français à Fondation

Respecter et promouvoir notre langue

Fondation considère qu'il est de la responsabilité de toute organisation opérant au Québec de respecter la langue officielle du territoire. Après avoir remporté, en 2008, un Mérite du français de l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour ses efforts visant l'amélioration de la qualité de la langue dans ses communications publiques, Fondation poursuit son travail afin d'assurer la primauté du français à titre de langue commune et de langue des affaires en milieu de travail.

Fondation s'est doté d'une politique à cet effet il y a quelques années. L'amélioration de la qualité du français est encouragée et des activités culturelles auprès des employés sont organisées annuellement. En 2018, l'OQLF a de nouveau attesté que Fondation se conforme aux objectifs et à l'esprit de la Charte de la langue française.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



- 1 Jacques Létourneau**
Président du conseil d'administration de Fondation
Président de la Confédération des syndicats nationaux
- 2 Léopold Beaulieu**
Président-directeur général de Fondation
- 3 Clément Guimond ***
Vice-président du conseil d'administration de Fondation
Retraité de la Caisse d'économie solidaire Desjardins
- 4 Pierre Patry**
Secrétaire-trésorier du conseil d'administration de Fondation
Trésorier de la Confédération des syndicats nationaux
- 5 Diane Beaudry, CPA, CA, IAS-A ***
Présidente de Conseil Projection inc.
- 6 Claude Demers ***
Directeur général de la Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal
- 7 Nicole Fontaine ***
Retraîtée de la présidence
de l'Office de la protection du consommateur
- 8 Pierre B. Lafrenière ***
Vice-président exécutif de Oaklins Canada Est inc.
- 9 Thierry C. Pauchant ***
Professeur titulaire et directeur
de la Chaire de management éthique à HEC Montréal
- 10 Marc Picard ***
Directeur général de la Caisse
d'économie solidaire Desjardins
- 11 Pierrette Poirier ***
Retraîtée du Centre de santé
et de services sociaux (CSSS) du Suroît
- 12 Jean-Pierre Révéret ***
Professeur associé, ESG-UQAM, Département de
stratégie, responsabilité sociale et environnementale
- 13 Louise St-Jacques ***
Retraîtée de la Coopérative des travailleurs de La Puce
Ressource Informatique et de La Puce communautaire inc.
- 14 Michel Tétreault**
Trésorier de la Fédération de l'industrie
manufacturière (CSN)
- 15 Michel Tremblay**
Retraité du Centre intégré de santé
et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie
Ex-président de la Fédération des professionnelles (CSN)

Composition

La Loi constituant Fondaction définit la composition du conseil d'administration. L'octroi de la présidence du conseil d'administration à la présidence de la CSN n'est pas statutaire. La présidence du conseil est désignée par et parmi les membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration se compose ainsi :

- ◆ cinq personnes nommées par le comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dont trois, parmi celles-ci, doivent se qualifier comme personnes indépendantes;
- ◆ deux personnes nommées par le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- ◆ quatre personnes élues par l'assemblée générale des détenteurs d'actions de catégories A et B;
- ◆ trois personnes nommées par les membres évoqués aux trois points précédents;
- ◆ le président-directeur général du Fonds, pour la durée de son mandat à ce titre.

Le conseil d'administration est constitué de femmes et d'hommes issus de domaines en lien avec les activités, la mission et le positionnement du Fonds en tant qu'institution socialement responsable vouée au développement économique du Québec. Les administrateurs sont choisis, entre autres, pour leurs compétences dans le financement d'entreprises, pour leurs connaissances et leur expérience du monde des affaires, des milieux coopératif et communautaire ainsi que de l'administration publique, en concordance avec le profil global souhaité au sein du conseil d'administration.

Profil global souhaité

Le profil global recherché au sein du conseil d'administration est composé de cinq éléments :

- ◆ Les membres du conseil doivent être en mesure de faire preuve de bon jugement, d'intégrité et de conscience sociale;
- ◆ ils doivent accorder la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de leur fonction;
- ◆ ils apportent une contribution à la réalisation de la mission;
- ◆ ils doivent posséder plusieurs compétences, dont la compréhension des rapports sociaux, des enjeux du développement durable, du développement local, régional et sectoriel, des connaissances financières incluant celles du financement d'entreprises et des marchés financiers, une expérience de la gouvernance et de la gestion et finalement, une connaissance du domaine de l'épargne-retraite;
- ◆ Fondaction recherche un équilibre dans la représentation d'hommes et de femmes au sein du conseil reflétant différentes composantes de son actionariat et de la société québécoise.

LÉGENDE

- * Membre indépendant du conseil d'administration
- A Membre du comité exécutif
- B Membre du comité d'audit
- C Membre du comité d'évaluation
- D Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- E Membre du comité de placement (autres investissements)
- F Membre du comité du portefeuille d'entreprises québécoises de petite capitalisation (EQPC)
- G Membre du comité de ressources humaines
- H Membre du comité des achats de gré à gré

Comités permanents du conseil d'administration

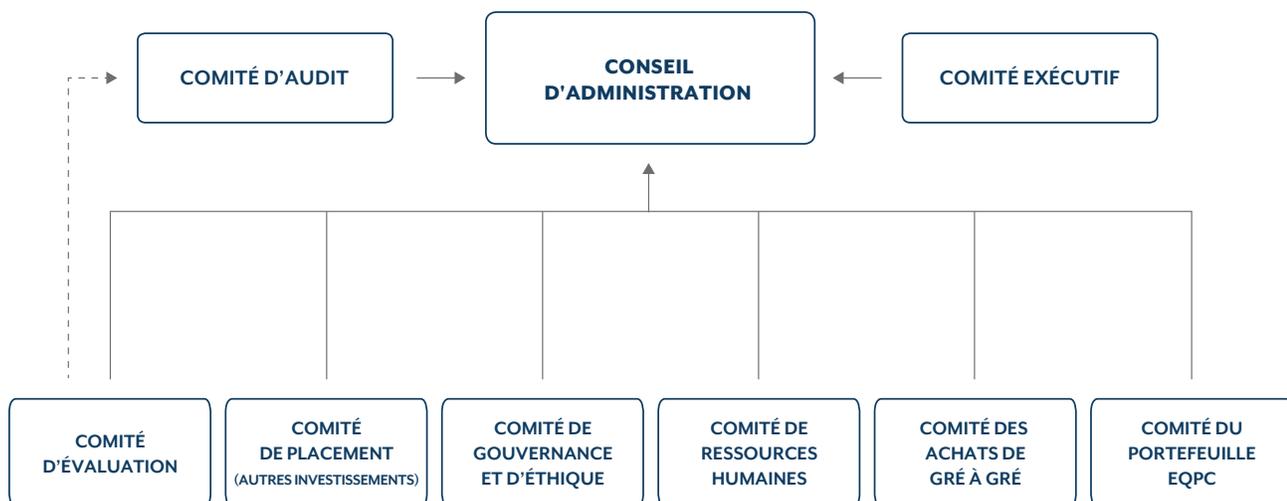
Afin de faciliter l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités, d'assurer un suivi plus régulier à certaines activités et de voir à l'application de codes, de normes ou de politiques, le conseil d'administration a mis sur pied plusieurs comités. Ces derniers ont aussi le pouvoir de formuler des recommandations au conseil, le comité exécutif ayant de plus un pouvoir décisionnel.

Les comités sont composés de membres du conseil d'administration. Des membres de la direction agissent en soutien et, lorsque requis, de membres externes reconnus pour leur expertise. Chacun des comités présente annuellement un rapport de ses activités au conseil d'administration. D'autres comités, créés par le président-directeur général, participent également à la gestion des différents risques auxquels Fondaction est exposé et contribuent à la coordination des activités du Fonds.

La loi constituant Fondaction contient des dispositions sur la composition du comité exécutif (en raison de son pouvoir d'autorisation des investissements), du comité de gouvernance et d'éthique ainsi que du comité de ressources humaines. Ces comités doivent être composés majoritairement de personnes qualifiées d'indépendantes. Le Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement de l'AMF contient également des dispositions sur la composition du comité d'évaluation, celui-ci doit être constitué d'une majorité de membres étant des évaluateurs qualifiés indépendants.

Pour la plupart des autres comités, le conseil d'administration a prévu, dans leur composition, la présence de membres externes ou de membres du conseil d'administration qualifiés d'indépendants :

- ◆ comité des achats de gré à gré : au moins deux membres externes ;
- ◆ comité d'audit : au moins deux membres du conseil d'administration qualifiés d'indépendants ;
- ◆ comité de placement : au moins un membre externe ;
- ◆ comité du portefeuille EQPC : au moins un membre du conseil d'administration qualifié d'indépendant.



Comité exécutif

Ce comité exerce les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration entre les réunions du conseil. À ce jour, ses activités se sont essentiellement concentrées sur l'autorisation des investissements de cinq millions de dollars et moins et sur l'autorisation des déboursés relatifs aux investissements consentis par le conseil d'administration ou par le comité exécutif. Il est informé du suivi de l'évolution du portefeuille d'investissements directs dans les entreprises. Ce comité est composé de cinq membres du conseil d'administration dont la majorité répond à la qualification de personnes indépendantes.

Comité d'audit

Ce comité voit au respect des pratiques comptables et des exigences légales et réglementaires. Il surveille les travaux liés à l'audit des états financiers ainsi que les processus de communication de l'information financière. Ce comité est composé de trois membres du conseil d'administration.

Comité d'évaluation

Ce comité a pour mandat de donner son avis au comité d'audit sur toutes les questions concernant l'évaluation des investissements en capital de développement. Il fait rapport par écrit directement au comité d'audit du résultat et de l'étendue de ses travaux avant l'adoption des états financiers audités. Ce comité est composé de trois membres dont deux sont des évaluateurs professionnels qualifiés indépendants.

Comité de placement (autres investissements)

Ce comité assure le suivi régulier de la gestion des autres investissements par les conseillers en valeurs retenus à cette fin et, au besoin, il formule des recommandations au conseil d'administration sur la politique de placement (autres investissements) ou sur le choix des conseillers en valeurs. Ce comité est composé de trois membres.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le mandat du comité consiste à aider le conseil d'administration à remplir son rôle de supervision de la direction de Fondaction et à lui formuler des recommandations sur la gouvernance du Fonds. Il veille notamment à l'application des codes de conduite et d'éthique et donne au conseil d'administration son appréciation sur la qualification d'une personne comme personne indépendante. Ce comité est composé de trois membres du conseil d'administration dont la majorité répond à la qualification de personnes indépendantes.

Comité de ressources humaines

Ce comité a pour objectif d'élaborer et de recommander au conseil d'administration un profil de compétences et d'expérience pour la nomination de la présidence-direction générale. Il élabore et propose les critères pour évaluer la performance de la présidence-direction générale de Fondaction et fait des recommandations au conseil d'administration concernant ses modalités d'emploi, dont sa rémunération. Ce comité est composé de trois membres du conseil d'administration dont la majorité répond à la qualification de personnes indépendantes.

Comité des achats de gré à gré

Ce comité est responsable de l'application de la politique d'achat de gré à gré et de la politique de transfert des actions. Ce comité est composé de trois membres.

Comité du portefeuille d'entreprises québécoises de petite capitalisation (EQPC)

Ce comité assure le suivi régulier du portefeuille investi dans des entreprises québécoises de petite capitalisation (EQPC) et formule périodiquement au conseil des recommandations concernant ce type d'investissement. Ce comité est composé de trois membres.

CODES DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

Le conseil d'administration a adopté en 2001 un code de conduite et d'éthique à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres et toute autre personne à qui s'applique le code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat dans la mesure prévue à cette entente, ce contrat ou ce mandat. Depuis 2002, un code de conduite et d'éthique équivalent, lui aussi révisé chaque année, s'applique aussi à l'ensemble du personnel syndiqué de Fondaction. Les personnes visées doivent éviter de se placer dans des situations pouvant mettre leur intérêt personnel et celui de Fondaction en conflit.

Ces codes de conduite et d'éthique définissent, entre autres, les règles de conduite des personnes visées. Ils proscrirent l'utilisation d'avantages découlant d'une information ou d'un intérêt quelconque relié à Fondaction, incompatible avec leurs fonctions et leurs responsabilités. Il leur incombe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts pour maintenir leur impartialité dans l'exécution de leurs tâches et leurs responsabilités. Les codes de conduite et d'éthique contiennent des mesures anticorruption et limitent la valeur des dons, cadeaux, services et autres avantages pouvant être acceptés par les employés et dirigeants de Fondaction. Ils ne doivent en aucun temps avoir un effet dans l'exécution des rôles et responsabilités de chacun ni être susceptibles de porter préjudice à la crédibilité de Fondaction.

Toutes les personnes à qui s'appliquent les codes de conduite et d'éthique (100 % des employés syndiqués, cadres, administrateurs et autres personnes visées) reçoivent une formation et doivent signer un engagement à cet effet dès leur embauche ou leur nomination. Les administrateurs, dirigeants, cadres et employés syndiqués, en plus des autres personnes visées, doivent aussi remplir une déclaration annuelle. Les codes de conduite et d'éthique

incluent l'obligation de divulguer annuellement les intérêts importants (plus de 10 %) dans toute entreprise, les participations au sein de divers conseils et l'existence de toute autre situation pouvant créer des conflits d'intérêts. Qu'elle provienne de l'interne ou de l'externe, toute question relative à l'application des codes de conduite et d'éthique doit être soumise à la Direction des affaires juridiques corporatives. Au besoin, elle prend avis auprès du comité de gouvernance et d'éthique ou des conseillers juridiques de Fondaction et fait rapport au comité.

En matière de divulgation à l'égard de faits jugés préjudiciables à Fondaction, une disposition des codes de conduite et d'éthique prévoit que tout déclarant doit, sous le sceau de la confidentialité, aviser par écrit et dans les meilleurs délais la Direction des affaires juridiques corporatives ou la présidence du conseil d'administration de toute information pertinente à l'application des codes de conduite et d'éthique qui serait portée à sa connaissance. Les codes mentionnent également qu'aucune mesure de représailles ne sera prise contre la personne qui fournit de l'information. Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de voir à l'application des codes, d'en assurer la révision et de faire rapport annuellement au conseil d'administration. À ce jour, aucun cas de corruption ou de conflit d'intérêts n'a été signalé.

La Direction des affaires juridiques corporatives effectue le traitement des litiges ou autres préoccupations majeures de Fondaction et en fait un suivi auprès de la présidence-direction générale ainsi qu'auprès du comité d'audit. Lorsque requis, le conseil d'administration est informé des démarches et des mesures de résolution prises.

POLITIQUES, CONFORMITÉ ET GESTION DE RISQUES

Le milieu financier est de plus en plus réglementé et Fondation respecte les diverses réglementations auxquelles il est assujéti. Dans le cours normal des affaires, certaines politiques et certains règlements font l'objet de mises à jour pour refléter de nouvelles pratiques ou l'amélioration de certaines autres.

Depuis sa création, le Fonds témoigne d'une grande vigilance sur le plan du contrôle et de la gestion des risques, notamment afin de protéger et de créer de la valeur pour ses actionnaires. Les risques sont inhérents à la conduite des affaires de Fondation et peuvent être à la fois synonymes d'opportunité ou de menace et de ce fait, un certain niveau d'exposition aux risques est inévitable et nécessaire.

À Fondation, le conseil d'administration s'assure annuellement de l'efficacité globale du processus de gestion intégrée des risques qui est opérationnalisé à l'interne par les salariés de Fondation. La présidence-direction générale veille à ce que soient mises en place une politique et des procédures de gestion des risques adaptées au profil de risque et au plan stratégique de Fondation et voit à ce qu'elles soient mises en œuvre. La Politique de gestion intégrée des risques, adoptée en 2010 par le conseil d'administration de Fondation, précise que l'objectif de la gestion des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables. Le but est d'atteindre un sain équilibre entre les résultats obtenus et les risques assumés, en cohérence avec la mission de Fondation et le positionnement souhaité. De ce fait, le développement de compétences en analyse de risque, la mise en œuvre d'une organisation efficiente et intégrée en matière de gestion des risques constituent des éléments importants pour Fondation.

Créé en 2011, le Module de la conformité et de la gestion des risques

relève du conseil d'administration et de la présidence-direction générale. Il doit superviser la mise en œuvre opérationnelle de la politique. Les responsabilités de ce module incluent l'analyse et la documentation détaillée des risques de Fondation, la désignation de responsables pour chacun des risques, la mise sur pied d'un processus de veille et la définition des stratégies de gestion des risques prioritaires pour Fondation.

Ces stratégies des risques prioritaires ont été définies afin de mettre les moyens opérationnels en place pour ajuster le degré de couverture au risque en fonction de la tolérance de l'organisation. Ces moyens s'articulent principalement par la mise en place ou le renforcement des contrôles ou du cadre de gouvernance de certains risques. Afin de pouvoir mettre en place ces stratégies, Fondation a effectué un recensement, une évaluation et une hiérarchisation des différents risques. Ces stratégies sont mises à jour de façon continue afin que celles-ci reflètent les enjeux qui pourraient affecter les activités de Fondation. Les responsables de la gestion de chacun des risques sont officiellement désignés dans le respect de la structure organisationnelle de gestion des risques articulée sur trois niveaux de maîtrise.

Le Module de la conformité et de la gestion des risques est responsable de la mise en place et du suivi de l'application des politiques et des procédures d'évaluation de la conformité de Fondation à la législation en valeurs mobilières et de l'application de la Politique de gestion des risques.

La gestion intégrée des risques est partie intégrante de la conduite des affaires de Fondation et fait partie de sa culture. Le processus est permanent, dynamique et évolutif et

visé à cerner l'ensemble des risques, notamment ceux liés aux enjeux du développement durable tant à l'interne qu'à l'externe. Le comité des opérations assure un suivi régulier des différents risques au cours de l'année. La gestion des risques est incluse aux plans d'action des modules afin que les risques soient réellement intégrés à la conduite normale des affaires.

« À Fondation, le conseil d'administration s'assure annuellement de l'efficacité globale du processus de gestion intégrée des risques. »

Par ailleurs, conformément aux exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Fondaction a mis en œuvre un programme de conformité et une évaluation des risques est effectuée relativement aux activités de la souscription visées par cette loi. Le rapport porté à la connaissance du conseil d'administration de Fondaction n'a relevé aucune infraction. Tous les deux ans, un examen documenté des politiques et des mesures du programme de conformité et de l'évaluation des risques est effectué et le conseil d'administration en est tenu informé.

À Fondaction, les pouvoirs décisionnels relatifs aux autorisations d'investissement et de déboursement ont toujours été conférés au conseil d'administration et au comité exécutif selon la nature de la demande. Aucune limite d'investissement discrétionnaire n'est confiée aux membres de l'équipe de l'investissement ni à la direction de Fondaction, à l'exception du processus d'autorisation d'un déboursé conservatoire. Aucun employé ne peut donc décider seul d'un investissement, et ce, tant pour les fonds que pour les entreprises, à l'exception de la limite de 150 000 \$ en cas de nécessité pour un déboursement conservatoire. Lorsqu'une telle situation survient, elle fait l'objet d'un rapport à la prochaine réunion du comité exécutif. Tout investissement doit être approuvé par le comité exécutif ou le conseil d'administration

qui doit donner son aval en cohérence avec les principes stipulés dans la Politique d'investissement en capital de développement qui intègre les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Le processus d'investissement élimine toute notion de pouvoir d'influence que pourrait avoir un employé par rapport à un dossier précis puisque les recommandations soumises aux instances émanent d'une recommandation du comité de l'investissement ou du comité de l'investissement – régions ressources, chacun composé de membres de différents modules et de membres externes.

Le processus de revue diligente est supervisé par un comité constitué de personnes provenant de différents modules, de sorte que la recommandation d'investissement résulte d'un travail collectif. Mené en plusieurs étapes, ce processus amenuise la possibilité d'abus de pouvoir ou de corruption et contribue concrètement à l'appréciation des risques. À Fondaction, il existe une distinction claire entre la gouvernance et les opérations; aucun palier d'autorisation ne peut permettre de contourner en tout ou en partie le processus d'investissement. À l'exception du président-directeur général, aucun membre du conseil d'administration ne peut faire partie d'un comité de l'investissement ni participer au processus d'examen de la pertinence précédant l'étape des recommandations.

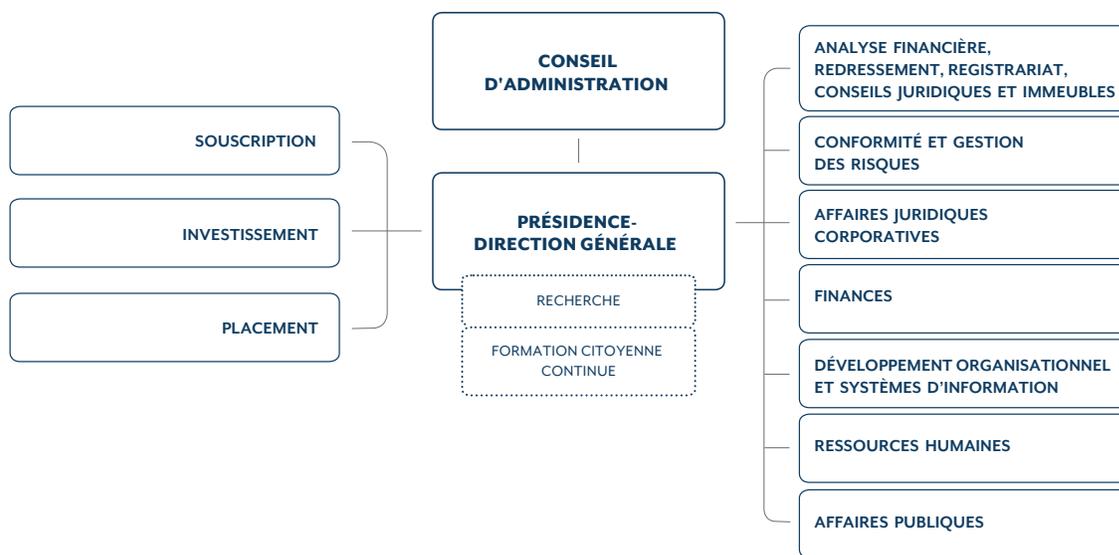
L'un des principes de développement durable entériné en 1992 dans la Convention de Rio est le principe de précaution. L'approche de Fondaction en est une de prévention. Elle consiste à faire preuve de vigilance et à entretenir une réflexion sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses activités, tant à l'interne qu'à l'externe, lorsqu'au meilleur de sa connaissance la décision est prise.

En ce qui a trait aux placements (autres investissements), les conseillers en valeurs doivent respecter leur mandat de gestion dans toutes les transactions qu'ils effectuent. Fondaction ne fait affaire qu'avec des firmes bien établies qui ont des systèmes de conformité et de gestion des risques. En tout temps, l'argent et les titres sont chez le dépositaire, Fiducie Desjardins, ou tout sous-dépositaire désigné. Fondaction est inscrit au Registre des lobbyistes du Québec ainsi qu'au Registre des lobbyistes fédéral.

GESTION DES OPÉRATIONS

Afin de promouvoir la responsabilisation et le sens de l'initiative des salariés, Fondaction a opté pour une structure horizontale qui favorise autant l'autonomie que l'interdépendance. « La structure opérationnelle a été pensée pour la production efficace de résultats bien précis (au regard de la mission), tout en prenant également en considération la participation de tous les salariés à une œuvre commune, à partir de processus et de dispositifs la facilitant. »⁷

Dans une telle approche, la présidence-direction générale porte une attention soutenue aux enjeux de l'organisation (rentabilité, pertinence et croissance) et est responsable du positionnement stratégique de l'organisation. Disposant d'une équipe de recherche, la présidence-direction générale est ainsi en mesure de développer chez les parties prenantes internes et externes une meilleure compréhension des valeurs, de la mission et des orientations stratégiques de Fondaction et de promouvoir les principes de développement durable auxquels le Fonds adhère.



Des comités mis sur pied par le président-directeur général

Plusieurs comités ont été mis sur pied par le président-directeur général afin de le soutenir dans la coordination des nombreuses activités et inspirer l'action.

Le comité des opérations, composé de l'ensemble des directions de modules de Fondaction, traite des orientations générales du Fonds, des objectifs de performance et assure un suivi des résultats financiers et globaux. Ce comité veille à la diffusion de l'information et au partage des objectifs entre les modules, ce qui favorise des interactions productives entre ceux-ci.

Le comité de développement corporatif, qui a été créé au cours de l'année 2015, est composé du président-directeur général, des directions des modules Souscription, Développement organisationnel et systèmes

d'information, Investissement, Affaires publiques et Finances. Le mandat de ce comité est d'assurer un suivi des dossiers gouvernementaux, du registre des initiatives et des autres projets ayant un impact potentiel sur les activités futures de l'organisation.

Le comité de l'investissement et le comité de l'investissement — régions ressources formulent des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif. Ces recommandations concernent autant les investissements destinés aux entreprises que ceux ayant pour objet les fonds partenaires ou spécialisés. Les deux comités sont composés de personnes provenant de la direction de Fondaction ainsi que de membres externes indépendants reconnus pour leur expertise.

⁷ Un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable; Benoît Lévesque; p.230.

Des modules en constante interaction

La contribution croisée de chacun des modules est essentielle au bon fonctionnement de l'organisation, mais aussi à la réalisation de sa mission. Fondation a connu au cours des dernières années une forte hausse du nombre de projets et d'activités due à la croissance du Fonds. La création récente d'un bureau de projets permet une meilleure coordination des projets les plus importants figurant au registre des initiatives et offre une méthodologie commune et homogène pour les mener à bien. Ces processus éprouvés permettent non seulement d'établir les priorités, mais aussi d'avoir dès le départ une perspective globale de l'attribution des rôles et des efforts à consentir pour garantir la réussite des projets.

Principales responsabilités des modules

| | | |
|--|--|---|
| Souscription | <ul style="list-style-type: none"> • Développement des affaires • Relations avec les actionnaires et les employeurs | <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement, formation et animation du réseau des bénévoles (responsables Fondation) • Traitement des rachats et des achats de gré à gré |
| Investissement | <ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille d'investissements en entreprises • Fonds partenaires ou spécialisés | <ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille EQPC • Accompagnement et relations avec les entreprises |
| Placement (autres investissements) | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion et suivi du portefeuille de placement • Suivi des marchés financiers | <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement et suivi des conseillers en valeurs • Gestion des droits de vote |
| Analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse financière et vérification diligente • Application de la fourchette du prix d'entrée lors d'investissements • Suivi financier du portefeuille d'investissements directs • Gestion du portefeuille de redressement | <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des évaluations • Administration des activités de registrariat • Conseils juridiques en matière d'investissement et d'épargne-retraite • Gestion des propriétés à l'usage de Fondation |
| Conformité et gestion des risques | <ul style="list-style-type: none"> • Conformité à la législation en valeurs mobilières • Gestion des risques | <ul style="list-style-type: none"> • Audits internes |
| Affaires juridiques corporatives | <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance et éthique • Respect de la réglementation en valeurs mobilières | <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat corporatif • Gestion documentaire et archivage |
| Finances | <ul style="list-style-type: none"> • Planification financière – gestion et répartition d'actif – contrôle financier • Encadrement, production et divulgation de l'information financière | <ul style="list-style-type: none"> • Production des états financiers et du rapport de gestion • Évaluation ou attestation de la juste valeur des investissements |
| Développement organisationnel et systèmes d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Planification stratégique et bureau de projets • Culture d'entreprise • Développement organisationnel des opérations, transversalités et responsabilité sociale | <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'information |
| Ressources humaines | <ul style="list-style-type: none"> • Dotation • Gestion de la paie • Relations de travail • Rémunération et avantages sociaux | <ul style="list-style-type: none"> • Formation et développement professionnel • Santé, sécurité au travail • Gestion des potentiels |
| Affaires publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Relations publiques et relations médias • Communication interne | <ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation • Relations gouvernementales et positionnement institutionnel |

C'est en précisant chaque année son intention stratégique à l'intérieur d'un document intitulé l'itinéraire de Fondation qui contient, entre autres, la mission, le positionnement et les résultats attendus, que l'on assure une cohérence et une qualité de collaboration optimale entre les divers modules. Préparé avec la collaboration du comité des opérations et présenté au conseil d'administration, ce document communique à la fois l'essence de la triple reddition de comptes (économique, sociale et environnementale) et son actualisation par la formulation claire de son intention stratégique. Cet axe d'intervention consolide une vision partagée des enjeux, des valeurs et de la mission de Fondation, tout en faisant en écho aux préoccupations des parties prenantes internes et externes.



Dans l'ordre habituel, **Julien Lampron**, Affaires publiques, **Jasmine Hinse**, Affaires juridiques corporatives, **Alain Vallières**, Souscription, **Félicia Amilcar**, Conformité et gestion des risques, **Léopold Beaulieu**, président-directeur général, **Geneviève Morin**, Investissement, **Patrick Cabana**, Finances, **Claude Normandin**, Développement organisationnel et systèmes d'information, **Jean Marcotte**, Analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques, immeubles, **Patrick Meunier**, Ressources humaines, **Luc Verville**, Placement. Absente de la photo : **Ginette Bergeron**, Finances, maintenant retraitée.

Reddition de comptes et partage des responsabilités

Le président-directeur général assume les responsabilités liées à la performance globale de Fondation en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Il choisit et indique les orientations stratégiques que l'organisation doit emprunter. Ces orientations et les engagements qui en découlent, comme l'adhésion aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) et au Pacte mondial, sont établis en cohérence avec la mission, les valeurs et le positionnement stratégique de Fondation. La performance de l'organisation est soumise à une triple reddition de comptes, ce qui permet de l'évaluer sous les angles économique, social et environnemental comme le veut son engagement en développement durable.

Le Fonds considère que l'accès de ses parties prenantes à une juste information est au centre de sa démarche de responsabilité sociétale et qu'elle est essentielle au bon fonctionnement de sa structure de gouvernance. Les diffusions d'un

rapport de développement durable bisannuel rédigé selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), d'un rapport annuel et d'un rapport de gestion sont autant d'attestations de cette triple reddition de comptes qui « donne tout son sens à l'argent ». Ces publications récurrentes constituent des occasions formelles de communiquer en détail quels sont les impacts des activités du Fonds et de ses externalités, ce qui procure aux parties prenantes des outils efficaces pour avoir une vision juste, actuelle et globale de ses pratiques.

Pour être réussie, cette communication doit pouvoir fonctionner dans les deux sens. Aussi, une consultation des parties prenantes effectuée tous les deux ans permet d'évaluer la satisfaction de celles-ci à l'égard de Fondation, tant du point de vue de leur partenariat que du point de vue des positions défendues et des actions menées en développement durable. Le Module développement organisationnel et systèmes d'information assiste la présidence-direction générale dans

l'opérationnalisation des orientations stratégiques et dans la prise en compte des résultats des consultations auprès des diverses parties prenantes, en particulier lors de la réalisation du rapport de développement durable.

Il revient au comité de gouvernance et d'éthique de s'assurer que le rapport de développement durable fait ressortir adéquatement les liens existants entre la performance de Fondation, sa mission et ses valeurs. De plus, ce comité doit veiller à ce que l'information soit présentée dans le rapport sous une forme claire, simple et constante, ce qui permet de comparer aisément les résultats d'un rapport à l'autre et d'en effectuer le suivi selon les périodes. Appuyé par le comité des opérations, le président-directeur général s'assure de cette manière que tous les aspects pertinents soient traités. Les diverses redditions de comptes auxquelles Fondation a choisi de s'assujettir sont présentées au conseil d'administration.

EMPLOI, RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

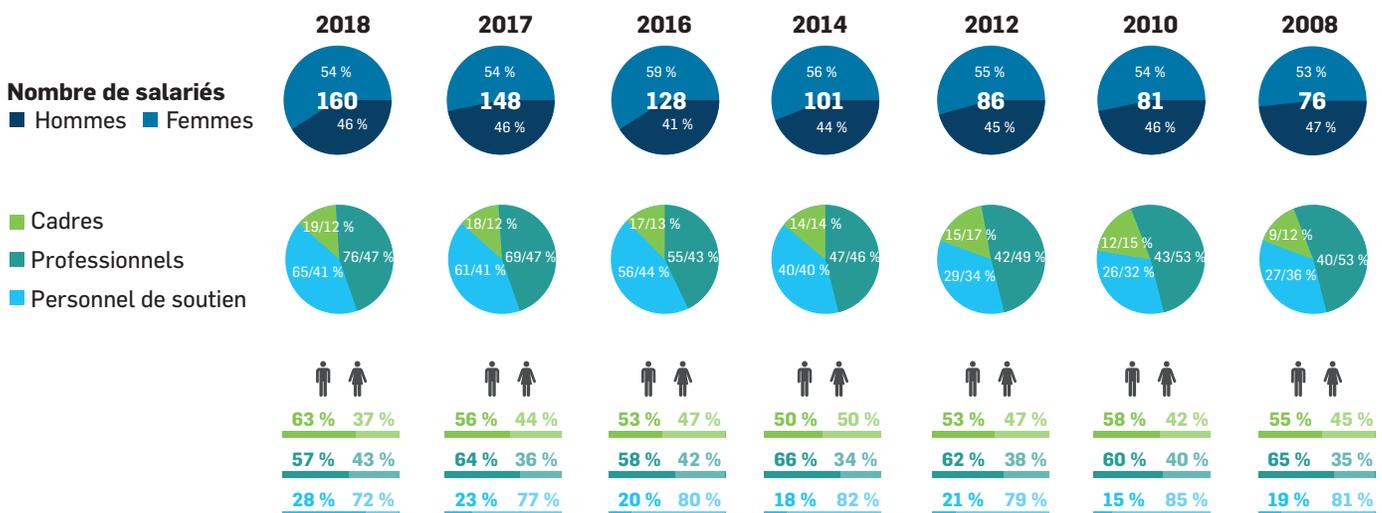
Des 160 personnes qui œuvrent à Fondation, 12 travaillent à Québec et 148 à Montréal. La répartition des salariés est présentée dans les tableaux ci-dessous selon divers indicateurs tels que la catégorie d'emplois, le sexe et l'âge. L'équipe de Fondation a accueilli 29 nouvelles personnes salariées en 2017 et 23 en 2018. La croissance des activités du Fonds explique la hausse des effectifs.

Le taux de roulement du personnel détenant un poste régulier a légèrement augmenté, passant de 6 % au cours de l'année financière 2016-2017 à 7,5 % en 2017-2018. Au cours des deux dernières années, seize personnes ont choisi de quitter Fondation pour relever de nouveaux défis et huit personnes ont pris leur retraite.

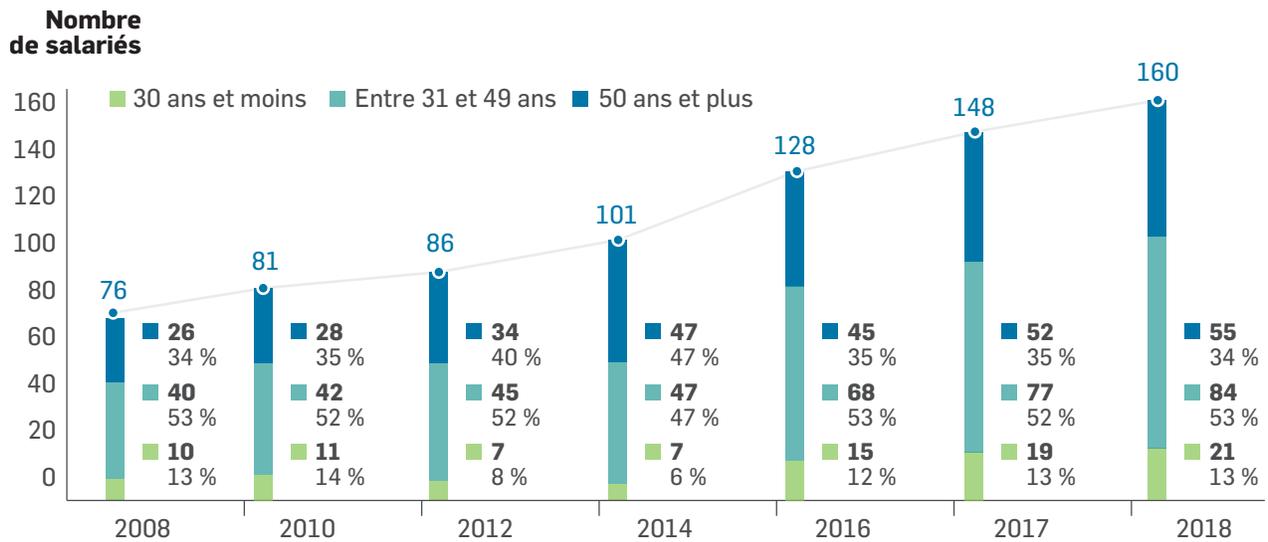
Fondation préconise l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne puisse être exercée à l'endroit

d'une personne salariée en raison des facteurs suivants : race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou dans l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective de Fondation ou la Charte québécoise des droits et libertés. Aucun incident de discrimination n'a été constaté au cours de la période de référence. L'ensemble des salariés du Fonds réside au Québec et 15 % des salariés proviennent des minorités visibles. Il n'existe pas de différences dans les prestations versées selon le sexe et les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent. Huit salariés ont bénéficié d'un congé parental, soit deux hommes et six femmes. Tous ceux et celles dont le congé parental prenait fin dans la période courant jusqu'au 31 mai 2018 sont revenus au travail et occupent le même poste qu'auparavant.

Répartition du personnel par catégories d'emploi (au 31 mai)



Répartition du personnel par catégories d'âge (au 31 mai)



Le syndicat, qui regroupe l'ensemble des salariés hormis les cadres, est affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). La dernière convention collective a été signée en 2013 et était en vigueur jusqu'au 31 mai 2018. Les négociations portant sur la prochaine convention collective se dérouleront au cours de l'été et de l'automne 2018. En matière de relations de travail, Fondation privilégie une approche du travail et des échanges fondés sur les principes de la gestion collaborative. Cette approche tient compte de facteurs humains tels que la qualité des relations dans les équipes de travail et entre celles-ci, l'adaptabilité aux changements technologiques, l'aménagement des bureaux ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire au sein d'un comité des relations de travail (CRT) qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés. Par exemple, dans le cas de changements technologiques, de la transformation de postes ou des structures administratives de l'entreprise, des dispositions spécifiques sont prévues à la convention collective signée entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondation (CSN) et Fondation. Les délais de notification sont établis en fonction des situations.

En plus de bénéficier d'une assurance vie et d'une assurance invalidité, le personnel est couvert par une assurance complémentaire sur la santé, les médicaments et les soins dentaires. Les salariés et leur famille immédiate ont également accès à des services gratuits d'intervention psychosociale. Au cours des deux derniers exercices financiers, les taux d'absentéisme étaient à la hausse, soit 3,93 % en 2016-2017 et 5,65 % en 2017-2018. Cette augmentation s'explique, entre autres, par une hausse des absences prolongées de salariés aux prises avec des maladies demandant des soins de longue durée. À l'initiative du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation (CSN), un comité traitant de la santé et la sécurité au travail a été créé en 2016. Ce comité a pour mandat la prévention et la sensibilisation aux enjeux de santé et sécurité de l'ensemble des salariés.

Aucun accident de travail n'a été signalé pour la période étudiée. Il est clair, par la nature des activités de l'organisation, que les probabilités qu'un accident de travail se produise sont faibles, les salariés n'étant pas directement exposés à de tels risques. Les pathologies liées à la posture et au stress en milieu de travail sont les plus susceptibles d'affecter la santé des salariés. À cet égard, Fondation assure un environnement de travail favorisant l'épanouissement de son personnel et un accès à des ressources spécialisées afin de prévenir, dans la mesure du possible, les maladies liées au stress.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les salariés peuvent faire appel à treize secouristes certifiés, dont onze à Montréal et deux à Québec, ce qui équivaut à plus de 8 % de l'effectif total. Les personnes désignées possèdent la formation requise et peuvent intervenir en tout temps en cas d'urgence afin de donner les premiers soins. Elles voient également à ce que les trousseaux de premiers soins soient facilement accessibles. Par ailleurs, 17 personnes, soit 11 % des salariés, ont suivi une formation portant sur les mesures de prévention en cas d'évacuation.

La formation continue et le développement des compétences sont des éléments importants de la gestion des ressources humaines de Fondation. En plus d'offrir des formations pertinentes, Fondation assure également un suivi du développement des compétences. Les dépenses de formation par rapport à la masse salariale s'élèvent à 1,7 % pour l'année 2018 et 2,0 % pour l'année 2017. Il est à noter que la compilation des données est basée sur les années civiles. Ces dépenses dépassent la part obligatoire de 1 % fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre du Québec. Ces dépenses n'incluent pas celles liées à la formation des membres du conseil d'administration, généralement dispensée par les cadres de Fondation.

Coûts et moyennes des heures de formation (au 31 décembre de l'année précédente)

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2014 | 2012 | 2010 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Coûts totaux de formation | | | | | | |
| Cadres | 67 601 \$ | 119 460 \$ | 34 938 \$ | 63 906 \$ | 42 692 \$ | 39 170 \$ |
| Professionnels | 105 024 \$ | 114 392 \$ | 78 433 \$ | 100 362 \$ | 68 664 \$ | 62 117 \$ |
| Personnel de soutien | 53 163 \$ | 21 642 \$ | 46 626 \$ | 31 323 \$ | 39 913 \$ | 23 762 \$ |
| Formation de groupe* | 37 137 \$ | - | - | - | - | - |
| Ensemble du personnel | 262 925 \$ | 255 494 \$ | 160 097 \$ | 195 591 \$ | 151 269 \$ | 125 049 \$ |
| Moyennes des heures de formation | | | | | | |
| Cadres | 26 | 35 | 14 | 29 | 23 | 27 |
| Professionnels | 12 | 22 | 13 | 20 | 23 | 22 |
| Personnel de soutien | 1 | 11 | 1 | 13 | 17 | 19 |
| Ensemble du personnel | 8,2 | 12 | 9 | 19 | 21 | 11 |
| % des dépenses de formation par rapport à la masse salariale | 1,7 % | 2,0 % | 1,3 % | 2,0 % | 1,7 % | 1,7 % |

* Des formations de groupe se sont ajoutées en 2017.

Le programme de développement des compétences vise à soutenir les gestionnaires et les salariés dans leur familiarisation aux valeurs et à la culture de Fondaction ainsi que dans leur cheminement de carrière. Dans une organisation comme Fondaction, les pratiques et les conceptions éthiques doivent être en accord avec sa mission et ses valeurs afin de permettre la meilleure adéquation possible entre les aspirations des personnes et celles visées par l'organisation elle-même. C'est pourquoi Fondaction accorde une grande importance à ces questions dans son processus de sélection de nouveaux salariés, syndiqués et cadres.

Le programme propose un encadrement général en matière d'accompagnement et de formation qui vise trois principaux objectifs :

- ◆ favoriser l'intégration des nouveaux salariés et le développement des connaissances et des habiletés considérées essentielles à l'exercice de leur fonction ;
- ◆ assurer la mise à jour des connaissances et des habiletés du personnel affecté par un changement administratif, opérationnel ou technologique ;

- ◆ favoriser le développement professionnel dans le but d'assurer l'épanouissement du potentiel des ressources humaines et de prévoir le développement d'une relève tout en anticipant les besoins futurs de Fondaction.

Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'appréciation des potentiels propre à chaque module a été mis en place. Ce programme est actuellement en vigueur dans tous les modules de Fondaction et les salariés ont participé à l'élaboration de leur formulaire d'appréciation de potentiel. Pour l'année 2017-2018, 46 % des salariés ont bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière avec leur direction. Ce résultat est en dessous des attentes de l'organisation.

Afin de faciliter la transition vers la retraite des salariés, un programme de préparation à la retraite est offert aux salariés âgés de plus de 40 ans. Ce programme se décline en deux volets qui s'adressent chacun à une clientèle différente. Le premier volet s'adresse aux salariés de plus de 53 ans. D'une durée de trois jours, le programme vise à faciliter la transition entre le travail et la retraite active. Plusieurs spécialistes présentent aux personnes participantes les enjeux liés à la santé, au volet psychosocial, aux questions légales et

aux questions financières, notamment sur les caractéristiques du régime de retraite de Fondaction, afin d'outiller et de guider les salariés. Un autre volet est offert aux salariés âgés de 40 à 53 ans pour sensibiliser ceux-ci aux questions financières et légales. Contrairement aux engagements pris dans le dernier rapport de développement durable, les activités prévues ne se sont pas tenues. Les prochaines activités de préparation à la retraite devraient avoir lieu au cours de l'année 2019 ou 2020.

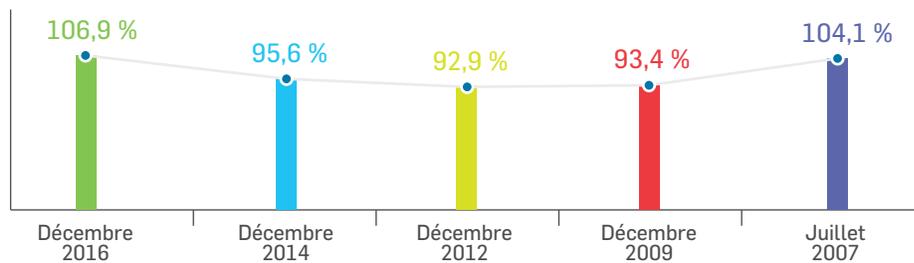
Fondaction reconnaît l'importance de favoriser de bonnes conditions de vie pour l'ensemble de ses salariés en offrant une rémunération équitable et compétitive. Les salaires et avantages sociaux se sont élevés à 24,4 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2018 comparativement à 23,2 millions de dollars au 31 mai 2017. En 2016, les salaires et avantages sociaux s'élevaient à 19,5 millions de dollars. Un des indicateurs de la GRI mesure le salaire annuel d'entrée pour la classe d'emplois la plus basse. À Fondaction, il se situait en 2018 à 38 128 \$ et en 2017 à 37 454 \$, ce qui correspondait approximativement à deux fois le taux du salaire minimum au Québec. Le prochain tableau indique les différents salaires d'entrée de la classe médiane de chacune des catégories d'emplois.

Salaires d'entrée par catégories d'emploi (au 31 mai)

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2014 | 2012 |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Gestionnaires | 146 507 \$ | 143 916 \$ | 141 372 \$ | 136 564 \$ | 131 842 \$ |
| Professionnels | 86 794 \$ | 85 259 \$ | 83 751 \$ | 80 903 \$ | 78 106 \$ |
| Personnel technique | 57 096 \$ | 56 086 \$ | 55 095 \$ | 53 221 \$ | 51 381 \$ |
| Personnel de soutien | 41 827 \$ | 41 087 \$ | 40 361 \$ | 38 988 \$ | 37 640 \$ |

Le régime complémentaire de retraite est un régime contributif à prestations déterminées, fondé sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Fondation s'acquitte de ses obligations en tant qu'employeur participant et la totalité des salariés de Fondation profite du régime. Le tableau ci-dessous résume les résultats des analyses de la capitalisation du régime selon les évaluations actuarielles disponibles.

Capitalisation du régime



Aucun salarié de Fondation ne touche de prime au rendement, qu'il soit syndiqué ou cadre. Ainsi, les traitements salariaux sont fixes et sont établis par convention collective pour les employés syndiqués et les échelles de rémunération des cadres sont décidées par le conseil d'administration. Un comité de rémunération *ad hoc*, composé de membres du conseil d'administration, se réunit lorsque requis afin de déterminer les échelles de rémunération du personnel cadre. Fondation a aussi mis sur pied un programme de relativité salariale visant à s'assurer du caractère équitable de chaque catégorie d'emplois dans le respect des principes énoncés par la Loi sur l'équité salariale du Québec.

L'augmentation salariale annuelle de tous les salariés, y compris les cadres, est fixée en fonction de l'augmentation des prix à la consommation, en plus de disposer, selon le cas, d'un avancement d'échelon selon l'échelle salariale associée au poste occupé par chacun.

Le personnel cadre, qui inclut le plus haut salarié de l'organisation, est assujéti aux mêmes conditions d'augmentation salariale et bénéficie par ailleurs d'une allocation de départ ne dépassant pas une somme correspondant à un mois par année de service en tant que cadre, pour un maximum de 12 mois, ainsi que d'une contribution supplémentaire au régime de retraite pour la portion de leur salaire dépassant le maximum admissible.

La rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée de l'organisation est équivalente à 3,74 fois la rémunération totale médiane de l'ensemble des autres salariés de Fondation, démontrant ainsi la faible dispersion des conditions salariales entre les divers salariés.

En matière de conditions de travail, la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation (CSN) précise la marche à suivre en cas de grief. Il est en effet

stipulé que le salarié doit soumettre par écrit le grief à la personne supérieure autorisée dans les 45 jours de la connaissance du fait dont le grief découle. Le supérieur dispose de 15 jours pour rendre sa décision par écrit. Par la suite, dans le cas où la réponse n'est pas jugée satisfaisante ou en l'absence de réponse, l'une ou l'autre des parties peut soumettre le grief au comité de relations de travail (CRT). Ce comité doit étudier et tenter de trouver une solution acceptable pour les deux parties et remettre sa décision dans les 30 jours suivants. Lorsque ce comité n'arrive pas à une solution dans les délais prévus ou si celle-ci n'est pas jugée satisfaisante par l'une des deux parties, une demande d'arbitrage est possible. L'arbitre bénéficie alors de 60 jours pour procéder à l'audition du grief et doit rendre sa décision dans les 40 jours suivants. Pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018, un seul grief a été déposé, puis retiré par la suite. Aucun grief relatif aux droits humains n'a été déposé.

Consultations auprès des salariés

La plus récente enquête sur la satisfaction des salariés a de nouveau été réalisée par Neuvaction. Le questionnaire est conçu en tenant compte des aspects normatifs développés par les principaux standards de référence⁸ et s'aligne également sur les principaux outils de mesure de la satisfaction et de la mobilisation du personnel⁹. Le taux de participation élevé confirme le désir des salariés de contribuer à l'amélioration de leur environnement de travail et démontre leur confiance quant à la probité du processus et à la confidentialité entourant la collecte de l'information et l'analyse des résultats.

Le sondage vise notamment à connaître les facteurs de mobilisation et la satisfaction des salariés à l'égard de ceux-ci. De plus, dans la lignée des enquêtes précédentes, il permet de recueillir les perceptions de l'ensemble des salariés quant à quatre dimensions essentielles touchant la vie au travail, en plus de deux dimensions liées à la dynamique générale de l'entreprise :

- ◆ communication et participation ;
- ◆ santé, sécurité et environnement ;
- ◆ formation et développement professionnel ;
- ◆ non-discrimination ;
- ◆ pratiques de gestion ;
- ◆ alignement des objectifs.

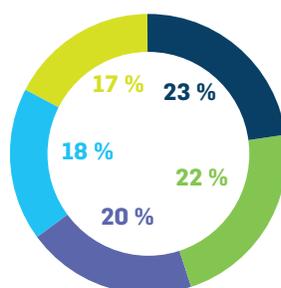
Les questions portant sur les différentes dispositions régissant la convention collective ont été exclues. Ces questions font l'objet de négociations entre les parties syndicale et patronale et les résultats sont contenus dans la convention collective régissant les rapports entre Fondation et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation, affilié à la CSN. Cette enquête sur la satisfaction des salariés de Fondation se veut une mesure de la perception de chacun d'entre eux sur différents thèmes à un moment précis dans le temps. La grande majorité des salariés a pris le temps de remplir le questionnaire, soit un taux de participation de 90 %. Les résultats de l'enquête ont montré une baisse relative du taux de satisfaction. Cette dernière s'explique par un ensemble de facteurs lié à la nécessité de mener plusieurs chantiers de transformation organisationnelle pour gérer la croissance de l'organisation. Parmi ces facteurs, nous avons identifié la communication et la participation. Les pratiques de gestion doivent également faire l'objet d'une attention particulière où l'on remarque une légère baisse de la satisfaction.

Évolution du taux de participation



Les résultats de la mobilisation des salariés au travail confirment les mêmes résultats de l'enquête de 2016. Le graphique suivant représente les cinq facteurs les plus mobilisateurs pour l'ensemble des salariés de Fondation. La nouvelle section sur la mesure de la mobilisation indique un niveau de mobilisation très élevé, soit 80 %.

Facteurs de mobilisation les plus importants pour les salariés



- Travailler en collaboration avec un esprit d'équipe
- Travailler dans un climat de confiance et d'intégrité
- Avoir de bonnes conditions de travail
- Partager les valeurs de l'organisation
- Avoir un équilibre entre le travail et la vie personnelle

Évolution du taux de satisfaction par thème

| | 2018 | 2016 | 2014 | 2012 | 2010 | 2008 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Communication et participation | 66 % | 78 % | 79 % | 80 % | 87 % | 88 % |
| Santé, sécurité et environnement | 69 % | 82 % | 83 % | 83 % | 88 % | 88 % |
| Formation et développement professionnel | 76 % | 83 % | 87 % | 87 % | 89 % | 86 % |
| Non-discrimination | 71 % | 80 % | 83 % | 83 % | 87 % | 82 % |
| Pratiques de gestion | 67 % | 79 % | 79 % | 82 % | 87 % | s.o. |
| Alignement des objectifs | 71 % | 79 % | 81 % | 82 % | 88 % | s.o. |
| Satisfaction globale | 70 % | 80 % | 82 % | 83 % | 88 % | 86 % |

⁸ Tels que la démarche BNQ 21000, les G4 de la GRI et le SA 8000.

⁹ Tels que l'indice ph, l'indice IME, l'indice ECO.

PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Bien que les activités immédiates de Fondation présentent une empreinte écologique de faible intensité, le Fonds considère que sa responsabilité sociétale s'applique autant aux impacts environnementaux de celles-ci qu'à ceux engendrés à une tout autre échelle par ses décisions d'affaires. Les initiatives et mesures environnementales concernant ses opérations sont en adéquation avec la raison d'être du Fonds et nourrissent une réflexion continue portant sur ses stratégies de développement des affaires.

Fondation agit de façon conséquente en regard de son positionnement et déploie plusieurs initiatives afin de minimiser l'empreinte environnementale de ses activités internes. La politique environnementale de Fondation cible deux principaux champs d'intervention, soit la participation à la lutte contre les changements climatiques ainsi que la gestion des matières résiduelles. Afin d'améliorer sa performance environnementale, Fondation a été l'instigateur de plusieurs nouvelles initiatives.

Ainsi, au cours de l'année 2017, Fondation a implanté un projet d'agriculture en circuit court en partenariat avec de nombreux acteurs du milieu. Avec l'appui de La Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM), de MicroHabitat et d'Alvéole, un potager de 46 jardinières et trois ruches a été installé sur les terrains de Fondation. Les denrées produites servent à approvisionner la cafétéria de la CSN. Cette initiative permet de mettre en application les principes de l'économie circulaire et de créer des maillages intéressants avec la communauté avoisinante. De plus, le jardin agit comme outil de sensibilisation aux enjeux agroalimentaires et de la

pollinisation pour les salariés de Fondation. En avril 2018, le nombre de jardinières a été doublé et le volet de sensibilisation a été étendu en adhérant au mouvement « Adoptez une école » qui vise à développer des lieux d'apprentissage dans un contexte autre que la classe. Cette initiative pédagogique favorise l'intégration de saines habitudes de vie en alimentation et stimule la socialisation dans un environnement nouveau. Plus volumineuse, la récolte 2018 est en partie acheminée vers le Marché solidaire Hochelaga-Maisonneuve, un marché extérieur dont les activités ont officiellement débuté le 25 mai 2018.

La performance environnementale de Fondation est mesurée par des initiatives qui portent non seulement sur ses propres activités, mais aussi par ses efforts de sensibilisation des parties prenantes externes et internes telles que les entreprises du portefeuille, les fournisseurs, les organisations présentes au Carrefour financier solidaire ainsi que l'ensemble des salariés. Des dîners-conférences portant sur divers sujets, dont l'environnement, sont d'ailleurs organisés chaque année à l'intention des salariés.



Gestion des matières résiduelles

En tant qu'organisation financière, Fondaction consomme relativement peu de matières. Des biens durables comme le mobilier et l'équipement informatique sont les principales matières utilisées pour réaliser ses activités tandis que le papier demeure la matière non durable, cependant recyclable et provenant de sources renouvelables, la plus consommée par Fondaction.

Tout le matériel informatique, imprimantes, ordinateurs, serveurs et écrans acquis au cours des deux dernières années est certifié ENERGY STAR, TCO et EPEAT. De plus, Fondaction se limite à une seule marque d'ordinateurs de bureau pour faciliter le recyclage interne des appareils à des fins de formation ou en tant que pièces de rechange. De plus, le matériel informatique désuet est offert à un organisme à but non lucratif qui revalorise les pièces tout en assurant une mission d'insertion sociale.

La consommation de papier comprend une composante interne — consommation de papier sur les lieux de travail — ainsi qu'une composante regroupant les documents destinés à l'externe, notamment les

communications avec les actionnaires. Depuis plus de 10 ans, la quasi-totalité du papier utilisé à l'interne et une grande partie des documents destinés à l'externe sont certifiés 100 % papier recyclé post-consommation. La grande majorité des documents destinés à l'externe sont aussi imprimés sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council) et ils font l'objet d'une analyse annuelle des besoins pour éviter tout gaspillage.

Malgré la hausse du nombre d'actionnaires et l'émission de nombreux documents produits à l'interne, Fondaction a su diminuer sa consommation relative de papier. La bonne performance du Fonds s'explique, entre autres, par la pratique de plus en plus répandue de transiger électroniquement avec les actionnaires et les RF. Depuis plusieurs années, Fondaction a mis en place plusieurs initiatives pour diminuer sa consommation de papier tels l'adhésion en ligne, l'envoi électronique des relevés de placement et la transmission des formulaires de rachat d'actions. Ainsi, le nombre d'envois par la poste est réduit au strict nécessaire.

Consommation de papier (au 31 mai)

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2014 | 2012 | 2010 |
|---------------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| En poids | 22,2 tonnes | 21 tonnes | 18,7 tonnes | 17,5 tonnes | 15,9 tonnes | 11,8 tonnes* |
| Par M\$ d'actif net | 0,011 | 0,012 | 0,013 | 0,015 | 0,017 | 0,02 |

* Évaluation faite en considérant 80 grammes par mètre carré de papier au lieu de 75 grammes utilisés pour les années subséquentes. Le grammage est établi à partir du poids du papier utilisé pour les impressions à l'interne. Tous les autres papiers n'ayant pas le même grammage sont convertis pour les fins du calcul à 75 grammes par mètre carré.

Depuis 2015, le Carrefour financier solidaire dispose d'une collecte à trois voies, soit la collecte des matières recyclables, la collecte des matières organiques et la collecte des déchets. Ceci a permis au Carrefour financier solidaire d'atteindre un taux de valorisation qui s'élève maintenant à plus de 84 %, soit 17 % de plus qu'en 2016. De ce fait, le Carrefour financier solidaire a réussi à recevoir l'attestation ICI ON RECYCLE ! Niveau 3 Argent de Recyc-Québec, demandant un taux de valorisation des matières résiduelles de plus de 80 %. La plus récente caractérisation, réalisée en 2018, indique que le Carrefour financier solidaire produit annuellement environ 21,3 tonnes de matières résiduelles.

Taux de valorisation des matières résiduelles (par année de caractérisation)

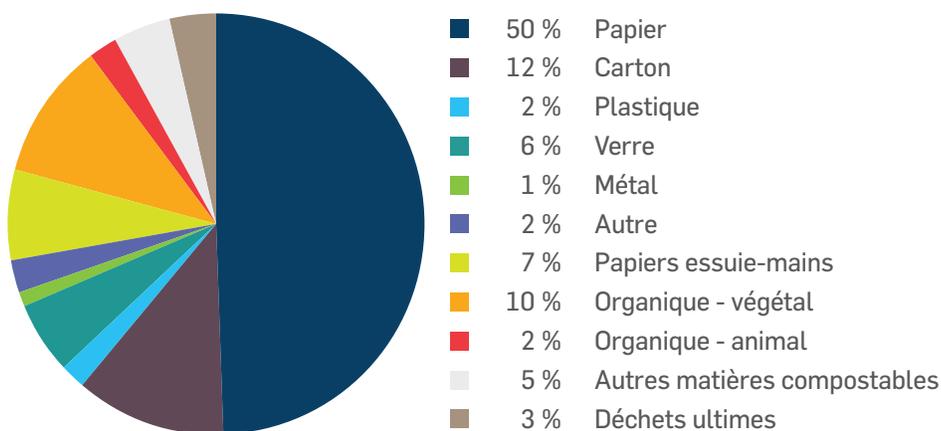
| 2018 | 2016 | 2014 | 2012 | 2008 |
|--------|--------|----------|--------|--------|
| 84,7 % | 67,0 % | 59,0 % * | 81,0 % | 84,3 % |

* Recyc-Québec a modifié sa méthodologie de calcul à partir de 2014.

Dans la plus récente évaluation, les matières résiduelles attribuables à Fondaction sont évaluées à environ 60 % de l'ensemble de celles générées par les zones communes du Carrefour financier solidaire, compte tenu du nombre de salariés de Fondaction par rapport à l'ensemble des salariés de l'immeuble. On estime donc à 12 780 kilogrammes le poids des matières résiduelles produites annuellement par Fondaction. Ces données excluent les matières dangereuses qui font l'objet d'un traitement particulier. Les piles, les téléphones cellulaires et les lampes fluorescentes sont récupérés séparément et traités par des firmes spécialisées. Quant aux cartouches d'encre, elles sont toutes prises en charge et recyclées par les deux fournisseurs d'imprimantes.

La figure ci-dessous indique le poids relatif des différentes catégories de matières résiduelles produites par le Carrefour financier solidaire. Pour Fondaction seulement, les taux de récupération pour le papier et le carton sont respectivement de 98,5 % et de 98 %, dépassant ainsi les objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le taux de récupération du verre, qui s'élève à 99 % dépasse également l'objectif national. Le taux de revalorisation des matières organiques est passé de 33,8 % à plus de 60 %, soit au niveau prescrit par le Plan d'action du gouvernement.

Pourcentage en poids des catégories de matières résiduelles produites par le Carrefour financier solidaire



Participation à la lutte contre les changements climatiques

La participation directe de Fondaction et de ses salariés à la lutte contre les changements climatiques se fait par le biais de dispositions ayant tantôt pour objet le volet Énergie, qui considère les dépenses énergétiques, les types d'approvisionnement et la performance qui les caractérise, tantôt le volet Émissions qui d'une part évalue les impacts en matière de GES et, d'autre part, énumère les moyens mis en place afin de les réduire, notamment à l'aide d'un plan de transport durable.

Énergie

La consommation d'énergie du Fonds comprend celle liée aux activités courantes tant à Montréal qu'à Québec ainsi que celle découlant des déplacements. Les résultats présentés dans cette section prennent en compte les déplacements des salariés et des RF dans le cadre de leur travail. Ils incluent les déplacements des participants à l'assemblée générale annuelle. En tant que fonds d'investissement, Fondaction n'est assujéti à aucune forme de réglementation sectorielle, mais il est néanmoins soumis à l'ensemble des lois et règlements en matière d'énergie au Québec et au Canada qui sont par ailleurs respectés.

La conception écoénergétique du bâtiment de Montréal a été reconnue par le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux du gouvernement fédéral permettant d'économiser 30 % de l'énergie utilisée pour un bâtiment comparable. L'immeuble de Fondaction à Québec inauguré en 2010 est certifié LEED-Argent. Cette certification comporte notamment l'application d'une approche globale à la durabilité dans la construction du bâtiment en reconnaissant la performance dans cinq domaines importants de la santé humaine et environnementale :

- ◆ l'aménagement écologique du site;
- ◆ la gestion efficace de l'eau;
- ◆ l'énergie et l'atmosphère;
- ◆ les matériaux et les ressources;
- ◆ la qualité des environnements intérieurs;
- ◆ l'innovation et le processus de design.

La consommation énergétique de Fondaction est reliée aux activités des bureaux de Montréal et de Québec : chauffage, climatisation et éclairage des espaces. Pendant la période

couverte par le présent rapport, la consommation totale d'énergie est passée de 3 344 gigajoules en 2016-2017 à 3 504 gigajoules en 2017-2018, soit une augmentation d'environ 17 %, comparativement à 2016, principalement attribuable à l'accroissement de l'espace occupé par Fondaction dans l'immeuble de Québec et possiblement aux conditions climatiques.

L'énergie consommée par Fondaction provient exclusivement d'Hydro-Québec. Les émissions de gaz à effet de serre découlant de la production d'électricité par Hydro-Québec sont négligeables puisqu'elles proviennent à plus de 94,5 % de sources hydriques, le 5,5 % restant se répartissant entre l'éolien ou la combustion de biomasse et de déchets. L'intensité énergétique de la consommation d'électricité est calculée en fonction du nombre de mètres carrés occupés par Fondaction. Les aires communes sont comptabilisées au prorata de l'occupation de chacun des locataires des deux immeubles.

Consommation et intensité énergétiques de Fondaction (au 31 mai)

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2014 | 2012 | 2010 |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|----------|----------|
| Montréal | 2 851 GJ | 2 758 GJ | 2 644 GJ | 2 783 GJ | 2 986 GJ | 3 799 GJ |
| Québec | 653 GJ | 586 GJ | 352 GJ | 366 GJ | 2 575 GJ | s.o. |
| Consommation totale d'énergie | 3 504 GJ | 3 344 GJ | 2 996 GJ | 3 146 GJ* | 5 561 GJ | 3 799 GJ |
| Intensité énergétique par mètre carré occupé | 0,95 GJ/m ^{2**} | 0,91 GJ/m ^{2**} | 1,09 GJ/m ² | 1,14 GJ/m ² | s.o. | s.o. |

* L'espace occupé par Fondaction a été réévalué.

** L'espace considéré s'élève à 3 689 m² pour 2018 et 2017 et à 2 756 m² pour 2014 à 2016.

Le transport et la consommation énergétique des bureaux loués à des organisations partenaires sont les deux autres principales sources de consommation énergétique. À cet effet, l'ensemble des transports a généré une dépense énergétique se chiffrant à 5 285 gigajoules en 2017-2018 et 4 381 gigajoules pour 2016-2017. Cette hausse provient majoritairement de l'augmentation de 25 % des effectifs de Fondation au cours des deux dernières années, entraînant une croissance du transport entre le domicile et le travail des salariés et d'une augmentation des déplacements en avion. Afin d'assurer une comparabilité entre les rapports, l'intensité énergétique liée aux transports est calculée en fonction de l'actif net. À des fins de calcul, l'hypothèse de base stipule que les

salariés n'utilisant pas le programme CarboPOINT sont considérés comme utilisant la voiture solo. Le calcul a été effectué en supposant diverses hypothèses, dont une consommation moyenne de 8,8 litres d'essence par 100 kilomètres parcourus et 34 660 kilojoules par litre d'essence pour un moteur d'automobile. Pour l'avion, les valeurs utilisées représentent une consommation moyenne de 3,5 litres de kérosène par 100 kilomètres parcourus pour un passager et de 37 700 kilojoules par litre de ce combustible. Quant aux bâtiments, la consommation des locaux loués par Fondation à des organisations partenaires s'est élevée à 5 555 gigajoules en 2018 et 5 136 gigajoules en 2017.

En ce qui a trait aux économies d'énergie, Fondation reconnaît l'importance des caractéristiques écoénergétiques innovantes de ses immeubles. Par exemple, selon un rapport de Ressources naturelles Canada, la consommation moyenne en 2009 des édifices de bureaux au Canada atteignait 1,20 gigajoule par mètre carré. L'intensité énergétique par mètre carré¹⁰ des locaux occupés par Fondation est inférieure avec 0,95 gigajoule en 2018 et 0,91 gigajoule en 2017. Il est évident que les efforts mis sur la conception écoénergétique des bâtiments ont eu des répercussions positives sur la consommation d'énergie.

Quant à elle, la consommation d'énergie pour les transports a augmenté de façon modérée en raison d'une hausse des effectifs. L'intensité énergétique associée aux transports affiche une légère augmentation passant de 2,6 gigajoules par million de dollars d'actif net en 2017 à 2,7 gigajoules en 2018.

Consommation et intensité énergétiques – Autres (au 31 mai)

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2014 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Salariés - déplacements travail | 1 076 GJ | 1 108 GJ | 960 GJ | 823 GJ |
| Salariés - déplacements avion | 376 GJ | 199 GJ | 104 GJ | 132 GJ |
| Salariés - déplacements domicile-travail | 2 621 GJ | 2 175 GJ | 1 806 GJ | 1 715 GJ |
| Réseau RF | 1 064 GJ | 745 GJ | 633 GJ | 677 GJ |
| AGA* | 148 GJ | 154 GJ | 189 GJ | 147 GJ |
| Locaux loués aux partenaires | 5 555 GJ | 5 136 GJ | 5 052 GJ | 5 282 GJ |
| Total | 10 840 GJ | 9 517 GJ | 8 744 GJ | 8 776 GJ |
| Intensité transport | 2,7 GJ/M\$ | 2,6 GJ/M\$ | 2,5 GJ/M\$ | 2,9 GJ/M\$ |
| Intensité locaux loués | 0,85 GJ/m ² | 0,79 GJ/m ² | 0,96 GJ/m ² | 1,14 GJ/m ² |

* Données fournies par le Réseau des femmes en environnement.

¹⁰ Enquête sur l'utilisation commerciale et institutionnelle d'énergie : Bâtiments 2009, Ressources naturelles Canada, 2013.

Émissions

La gestion des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques est l'un des deux éléments centraux de la Politique environnementale. N'étant pas assujéti à une réglementation spécifique relative aux émissions de GES, Fondaction considère néanmoins que c'est l'une des dimensions où le Fonds peut avoir un impact. À cet effet, le Fonds a mis sur pied des initiatives afin de diminuer l'empreinte écologique de ses activités que ce soit par l'encouragement à l'utilisation du transport actif ou encore par ses bâtiments écologiques.

En ce qui concerne plus spécifiquement la consommation d'électricité de Fondaction, prenant en compte des émissions de 6 grammes de GES¹¹ par kilowattheure, les émissions de GES totalisent 5,8 tonnes en 2017-2018 et 5,6 tonnes en 2016-2017. L'intensité des émissions équivaut, par mètre carré de locaux occupés par Fondaction, à 1,6 kilogrammes et 1,5 kilogrammes respectivement.

Les catégories responsables de la production de GES sont les suivantes : 119,5 et 99,4 tonnes pour les déplacements des employés dans le cadre de leur travail, dont 45,9 et 23,8 tonnes pour les voyages en avion, 72,5 et 50,8 tonnes pour le réseau des RF et, finalement, 10,6 et 14,1 tonnes pour l'Assemblée générale annuelle (AGA) et le Grand Rendez-vous des responsables Fondaction.

Nous avons aussi évalué les émissions de GES produites par les déplacements des salariés entre leur résidence et le travail en utilisant les données fournies grâce au code postal de chacun des salariés. Nous considérons que les déplacements de ces derniers génèrent des émissions de GES de 178,6 et de 148,2 tonnes pour chacune des deux années. Par ailleurs, on estime que les GES évités par les salariés qui utilisent les transports en commun s'élèveraient à un maximum théorique de 57,4 et de 49,4 tonnes équivalentes de CO₂ pour les mêmes années.

La majorité des GES générés en dehors de l'organisation proviennent des déplacements des salariés et des responsables Fondaction (RF) qui tiennent des activités de souscription dans les lieux de travail et pour lesquels Fondaction rembourse les dépenses ainsi que du transport des salariés entre le domicile et le travail.

La production totale de GES liée aux transports s'est élevée à 381,2 tonnes en équivalent CO₂ pendant l'année 2017-2018 et à 312,5 tonnes pour l'année 2016-2017. Mesurée en terme relatif par rapport aux actifs de Fondaction, l'intensité carbone causée par les transports en lien avec les activités de Fondaction a légèrement augmenté, passant de 0,18 tonne équivalente de CO₂ par million de dollars d'actif net en 2016 et 2017 à 0,20 tonnes en 2018.

L'ensemble des émissions émanant des activités de Fondaction sont totalement compensées (transports professionnels incluant l'avion, transport du réseau RF, l'assemblée générale annuelle et l'électricité des locaux utilisés par Fondaction) par l'achat de crédits-carbone. Ces crédits de compensation sont reconnus de la Voluntary Carbon Standard (VCS) ainsi que de la Climate, Community & Biodiversity Alliance (CCBA) par l'entremise d'Écotierra, une entreprise partenaire de Fondaction qui œuvre dans de multiples projets de reboisement. Avec l'achat de ces crédits, Fondaction pourra être considérée comme une organisation carboneutre, car ses activités affichent un bilan nul en matière d'émissions de GES.

Les locaux loués à des organisations partenaires dans les édifices appartenant à Fondaction ont émis pour l'équivalent de 9,3 et 8,6 tonnes de CO₂ au cours des deux dernières années. Il est à noter que la consommation des locaux loués et les émissions en résultant n'ont pas été comptabilisées pour les années précédentes à 2013. Malgré leur impact marginal dans les activités du Fonds, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les émissions de GES reliées aux services de messagerie, les fournisseurs ne produisant pas les données nécessaires.

¹¹ <http://www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/approvisionnement-energetiques-emissions-atmospheriques-2017.pdf>.

Tableau des émissions de GES – Tonnes équivalentes CO₂ (au 31 mai)

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2014 | 2012 | 2010 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Portée 1 : émissions directes | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| Portée 2 : émissions indirectes | | | | | | |
| Consommation d'électricité | 5,8 | 5,6 | 17,2 | 18,1 | s.o. | s.o. |
| Intensité locaux Fondation* | 1,6 kg/m ² | 1,5 kg/m ² | 6,3 kg/m ² | 6,5 kg/m ² | s.o. | s.o. |
| Portée 3 : autres émissions indirectes | | | | | | |
| Salariés - déplacements travail | 73,6 | 75,6 | 65,4 | 56,1 | 58,4 | 63,0 |
| Salariés - déplacements avion | 45,9 | 23,8 | 12,6 | 16,4 | 17,6 | 17,4 |
| Salariés - déplacements domicile-travail | 178,6 | 148,2 | 138,5 | 128,7 | 139,1 | 144,0 |
| Réseau RF | 72,5 | 50,8 | 43,1 | 46,2 | 74,1 | 70,0 |
| AGA** | 10,6 | 14,1 | 12,0 | 13,0 | 14,5 | 11,8 |
| Consommation d'électricité (locaux loués) | 9,3 | 8,6 | 29,1 | 30,4 | s.o. | s.o. |
| Total des autres émissions indirectes | 390,5 | 321,1 | 300,7 | 290,8 | 303,7 | 306,2 |
| Intensité transport | 0,20 t. éq. CO ₂ /M\$ | 0,18 t. éq. CO ₂ /M\$ | 0,18 t. éq. CO ₂ /M\$ | 0,22 t. éq. CO ₂ /M\$ | 0,33 t. éq. CO ₂ /M\$ | 0,44 t. éq. CO ₂ /M\$ |
| Intensité locaux loués | 1,4 kg/m ² | 1,3 kg/m ² | 5,5 kg/m ² | 6,5 kg/m ² | s.o. | s.o. |

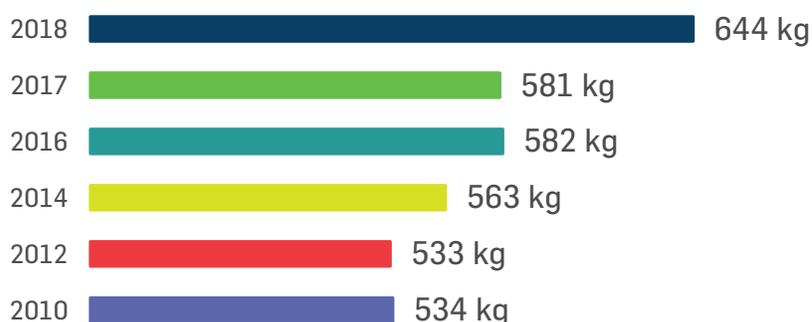
* Le facteur d'émissions d'Hydro-Québec est passé de 20,72 grammes/KWh à 6 grammes/Kwh.

** Données fournies par Le Réseau des femmes en environnement.

Les seuls autres gaz pour lesquels les émissions polluantes pourraient être significatives, dont les NO_x et SO_x, proviennent de l'utilisation de l'automobile et des déplacements en avion. Selon les données disponibles, nous évaluons que les émissions d'oxydes nitreux (NO_x) produites par les transports se seraient élevées à 644 kilogrammes en 2017-2018 et à 581 kilogrammes pour l'année 2016-2017. Ces chiffres comprennent les déplacements des employés dans le cadre de leurs obligations professionnelles ainsi que ceux entre la résidence et le travail. Le facteur d'émission utilisé est de 0,593 gramme par kilomètre parcouru. Les quantités émises de dioxyde de soufre (SO₂) n'ont pas été considérées dans le présent rapport, celles-ci étant minimes. De plus, les activités de Fondation ne sont pas liées à une production significative de substances appauvrissant la couche d'ozone.

NO_x produits par les transports des salariés (au 31 mai)

Émissions de NO_x



Plan de transport durable

Le plan de transport durable met à la disposition des salariés plusieurs mesures facilitant l'adoption de comportements écoresponsables en matière de déplacements. L'utilisation de la visioconférence et d'autres modes de communication numérique entre les groupes et l'encouragement au transport actif permettent de réduire le kilométrage effectué en auto solo parcouru dans une année sans nuire aux activités du Fonds. Les réductions de consommation d'énergie obtenues n'ont toutefois pu être quantifiées, le détail de chacune des mesures de remplacement pouvant difficilement être retracé, les visioconférences en étant un exemple. Le kilométrage total parcouru dans le cadre des activités professionnelles est passé de 363 400 kilomètres en 2016-2017 à 352 900 kilomètres en 2017-2018 soit une légère diminution équivalant à 2,2 tonnes de GES malgré l'augmentation des effectifs du Fonds.

Démarré en 2008 par les institutions présentes au Carrefour financier solidaire, le système CarboPOINT permet aux personnes utilisant des moyens de transport actifs d'accumuler des points selon les distances parcourues et le mode de transport utilisé entre la résidence et le travail. Ces points peuvent être échangés contre des articles de plein air ou des chèques-cadeaux de boutiques responsables. Cette formule d'encouragement originale a été reconnue en 2009 par une nomination dans la catégorie Entreprises et industries lors du Gala de reconnaissance en environnement de la communauté montréalaise. Les proportions d'adhérents à la subvention des titres de transport collectif et au programme CarboPOINT continuent d'augmenter et atteignent maintenant 47 % et 66 % du personnel salarié.

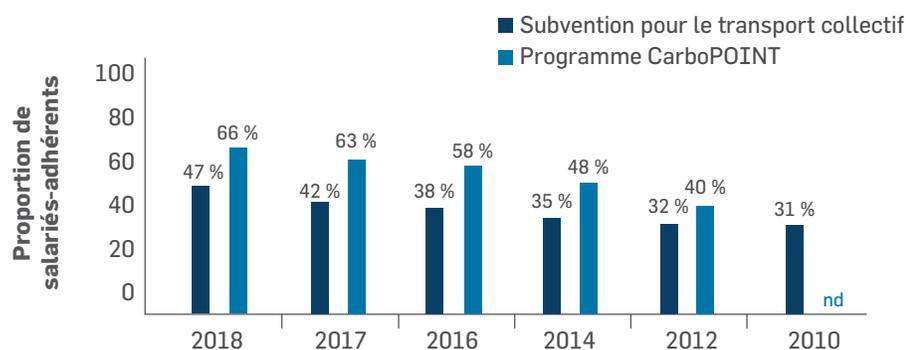
Des événements écoresponsables

Depuis 2009, Fondaction a mis en place des mesures pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle et du Grand Rendez-vous des responsables Fondaction afin qu'ils soient des événements écoresponsables. Un événement écoresponsable intègre le développement durable à toutes les étapes de son organisation, dont le choix et la sensibilisation des fournisseurs. En plus de compenser les émissions de GES, diverses dispositions sont prises pour faire de ces activités un événement écoresponsable. Fondaction atteint le niveau 3 de la norme BNQ en gestion responsable d'événements depuis 2011 et il a même atteint le niveau 4 en 2017. Ce processus de classification fonctionne avec un système de points utilisant 56 critères de performance, regroupés dans les 5 catégories suivantes :

- ◆ sélection des fournisseurs;
- ◆ gestion du matériel, des sources d'énergie et de l'eau;
- ◆ gestion des matières résiduelles;
- ◆ sélection de l'alimentation;
- ◆ sélection des moyens de transport.

| OBJECTIFS | MESURES |
|--|--|
| Favoriser le transport collectif | Remboursement de 50 % de la carte de transport |
| Encourager le transport actif | Supports à vélos à l'intérieur des immeubles et atelier gratuit de mise au point des vélos |
| Faciliter les modes de transport alternatifs | Installation de deux bornes de recharge dans le stationnement de l'édifice de Québec |
| Tenir des événements écoresponsables | Compensation des émissions de GES et certification BNQ 9700-253 |
| Reconnaître les efforts | Système CarboPOINT à l'intention du personnel |

Transport en commun et programme CarboPOINT – Proportion de salariés-adhérents (au 31 mai)



Politique d'écoresponsabilité

Afin d'être en mesure de réaliser ses activités ainsi que de voir à la gestion de ses immeubles de Montréal et de Québec, Fondation fait appel à de nombreux fournisseurs de biens et services. En 2006, Fondation a adopté une politique environnementale dans le but d'établir les principes qui permettent à l'organisation de contribuer concrètement à l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une perspective de développement durable. Deux ans plus tard, en 2008, l'adoption d'une politique d'achat responsable vint compléter ces balises.

Une politique en écoresponsabilité, visant à regrouper et à agencer de manière optimale ces deux politiques devrait être adoptée au cours de l'année 2018. Son actualisation représente pour l'organisation un outil de référence utile pour encadrer la pratique et continuer à respecter les exigences gouvernementales en matière d'environnement. La nouvelle politique offrira ainsi à l'ensemble de l'organisation une démarche globale efficiente à l'égard de la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités.

Cette nouvelle politique établit clairement les principes, les mesures et les programmes relatifs aux pratiques internes de Fondation qui ont des retombées sur l'environnement et plus largement sur la société. Elle a pour objectif d'identifier les enjeux en matière d'écoresponsabilité et

de cerner les principaux champs d'action relativement aux retombées environnementales et sociales des activités internes de Fondation.

S'articulant sur les deux axes prioritaires d'intervention qui structurent déjà la présente section des pratiques environnementales, soit la lutte contre les changements climatiques et la gestion des matières résiduelles, cette politique se déploie en cinq grands volets :

- ◆ conformité à la réglementation ;
- ◆ plan de développement durable en gestion des immeubles ;
- ◆ plan d'achat responsable ;
- ◆ plan de transport durable ;
- ◆ événements écoresponsables.

En matière des pratiques d'achat de biens et de services, Fondation agit de façon responsable sur la base des principes suivants :

- ◆ adopter des exigences élevées en matière de qualité des biens obtenus et de l'excellence des services rendus ;
- ◆ agir en consommateur responsable, prenant en considération son pouvoir d'influence économique ;
- ◆ privilégier les fournisseurs dont les salariés sont syndiqués ou ceux provenant de l'économie sociale ;

- ◆ favoriser la sélection de fournisseurs locaux lorsque possible ;
- ◆ intégrer l'approche des 3RV-E¹² dans les processus d'achat ;

- ◆ promouvoir des pratiques en accord avec les principes du développement durable.

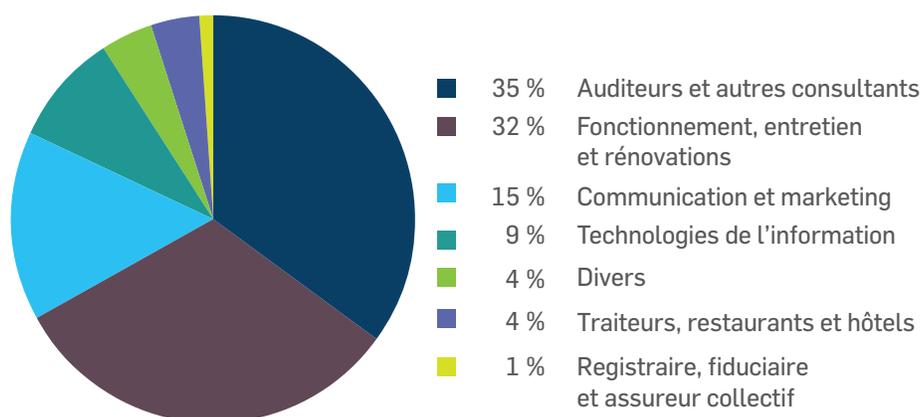
Ses critères pour le choix des fournisseurs s'articulent autour des quatre facteurs suivants :

- ◆ gouvernance et éthique ;
- ◆ économie ;
- ◆ social ;
- ◆ environnement.

Fondation favorise la sélection des fournisseurs locaux. Conséquemment, la grande majorité des fournisseurs de Fondation sont basés au Québec. Dans chacun de ses choix, Fondation opte pour des fournisseurs dont les pratiques se rapprochent le plus de sa mission et de ses valeurs, particulièrement en ce qui a trait à la protection de l'environnement et le respect des travailleurs. Les fournisseurs considérés ici n'incluent pas les gestionnaires en valeur externes et les fonds partenaires et spécialisés avec lesquels Fondation fait affaire et dont on traite dans la section Investissement et placement.

En ce qui concerne l'analyse des dépenses auprès des fournisseurs, seuls ceux pour lesquels Fondation a dépensé pour plus de 10 000 \$ ont été considérés. L'ensemble des fournisseurs avec qui Fondation a des relations ont une présence physique au Québec et la vaste majorité des dépenses est faite auprès de fournisseurs québécois. En effet, c'est plus de 95 % des entreprises avec lesquelles Fondation fait affaire qui sont de propriété québécoise. En faisant affaire avec des entreprises basées au Québec, Fondation est davantage assurée que les droits humains des travailleuses et travailleurs sont respectés, notamment en matière de travail des enfants ou du travail obligatoire qui vont à l'encontre des principes de la Charte des droits et liberté du Québec.

Répartition des dépenses par catégorie de fournisseurs (pour l'exercice financier 2016-2017)



¹² 3RV-E : Approche de hiérarchisation des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination.



ÉPARGNE ET LITTÉRATIE FINANCIÈRE

Pour Fondation, l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes.

En tant que fonds de travailleurs, Fondation agit en faveur de la canalisation de l'épargne des travailleuses et travailleurs québécois en vue de la retraite vers des projets d'investissement appuyant le développement d'entreprises locales. Par ses investissements dans les entreprises québécoises, Fondation contribue au maintien et à la création d'emplois ainsi qu'à l'implication des travailleuses et travailleurs dans l'organisation et le contrôle de leur travail. L'obtention de plus de responsabilités pour des personnes salariées au sein d'une entreprise n'a pas pour unique finalité une augmentation de la productivité ou de la compétitivité comme on le conçoit habituellement. Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération renouvelle les conditions et les paramètres mêmes de la productivité, lui conférant une dimension et une énergie propres à la vision et aux processus d'un développement plus responsable.

En rendant accessible une épargne-retraite peu coûteuse, Fondation permet l'amélioration des conditions financières à la retraite de plusieurs dizaines de milliers de femmes et d'hommes. Il est connu que pour une proportion importante de travailleurs, les régimes publics de retraite sont insuffisants et qu'ils ne peuvent constituer les seuls

revenus de retraite. Selon les plus récentes données disponibles¹³, le taux de remplacement maximal, par les régimes publics, du salaire d'une personne seule ayant eu des revenus moyens de 50 000 \$ atteint moins de 39 % pour une personne retraitée à 65 ans. Toutefois, la majorité des personnes n'ont pas accès à une rente gouvernementale maximale; la rente mensuelle moyenne de Retraite Québec se situait à 496 \$ en 2016¹⁴, soit moins de la moitié du maximum possible de 1 092,50 \$. Les travailleurs n'ont donc pas d'autres choix que de compter sur leur épargne personnelle ou une participation à un régime de retraite de leur employeur, s'ils y ont accès, pour réussir à maintenir un niveau de revenu acceptable.

Le manque de préparation financière en vue de la retraite dépend de plusieurs facteurs dont la faible littératie financière. Fondation considère qu'il est de sa responsabilité de participer activement à la sensibilisation des travailleuses et des travailleurs aux questions liées à l'épargne-retraite en participant et en coordonnant des centaines d'activités d'information dans toutes les régions du Québec. Celles-ci portent autant sur l'importance de la préparation financière de la retraite que sur les caractéristiques du REER Fondation. On y sensibilise les travailleuses et travailleurs aux avantages de

posséder une bonne compréhension des notions financières de base et d'en savoir plus sur le développement durable. Une fois mieux intégrées, ces notions permettent d'adopter des comportements qui, de l'épargne à la consommation responsable, améliorent à la fois leur avenir personnel et le bien-être collectif.

Avec le soutien de Plandaction, cabinet de services-conseils créé par Fondation, les actionnaires de Fondation sont plus spécifiquement informés des revenus de retraite disponibles et des conditions d'accès aux divers régimes à l'aide d'outils variés illustrant l'importance de l'épargne personnelle. À travers une variété d'interventions, Fondation se distingue par sa présence importante dans les milieux de travail et son soutien andragogique à la préparation financière de la retraite.

¹³ Consultation publique sur le régime de rentes du Québec - Constats sur la retraite au Québec.

¹⁴ Statistiques 2016 – Régime des rentes du Québec.

LES ACTIONNAIRES

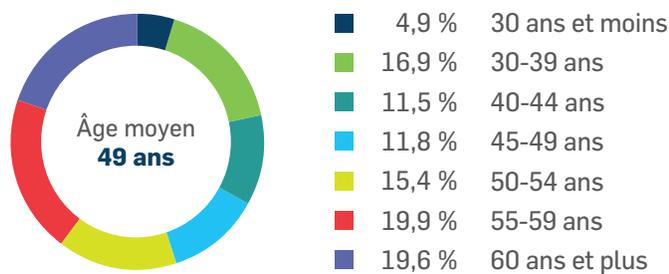
Fondation est un fonds de travailleurs qui s'adresse à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Québec qui, par leur épargne, souhaitent favoriser des investissements dans des entreprises en vue de promouvoir la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois de qualité au Québec dans une perspective de développement durable. L'offre de Fondation s'adresse à toute personne résidant sur le territoire du Québec. Grâce aux mécanismes de retenue sur le salaire et la possibilité de bénéficier de la récupération immédiate des avantages fiscaux, l'accès à l'épargne-retraite rejoint un grand nombre de salariés qui, autrement, pourraient plus difficilement épargner. Les différents modes de

cotisation, notamment les modes systématiques, permettent à plusieurs actionnaires de se constituer plus aisément un capital pour la retraite.

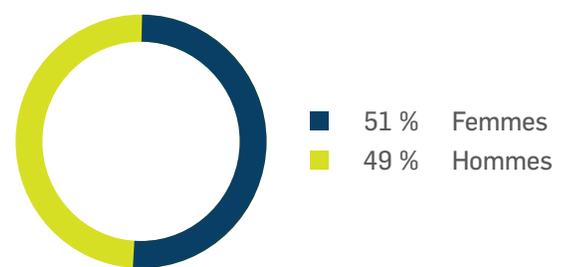
Fondation a connu une forte croissance des souscriptions au cours des deux dernières années. Ces deux campagnes ont permis de faire croître le nombre d'actionnaires de 19,3 %, pour porter leur nombre à 156 723 actionnaires. Le nombre de personnes ayant opté pour la retenue sur le salaire comme mode de cotisation a par ailleurs augmenté de près de 10 % entre 2016 et 2018.

La majorité des actionnaires de Fondation sont de petits et moyens épargnants, dont la plupart font partie de la classe moyenne. Ils proviennent de toutes les régions du Québec. Plus de 57 % des actionnaires cotisent par retenue sur le salaire, ce qui leur permet de profiter immédiatement des avantages fiscaux et de réduire ainsi l'impact d'une telle habitude d'épargne sur leur budget. Au 31 mai 2018, la cotisation moyenne effectuée par retenue sur le salaire se situait à 2 463 \$ tandis que la cotisation forfaitaire moyenne, effectuée généralement en période REER durant les 60 premiers jours de l'année, s'élevait pour sa part à 3 331 \$.

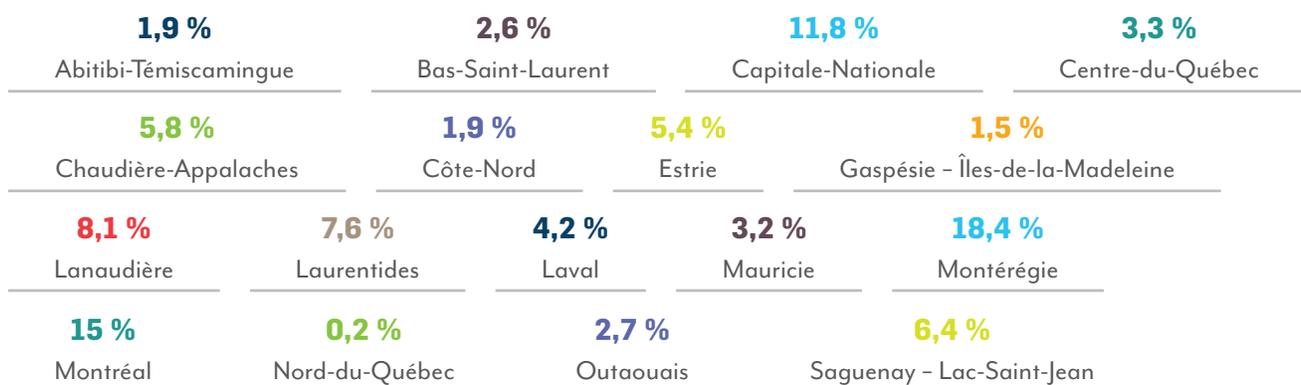
Répartition des actionnaires selon l'âge



Répartition des actionnaires selon le sexe



Répartition des actionnaires par région administrative



Répartition des rachats et achats de gré à gré (pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2018)

| Critères | Nombre | \$ | % |
|--|--------------|-----------------------|--------------|
| Retraite et préretraite | 7 395 | 84 354 714 \$ | 80,4 % |
| Accession à la propriété | 1 256 | 11 467 181 \$ | 10,9 % |
| Décès, invalidité, rachat 60 jours | 426 | 4 220 156 \$ | 4,0 % |
| Situations exceptionnelles (situation financière critique et besoin urgent de liquidités) | 702 | 3 293 802 \$ | 3,2 % |
| Retour aux études | 68 | 438 778 \$ | 0,4 % |
| Autres critères (injection de capitaux dans une entreprise, émigration, rachat de crédits de rente, inadmissibilité aux crédits d'impôt et maladie terminale) | 110 | 1 230 854 \$ | 1,1 % |
| TOTAL | 9 957 | 105 005 485 \$ | 100 % |

Les actionnaires de Fondaction épargnent en vue de la retraite. Toutefois, lorsqu'enregistrées dans le régime enregistré d'épargne-retraite, les actions de Fondaction sont admissibles aux programmes fédéraux que sont le régime d'accession à la propriété (RAP) et le régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). De plus, le prospectus de Fondaction prévoit plusieurs critères de rachat des actions ainsi que des achats de gré à gré pour certaines situations, ces critères devant être approuvés par un comité créé à cette fin par le conseil d'administration. Au cours de l'année financière 2017-2018, la répartition des rachats et des achats de gré à gré s'est effectuée comme décrit dans le tableau ci-dessus.

Consultation des actionnaires

La consultation des actionnaires a été effectuée au courant de l'automne 2017 auprès de tous ceux et celles de qui Fondaction détenait une adresse courriel. En tout, 4 899 actionnaires ont répondu au sondage sur les 64 907 envois effectués, portant ainsi le taux de réponse à 7,5 %. Le nombre de répondants est supérieur à celui de la consultation précédente, mais légèrement inférieur à 2014. Cependant, avec un taux de réponse de 7,5 %, les objectifs de représentativité des résultats à l'échelle du Québec ainsi que les exigences de fiabilité sont atteints.

souscription ainsi que les besoins et les demandes d'information. Certaines questions avaient été modifiées en 2011 afin de mesurer le degré d'importance accordé à un sujet ou à un thème par les répondants.

L'échelle de 1 à 4 permet d'obtenir une moyenne de niveau d'importance ou de satisfaction selon les thèmes abordés auprès de l'ensemble des actionnaires.

Les thèmes abordés visaient principalement la mesure de satisfaction, la démarche d'achat et la qualité du service offert, les motivations et les habitudes de

| | 2018 | 2016 | 2014 | 2012 | 2010 | 2008 |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| Nombre de répondants | 4 899 | 2 355 | 4 966 | 3 500 | 406 | 403 |

Raisons principales de souscription à Fondaction

| | 2018 | 2016 | 2014 | 2012 |
|--|------|------|------|------|
| La mission que porte Fondaction (création et maintien d'emplois, développement régional, développement durable, finance socialement responsable) | 3,38 | 3,40 | 3,11 | 3,08 |
| La complémentarité avec l'action syndicale | 2,53 | 2,53 | 2,32 | 2,25 |
| La facilité des modes de cotisation offerts | 3,45 | 3,44 | 2,76 | 2,70 |
| Les caractéristiques financières du produit (admissibilité au REER, crédits d'impôt, historique du rendement net) | 3,76 | 3,80 | 3,77 | 3,76 |

Note : Réponses fournies selon une échelle de 1 à 4; 1 signifiant très peu important et 4 très important.

Les actionnaires souscrivent à Fondaction pour une pluralité de raisons. Les résultats de cette enquête montrent que ce sont les caractéristiques financières du produit, par exemple l'admissibilité au REER et les crédits d'impôt, qui motivent le plus les répondants à cotiser à Fondaction. Sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne s'élève à 3,76, soit un taux relativement stable par rapport à 2016. La mission que porte Fondaction et la facilité des modes de cotisation offerts ont aussi des notes élevées, soit respectivement 3,38 et 3,45.

Importance de la mission de Fondaction

| | 2018 | 2016 | 2014 | 2012 |
|--|------|------|------|------|
| Fondaction adhère aux principes de la finance socialement responsable | 3,33 | 3,33 | 3,07 | 3,04 |
| Fondaction adhère aux principes du développement durable (environnemental, social et économique) | 3,38 | 3,40 | 3,12 | 3,12 |
| Fondaction contribue à la création et au maintien d'emplois au Québec | 3,62 | 3,65 | 3,45 | 3,45 |
| Fondaction contribue à la prospérité de la société québécoise | 3,56 | 3,59 | 3,37 | 3,35 |
| Fondaction favorise la gestion collaborative au sein des entreprises dans lesquelles il investit | 3,30 | 3,32 | 3,09 | 3,07 |
| Fondaction appuie le développement des coopératives et autres entreprises d'économie sociale | 3,36 | 3,36 | 3,16 | 3,13 |
| Fondaction contribue au développement économique des régions du Québec | 3,54 | 3,56 | 3,37 | 3,34 |

Note : Réponses fournies selon une échelle de 1 à 4; 1 signifiant très peu important et 4 très important.

De toutes les dimensions de la mission de Fondaction, la création et le maintien d'emplois au Québec est le facteur ayant le plus influencé les répondants à cotiser la première fois. En effet, sur une échelle de 1 à 4, les répondants ont donné en moyenne une importance de 3,62 à ce facteur. Également, ils considèrent toujours très important que Fondaction contribue à la prospérité de la société québécoise ainsi qu'au développement économique des régions du Québec, puisqu'ils accordent respectivement des notes de 3,56 et de 3,54 à ces deux facteurs.

Services offerts par Fondaction

| | 2018 | 2016 | 2014 | 2012 |
|---|------|------|------|------|
| Services téléphoniques | 3,64 | 3,64 | 3,54 | 3,55 |
| Rencontre avec le responsable Fondaction en milieu de travail | s.o. | s.o. | 3,57 | 3,58 |
| Clarté des formulaires et documents explicatifs | 3,61 | 3,58 | 3,41 | 3,48 |

Note : Réponses fournies selon une échelle de 1 à 4; 1 signifiant très peu satisfait et 4 très satisfait.

Les actionnaires ont exprimé un taux de satisfaction élevé envers les services téléphoniques. Les répondants ayant contacté l'équipe des relations avec les actionnaires indiquent un taux de satisfaction de 3,64. Les répondants apprécient tout particulièrement la courtoisie du personnel, un facteur qui reçoit la cote la plus élevée en moyenne, soit 3,73 sur 4.

En ce qui a trait à l'un des éléments essentiels de différenciation de Fondaction, 77 % des répondants savent qu'une cotisation à Fondaction procure des crédits d'impôt de 35 % qui s'ajoutent à l'habituelle déduction REER s'ils adhèrent au REER du Fonds. Cependant, environ 74 % des répondants sous-estiment les avantages fiscaux liés à l'achat d'actions de Fondaction. Ceci étant dit, 41 % des répondants ignorent qu'il est possible de profiter des crédits d'impôt sans avoir à enregistrer les actions dans un REER. La vaste majorité des répondants sont conscients qu'ils peuvent avoir accès à des documents importants, comme leur relevé de placement ou leurs relevés 10, sur le site internet de Fondaction. Ils sont aussi conscients qu'ils peuvent recevoir la version électronique de leur relevé de placement en remplacement de la version papier. En bref, les répondants ont tendance à avoir une connaissance appropriée des principes qui sont derrière les avantages fiscaux qui viennent avec l'achat d'actions de Fondaction.

« L'avenir dépend, en tant que société, de notre capacité à créer des projets qui sont ancrés dans leur milieu, qui sont respectueux des personnes, des collectivités et de l'environnement. »



Plandaction est un cabinet-conseil en planification financière et en régimes de retraite collectifs à but non lucratif qui regroupe Fondaction et deux autres organisations, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Caisse Desjardins du Chaînon. Créé en 2008 à l'initiative de Fondaction, Plandaction exerce un rôle-conseil auprès des groupes et des individus pour répondre à leurs besoins financiers, notamment en matière d'épargne-retraite. Avec une approche globale instaurée dans l'intérêt supérieur des individus qu'il conseille, Plandaction propose des stratégies novatrices et efficaces ayant pour objectif d'accumuler plus de capital pour la retraite. Ces stratégies conjuguent les avantages de Fondaction avec ceux des autres régimes d'accumulation pour la retraite, accessibles chez les organisations membres ou dans le milieu de travail, tout en considérant l'âge et le profil de la personne qui investit.

www.monplandaction.com



Viaction Assurance offre des solutions de protection d'assurance simples, abordables et parmi les plus accessibles de l'industrie. Elle vise à procurer une sécurité financière personnelle de base, accessible à une clientèle généralement négligée par les assureurs traditionnels, par une offre de produits financiers de qualité, au juste prix, en tant qu'assureur socialement responsable orienté vers le développement durable. Il agit à titre de registraire et de fiduciaire de Fondaction.

www.viaction.ca



Créé à l'initiative de la CSN, Bâtirente est le promoteur d'un système de retraite collectif destiné aux syndicats affiliés. Organisme à but non lucratif, le Comité syndical national de retraite Bâtirente inc. est inscrit à titre de cabinet de services financiers. Afin de favoriser la promotion des intérêts économiques des travailleuses et travailleurs à long terme, il met en œuvre une stratégie de gestion des risques qui s'étend aux impacts sociaux et environnementaux.

www.batirente.qc.ca

PRODUITS ET SERVICES

Fondaction respecte toutes les lois ainsi que la réglementation portant sur la protection des données et de la vie privée ainsi que celle en matière de valeurs mobilières qui lui sont applicables. De façon continue, le Module des affaires juridiques corporatives assure une veille juridique relative à la réglementation applicable à Fondaction en matière de valeurs mobilières, ainsi que pour tout changement dans la réglementation qui pourrait exiger des modifications dans les communications auprès des actionnaires ou du public en général.

Les personnes qui souscrivent des actions reçoivent un exemplaire du prospectus en vigueur. Après leur souscription initiale, les personnes qui cotisent par débit préautorisé ou par retenue sur le salaire peuvent recevoir annuellement, sur demande, la version la plus récente du prospectus. Les actionnaires y ont accès en tout temps sur le site internet de Fondaction. Le prospectus contient toute l'information pertinente sur les actions dont, entre autres :

- ◆ les caractéristiques, l'administration et les activités du Fonds ;
- ◆ le capital-actions et les droits des actionnaires ;
- ◆ l'adhésion, les modes de paiement, le coût et les aspects fiscaux ;
- ◆ le rachat et l'achat de gré à gré des actions, leur transfert et leur valeur ;
- ◆ les normes et les politiques relatives à l'investissement en entreprise.

Les crédits d'impôt pour l'achat d'actions du Fonds rendent le produit d'épargne-retraite plus accessible et moins coûteux ce qui est particulièrement important pour les personnes disposant d'une faible capacité d'épargne. Le montant total maximum annuel d'économies d'impôt qu'une personne peut obtenir grâce aux deux crédits d'impôt est de 1 000 \$ au Québec et de 750 \$ au fédéral, ce qui correspond à l'achat de 5 000 \$ d'actions de Fondaction. Les crédits d'impôt ne dépendent pas du revenu imposable et les actionnaires ont la possibilité de placer leurs actions dans le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) de Fondaction, procurant ainsi une déduction fiscale supplémentaire au souscripteur.

Depuis le 1^{er} juin 2016, le gouvernement du Québec accorde un crédit d'impôt de 20 % aux cotisants. Le gouvernement a fixé un plafond d'émission d'actions pour Fondaction établi à 500 millions de dollars pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018. La portion non utilisée du plafond des émissions annuelles d'une année donnée continue de venir s'ajouter au plafond des émissions annuelles de la ou des années subséquentes. Les crédits d'impôt exclusifs totalisent donc 35 % et s'ajoutent aux déductions fiscales liées au REER.

Les rendements, qui incluent les frais et les résultats, sont audités par une firme externe et publiés deux fois par année. Aucune souscription minimale n'est exigée et les seuls frais exigibles sont les frais d'adhésion pour un nouvel actionnaire qui sont demeurés à 25 \$ depuis de nombreuses années. La retenue sur le salaire représente le mode de souscription le plus avantageux puisque les actionnaires peuvent, dans la vaste majorité des cas, profiter d'une récupération immédiate des avantages fiscaux. L'impact de l'épargne sur leur salaire net est d'autant réduit et leur permet ainsi d'épargner davantage pour leur retraite.

Le programme de qualité de service mis en place en 2009 intitulé Guide de nos meilleures pratiques : Expérience-actionnaire agréable, continue d'être amélioré pour répondre aux attentes des actionnaires et pour optimiser l'utilisation des nouvelles technologies. Ce programme est orienté vers la satisfaction des actionnaires dans leurs relations avec Fondaction. De l'accueil au traitement des demandes, les salariés au service des actionnaires doivent s'assurer de bien comprendre et d'être compris afin que les échanges soient efficaces, professionnels et rassurants. La protection de la vie privée et des données personnelles est l'objet d'une attention constante. Les systèmes de gestion et les procédures en matière de protection de la vie privée visent à minimiser les risques d'incidents. Aucune perte de données ou atteinte à la vie privée ne s'est produite au cours de la période couverte par le présent rapport. Par conséquent, aucune plainte n'a été adressée à Fondaction en ce sens. Le cas échéant, la gestion de ces dernières aurait été encadrée par la Politique de traitement des plaintes des actionnaires.

Les actionnaires sont de plus en plus nombreux à préférer les communications et les transactions électroniques, Fondaction ayant informatisé plusieurs processus et échanges qui se faisaient auparavant uniquement par voie postale. Ainsi, ce sont plus de 58 % des actionnaires qui ont adhéré à la transmission électronique de documents. Ces nouvelles possibilités accélèrent le traitement de diverses demandes et améliorent l'accès à l'information tout en réduisant la quantité de documents papier expédiés aux actionnaires.

Des mesures d'accompagnement, de communication et de meilleure gestion des opérations permettent de suivre divers indicateurs de qualité et de performance propres aux activités liées aux services aux actionnaires. Le sondage de satisfaction des actionnaires, présenté précédemment, est éloquent à ce sujet.

RÉSEAU RF ET APPUI À LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE

L'étendue de l'accessibilité à Fondaction est possible grâce au réseau de distribution composé de près de 550 Responsables Fondaction (RF), dont 38 Responsables Fondaction régionaux (RFR), provenant de milieux de travail divers et de dizaines de coopératives financières (caisses d'économie Desjardins). La publication de l'évolution du nombre de RF n'a pas pu être présentée dû à des changements dans la façon dont Fondaction les dénombre. Elle sera ajoutée dans le prochain rapport. Ils sont soutenus par des salariés de Fondaction qui coordonnent les activités de développement et d'information dans toutes les régions du Québec.

Les activités se déroulent tout au long de l'année et portent autant sur l'importance de la préparation financière de la retraite que sur les caractéristiques du produit financier Fondaction. Une plateforme numérique est également dédiée aux RF, ce qui permet de transmettre de l'information et proposer des contenus de formation en ligne grâce à des questionnaires interactifs. Une tournée des RF est régulièrement organisée afin de rejoindre ceux-ci dans leurs régions respectives. Annuellement, une pleine journée de formation se tient en parallèle de l'Assemblée générale annuelle, Le Grand rendez-vous des RF, qui regroupe des RF de toutes les régions du Québec. En septembre 2017, c'est plus de 125 RF qui ont pu profiter de cette journée pour se rencontrer, échanger et parfaire leurs connaissances. Avec le soutien de Plandaction, ils sont notamment informés des revenus de retraite disponibles et des conditions d'accès aux divers régimes à l'aide d'outils variés illustrant l'importance de l'épargne personnelle.

Après avoir contribué à la mise sur pied de Question Retraite en 2003, Fondaction continue de participer à plusieurs comités de travail de ce regroupement public-privé créé par Retraite Québec et ayant pour objet la promotion de la sécurité financière des 25-44 ans.

En 2017-2018, avec le soutien des salariés de la souscription, les RF ont contribué à la tenue de plus de 3000 activités en milieu de travail, réparties dans toutes les régions du Québec. Ces activités visent notamment à sensibiliser les travailleurs sur les enjeux liés à la compréhension des notions financières de base, à la consommation responsable et au développement durable.



Plus d'épargne pour la retraite

En combinant les crédits d'impôt de 35 % à la déduction REER, les épargnants peuvent verser jusqu'à 5 000 \$ par année dans leur REER Fondaction pour un déboursé net de 1 873,50 \$ ou moins, selon leur niveau de revenu imposable. Ils profitent ainsi de conditions d'acquisition parmi les plus avantageuses offertes sur le marché de l'épargne-retraite. Les crédits d'impôt pour fonds de travailleurs permettent d'accumuler un capital plus important pour un même déboursé net par rapport à d'autres véhicules de placement. Par conséquent, bien que certains véhicules de placement puissent procurer des rendements plus élevés que Fondaction, il est important de mentionner que pour un même déboursé net, ces rendements s'appliquent à un capital investi moins élevé. Même s'il est moins élevé, un rendement calculé sur un capital plus important peut rapporter davantage pour un même déboursé net.

Il est pertinent de rappeler que les investissements en capital de développement, au cœur de la mission de Fondaction, sont réalisés essentiellement auprès d'entreprises non cotées et auprès de fonds spécialisés. De plus, l'approche globale de Fondaction en matière de gestion de l'actif vise à constituer un portefeuille diversifié.

Valeur accumulée au REER selon le véhicule de placement

| 10 investissements annuels ¹ | Valeur au REER au 31 juillet 2018 |
|---|-----------------------------------|
| Fondaction ² | 53 790,35 \$ |
| Indice S&P TSX composé ³ | 24 585,11 \$ |
| Obligations à taux progressifs ÉPQ ⁴ | 19 471,77 \$ |

¹ Investissement annuel réalisé au 1^{er} janvier de chaque année nécessitant un déboursé net de 1 000 \$ après avantages fiscaux. Le premier investissement a été réalisé le 1^{er} janvier 2009 et le dernier le 1^{er} janvier 2018. Le taux marginal d'imposition utilisé est de 40 %. Les calculs sont réalisés avec les valeurs réelles de l'action au moment de l'investissement.

² Les crédits d'impôt sont de 30 % pour 2009, de 40 % pour 2010 à 2014 et de 35 % pour 2015 à 2018. Les calculs sont réalisés avec les valeurs réelles de l'action au moment de l'investissement.

³ Valeur accumulée calculée avec les rendements annuels de chaque année complète et le rendement à jour pour la fraction d'année écoulée depuis la dernière cotation. Source des rendements: Bloomberg.

⁴ Source : Épargne Placements Québec selon l'émission en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année. Les obligations sont détenues jusqu'à l'échéance. Les obligations échues durant la période sont renouvelées avec la série émise l'année de l'échéance.

INVESTISSEMENT ET PLACEMENT

Fondation aborde la gestion de son actif selon une approche globale axée sur un horizon à moyen et à long terme, ce qui correspond à la nature même d'une épargne collectée en vue de la retraite pour les actionnaires et au rôle d'un capital patient pour les entrepreneurs. Les investissements de Fondation visent à promouvoir, soutenir et encourager le développement durable dans l'ensemble de ses dimensions.

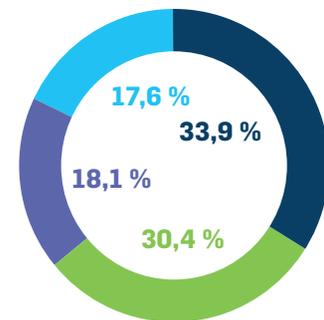
Fondation s'assure de respecter chaque année la norme d'investissement fixée par la Loi relative aux investissements à impact économique québécois présentée aux états financiers sous la rubrique *Investissements en capital de développement*¹⁵. La raison d'être de ce portefeuille est de favoriser un développement plus responsable en cohérence avec la mission de création et de maintien d'emplois au Québec. À ce titre, il recherche une saine diversification quant aux secteurs d'activité, aux stades d'évolution des entreprises soutenues ainsi qu'aux types de produits financiers privilégiés. Fondation accompagne au mieux les entreprises dans leur développement afin de les aider, dans une perspective de développement durable, à créer la valeur souhaitée, qu'elle soit financière ou extrafinancière.

Le portefeuille des autres investissements, qui contient, entre autres, des obligations vertes, est exempt de tout titre d'entreprises détenant des réserves d'énergie fossile, incluant le charbon. Il vise à compléter l'actif de telle sorte que la relation rendement-risque de l'ensemble des actifs du Fonds soit optimale sur un horizon de cinq à dix ans. Sa composition est régulièrement

ajustée en fonction des modifications elles-mêmes apportées au portefeuille des investissements en capital de développement et de l'évolution de la conjoncture économique. Les sommes sont placées sur les marchés financiers avec l'objectif de créer, par la diversification de l'actif, une base de revenus stables pour Fondation, de façon à protéger le capital détenu par les actionnaires tout en demeurant fidèle aux valeurs qui animent l'organisation.

Tel qu'énoncé dans le plan économique du Québec en mars 2018, Fondation s'engage à investir un minimum de 100 millions de dollars sur trois ans dans des entreprises, des fonds ou des projets visant l'économie sociale, la lutte contre les changements climatiques et les créneaux et pôles d'excellence régionaux.

Répartition sectorielle des investissements en capital de développement



- Services et commerces
- Fonds diversifiés/EQPC
- Technologies avancées
- Manufacturier et primaire

¹⁵ Les états financiers ainsi que le rapport de gestion qui fournissent plus de renseignements sur la stratégie de Fondation, les différents types d'actifs et la norme d'investissement sont disponibles dans le rapport financier publié par Fondation pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018. Les termes en italique font référence aux états financiers.

INTÉGRATION DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la prise en compte des aspects économiques, financiers, sociaux, environnementaux et territoriaux dans l'ensemble de ses activités, Fondaction adopte une approche patiente et une considération élargie des risques en vue de créer, à travers les cycles du marché et les aléas de la conjoncture, une valeur durable au bénéfice des actionnaires, de l'ensemble de l'économie québécoise et de la société en général. Cela exige une évaluation multicritère en amont des investissements faits en entreprise qui tienne compte de facteurs tangibles et intangibles, tant sur le plan social, financier, environnemental, que de la gouvernance; et en aval des investissements sous forme d'accompagnement adapté à la réalité et aux objectifs de chacune des entreprises financées. C'est de cette manière que Fondaction entend générer un haut rendement sociétal, en intégrant dans la lutte aux enjeux climatiques la question de la préservation des ressources naturelles et en répondant notamment aux enjeux de l'économie sociale en favorisant un développement plus équitable et inclusif.

L'approche globale de gestion de Fondaction tient compte des différents types d'actifs qui composent le portefeuille et surtout, des modes spécifiques de gestion choisis pour chacun. Elle a pour but de s'assurer que l'ensemble de l'actif de Fondaction fasse l'objet d'une évaluation et d'une prise en compte du développement durable dans toutes ses dimensions. Dans cet exercice d'évaluation et d'accompagnement, Fondaction fait appel, entre autres, à la contribution de Neuvaction et de MCE Conseils. Aux fins de la reddition de comptes en développement durable, les différents actifs sous gestion de Fondaction sont regroupés selon les approches de gestion correspondantes dans le respect des exigences posées par la Global Reporting Initiative (GRI) et des Principes pour

l'investissement responsable (PRI). Cette classification à laquelle recourt le présent rapport diffère de la classification utilisée dans la production des états financiers vérifiés de Fondaction, qui répond à des exigences et correspond à des normes comptables auxquelles Fondaction est assujéti.

NEUVACTION

Accélérateur des réussites, Neuvaction agit à titre de partenaire auprès de Fondaction et de Filaction pour évaluer et accompagner au besoin les entreprises de leur portefeuille. Depuis sa mise sur pied par Fondaction en 2000, Neuvaction réalise des diagnostics de performance globale où les facteurs sociaux, économiques et environnementaux sont analysés préalablement à tout investissement. Offrant de l'expertise-conseil en développement durable et organisationnel, Neuvaction est l'une des deux entreprises agréées au Canada par la Global Reporting Initiative (GRI), ce qui l'autorise à offrir une formation certifiée.

www.neuvaction.com



Depuis 1987, MCE Conseils accompagne les entreprises et les organisations en démarrage, en croissance ou en processus de consolidation afin qu'elles puissent relever le défi quotidien du développement économique et social. Son expertise de gestion diversifiée et reconnue, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat collectif, permet d'offrir des services et des conseils stratégiques de grande qualité. Plans d'affaires et planifications stratégiques, gouvernance, formation de gestionnaires, appui au financement et études sectorielles ou de marché sont autant d'outils que MCE Conseils met à la disposition de nombreux publics.

www.mceconseils.com

Risques et opportunités liés aux changements climatiques

Depuis ses débuts, Fondaction a intégré les principes de développement durable dans sa gestion d'actif. Les principes d'intégrité environnementale et de respect des travailleuses et travailleurs font partie de l'ADN de l'organisation. Les activités directement reliées au fonctionnement de Fondaction présentent une empreinte écologique de faible intensité. Cela dit, Fondaction a adopté une attitude résolument proactive dans la lutte contre les changements climatiques, principalement en matière de gestion d'actif.

Les risques relatifs aux changements climatiques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques du Fonds. Fondaction a mis en œuvre une gestion d'actif responsable qui intègre les risques climatiques et tente de saisir les opportunités relatives aux changements climatiques, notamment dans une perspective d'appui à la transition énergétique et de soutien à la création d'une économie sobre en carbone. Fondaction déploie une approche transversale où la gestion de chacune des classes d'actif, qu'elles soient gérées à l'interne ou à l'externe, intègre les risques climatiques.

Dans cette optique, Fondaction a progressivement exclu de ses placements sur les marchés financiers les titres d'entreprises possédant des réserves d'hydrocarbure ou de charbon, ce qui, aujourd'hui, minimise l'empreinte environnementale des placements et les risques y étant associés. Toujours dans le domaine des placements, à l'occasion de la 4^e édition du Colloque québécois de l'investissement responsable tenu à Montréal en octobre 2017, Fondaction est devenu signataire, avec 30 autres organisations financières, de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques, qui demande aux entreprises de s'engager dans une divulgation accrue d'information sur les risques auxquels elles sont confrontées en ce qui a trait aux changements climatiques.

Chacun des investissements est sélectionné selon une logique et un éventail de retombées positives à l'égard du développement durable dont la protection de l'environnement fait partie. Fondaction offre un accompagnement adapté aux entreprises, notamment en matière d'adoption de pratiques plus sobres en carbone. Le Fonds a la conviction que les entreprises qui innovent en cette matière seront celles qui vont pouvoir le mieux s'adapter aux enjeux futurs liés aux changements climatiques. À cet effet, Fondaction s'était engagé à investir 50 millions de dollars au cours de deux dernières années dans des projets d'investissement qui contribuent positivement à la lutte contre les changements climatiques. Dans les faits, c'est plus de 60 millions de dollars qui ont été investis durant cette période.

Parmi ses investissements à retombées sociales positives, le Fonds s'est engagé à investir à cette fin plus de 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années. La même logique d'intégration des risques et des opportunités climatiques s'applique aux investissements directs en immobiliers où les composantes environnementales font partie intégrante de l'analyse des projets et sont intimement liées au choix d'appuyer ou non ceux-ci.

À travers ses investissements dans des fonds partenaires et spécialisés, Fondaction soutient des initiatives qui ont un effet structurant sur l'offre de capital dans certains secteurs. Afin de contribuer autrement à la lutte contre les changements climatiques, Fondaction a créé au fil du temps des fonds qui répondent de manière plus spécifique à différentes problématiques. Ces fonds dédiés permettent à Fondaction d'offrir un capital spécialisé accompagné d'une expertise essentielle à la réalisation de projets mobilisateurs.

Grâce à sa vision et aux multiples partenariats que Fondaction a su développer, les fonds suivants ont pris forme :

- ◆ Fonds Biomasse Énergie I – Un fonds d'investissement porteur pour le Québec réservé au soutien de projets à partir de la biomasse forestière résiduelle.
- ◆ Fonds Land Degradation Neutrality (LDN) – Un fonds dédié à la réhabilitation des sols mis en place conjointement par la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD) et Mirova.
- ◆ Inlandsis — Créé par Fondaction et Coop Carbone, le Fonds Inlandsis propose du financement de projets de réduction de GES par contrat carbone dans un engagement commun visant à sensibiliser les marchés face aux changements climatiques.
- ◆ Fonds de gestion durable des sols Canopy — Géré par Ecoterra, ce fonds se destine à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des GES par la mise en place d'une alternative à l'agriculture sur brûlis dans les pays émergents.
- ◆ Fonds Carbone — Créé par Fondaction et la Coop Carbone, ce fonds propose une offre de financement de projets de réduction de GES par contrat carbone.

Déterminé par les enjeux du développement durable, Fondaction est un fonds généraliste. Il est convaincu que la question des changements climatiques constitue l'un des principaux enjeux auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée. La gestion de chacune des classes d'actif est animée par cette même conviction qui sous-tend la lutte au réchauffement planétaire et qui incite l'organisation à rechercher constamment de nouvelles façons d'opérationnaliser ses engagements en matière d'environnement.

Le travail de concertation en réseau produit des résultats probants. Cette convergence de la pensée et de l'action est l'une des forces propres à des associations sectorielles comme l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) dont Fondaction fait partie. Celle-ci a d'ailleurs applaudi le partenariat annoncé par le gouvernement du Québec avec Fondaction dans le cadre de son budget en mars 2018. Ce partenariat vise la mise sur pied d'« un fonds ayant pour objectif de fournir un financement innovant qui facilite et accélère la mise en place de mesures écoénergétiques dans les bâtiments du secteur commercial. Ce fonds, doté d'une capitalisation de 30 millions de dollars et financé en parts égales avec le ministère des Finances, vise non seulement à contribuer à la réduction des émissions de GES et à l'amélioration du bilan carbone des entreprises, mais également à générer des économies financières pour les entreprises participantes.»¹⁶

« Le fonds, dont la gestion sera assumée par Fondaction, offrira du financement à des conditions adaptées aux projets de rénovation écoénergétique qui seront réalisés par des entreprises propriétaires d'immeubles existants du secteur commercial. Les entreprises soutenues par le fonds bénéficieront d'un accompagnement technique de Transition énergétique Québec et de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, afin de déterminer les mesures à mettre en place pour optimiser les retombées de leur investissement.»¹⁷



| One Planet Summit

Organisé par la France, l'Organisation des Nations unies et la Banque mondiale, le One Planet Summit regroupait en décembre 2017 près de 4 000 participants, dont une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement. Son objectif est de maintenir au plus haut niveau politique la mobilisation en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique en réunissant une diversité d'acteurs. La création du Fonds LDN a été officiellement annoncée lors de cet événement. La contribution de Fondaction, premier investisseur privé à y investir, fut soulignée par Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification : « Je salue l'audace et l'innovation dont fait preuve Fondaction et je suis persuadée que sa présence en tant qu'investisseur privé préfigure la venue d'autres partenaires qui se joindront à l'initiative du Fonds LDN ».

¹⁶ Le plan économique du Québec — mars 2018, P.315. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomie_18-19.pdf.

¹⁷ *Ibid.*, p. 315.

FINANCEMENT DIRECT EN ENTREPRISES

Depuis ses débuts, Fondaction se distingue par des financements directs qui visent à soutenir, à promouvoir et à encourager le déploiement des principes de développement durable dans les PME québécoises. Fondaction met à la disposition des entreprises un capital patient procurant un horizon de progression de cinq à huit ans, axé sur le développement et la création de valeur réelle et durable.

Au 31 mai 2018, c'est 531 millions de dollars qui étaient investis directement dans 107 entreprises. Ces investissements figurent tous à l'intérieur de la catégorie *Investissements en capital de développement*. Le portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse et les portefeuilles gérés dans le cadre du Programme de gestionnaires en émergence, qui constituent aussi des investissements en capital de développement, font toutefois partie de la section Placements sur les marchés financiers du rapport en raison de leurs approches de gestion.

Fondaction recherche une saine diversification de son portefeuille, par secteurs d'activité, stades de développement, taille ou types d'investissements. Afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des entrepreneurs et des partenaires, l'équipe de l'investissement de Fondaction s'assure d'être présente dans l'ensemble des régions du Québec. Fondaction peut compter depuis plusieurs années sur un comité de l'investissement – régions ressources pour que ces dossiers soient étudiés avec l'apport spécifique de gens d'affaires provenant des régions.

La répartition sectorielle est susceptible de varier d'une année à l'autre en fonction des choix d'investissements et des fluctuations de la juste valeur, mais Fondaction cherche à maintenir une majorité de ses investissements

directs dans les secteurs dits traditionnels, principalement le secteur manufacturier et celui des services. Le Fonds appuie financièrement plusieurs entreprises qui innovent et offrent des produits ou des services ayant un impact particulièrement positif sur l'environnement ou sur les collectivités. Il s'assure d'établir un dialogue à propos des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance avec chacune d'entre elles. Ce choix s'explique par une conviction que l'entreprise qui déploie une démarche de développement durable se démarquera par sa performance et s'assurera d'une meilleure pérennité tout en ayant un impact positif pour tous.



KANUK

Kanuk conçoit, fabrique et vend des vêtements hivernaux haut de gamme depuis 1974. Ses manteaux sont entièrement confectionnés à Montréal. L'entreprise emploie aujourd'hui près de 100 personnes dans son atelier et son magasin. En participant à l'expansion de la marque, Fondaction contribue à la vitalité de notre secteur manufacturier, à l'épanouissement d'une main-d'œuvre majoritairement féminine et à la pérennité d'un fleuron représentatif de la nordicité québécoise.

Investissement à haut rendement sociétal

Au fil des années, le Fonds a développé une expertise dans la réalisation d'investissements à retombées sociétales positives qui conjuguent les dimensions sociales, territoriales, environnementales et économiques. Chacun des projets d'investissement est choisi en fonction d'une intention spécifique dans une perspective de création de valeur pour la société au-delà du simple rendement financier. Au 1^{er} juin 2016, Fondation s'était engagé auprès du gouvernement du Québec à investir sur une période de deux ans un minimum de 50 millions de dollars dans des entreprises ou des projets qui contribuent positivement aux objectifs de la lutte contre les changements climatiques. Cet engagement a été respecté et plus de 60 millions de dollars ont été investis au cours des deux dernières années. Les résultats en matière de réduction des émissions de GES des projets ont pu être évalués avec l'aide de Neuvaction. Treize projets auxquels Fondation a participé ont été ciblés et analysés afin de connaître la quantité d'émissions évitées. Selon l'évaluation réalisée, ces projets ont à eux seuls permis d'éviter les émissions de plus de 341 000 tonnes de CO₂ au cours de l'année 2017.

Les investissements de Fondation sont consentis dans une perspective de développement durable. Le Fonds s'est engagé au cours des trois prochaines années à investir un minimum de 100 millions de dollars dans des entreprises, projets ou fonds qui répondent minimalement à l'un des trois grands enjeux suivants :



| Société en commandite IŌHKWAHS

Par son investissement de 12,45 millions de dollars au sein d'Iŏhkwahs, Fondation permet à la Nation huronne-wendat d'acquérir 5 % du parc éolien de la Rivière-du-Moulin, le plus grand du genre au pays. Grâce à cette appropriation, la communauté autochtone profitera de retombées de l'ordre d'environ 24 millions de dollars sur 20 ans, ce qui rendra possible le soutien de nombreux projets collectifs structurants. Cette participation accrue à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles témoigne d'une vision du développement qui s'harmonise aux valeurs ancestrales vécues sur le territoire du Nionwentsïo dans la réserve faunique des Laurentides.

- ◆ la lutte contre les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles ;
- ◆ le développement plus équitable et inclusif, notamment en économie sociale ;
- ◆ la réussite des stratégies de développement des créneaux et pôles d'excellence des différentes régions du Québec.

CAISSE. D'ÉCONOMIE. SOLIDAIRE.

Fondée en 1971, la Caisse d'économie solidaire Desjardins est la principale institution financière québécoise spécialisée en économie sociale. Elle compte près de 15 000 membres, dont plus de 3 000 coopératives, organismes à but non lucratif (OBNL), syndicats et entreprises privées socialement engagées. Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), elle finance des projets collectifs grâce à son produit d'épargne exclusif, le Placement à rendement social^{MD}.

Depuis sa fondation, Fondation collabore avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins. L'un de ces partenariats a permis d'épauler la Coop Carbone afin qu'elle puisse augmenter l'étendue de son offre aux entreprises. Grâce à une garantie offerte par Fondation, la Caisse d'économie solidaire rend disponible à la Coop Carbone un crédit rotatif de 2,5 millions de dollars. Cet outil, le tout premier du genre en Amérique du Nord, permet à la Coop Carbone d'avoir accès rapidement et simplement à des fonds pour acheter sur le marché du carbone Québec-Californie des crédits compensatoires qui sont revendus à de grands émetteurs. Ce partenariat constitue un exemple de l'impact positif que peut avoir une finance solidaire et innovante en développement durable.

Analyse préinvestissement

Le processus préinvestissement comporte une revue diligente dans laquelle les dimensions environnementales, sociales et économiques sont prises en compte afin de déterminer si Fondaction est en mesure, dans une perspective de développement durable, de soutenir l'entreprise dans l'amélioration de ses pratiques.

Lors d'un nouvel investissement, le Fonds mandate Neuvaction qui réalise un diagnostic socioéconomique lui permettant d'évaluer les pratiques en vigueur selon des critères propres au développement durable et au développement organisationnel.

En plus de thématiques générales, le diagnostic traite principalement d'aspects liés aux ressources humaines, à l'organisation du travail, à la gestion des opérations, à l'environnement et à la responsabilité sociétale de l'entreprise. Le volet ressources humaines porte principalement sur les relations et le climat de travail. Le volet environnement vérifie la conformité, la présence de politiques et la position de l'entreprise à l'égard de différents enjeux. Enfin, le volet responsabilité sociétale cerne la sensibilité de l'entreprise en cette matière. S'ajoutant à l'information déjà recueillie par l'organisation, les constats qui se dégagent du diagnostic permettent d'enrichir l'analyse effectuée en vue d'octroyer l'investissement. Au cours de la période couverte par ce rapport, Fondaction a investi dans 35 nouvelles entreprises pour lesquelles Neuvaction a réalisé 22 diagnostics socioéconomiques. Le recours au diagnostic socioéconomique est généralement effectué auprès d'entreprises possédant déjà un historique d'opérations.

Le questionnaire environnemental utilisé par Fondaction depuis 2010 a été développé en collaboration avec des étudiants de deuxième cycle de l'Université de Sherbrooke. Il est complété en amont de chaque nouvel investissement afin d'apprécier les pratiques mises en place dans les entreprises, particulièrement lorsque celles-ci ont des activités

de fabrication. La revue diligente comprend aussi un volet portant sur les ressources humaines, de sorte qu'on puisse évaluer la capacité des membres de la direction et de leurs équipes à réaliser les objectifs sur lesquels on s'est mis d'accord. C'est ainsi qu'on peut mesurer le degré d'implantation des principes de gestion collaborative et s'assurer de la qualité des relations et du climat de travail.

Les revues diligentes permettent à Fondaction de s'assurer que les entreprises se conforment à toutes leurs obligations dans ces domaines. Le conseil d'administration de Fondaction a aussi adopté en 2003 un cadre d'analyse bioéthique pour les investissements effectués dans le domaine des sciences de la vie. Sur un plan plus large, il est également prévu depuis 2012 que les nouveaux investissements consentis engagent les entreprises qui en bénéficient à respecter les principes du Pacte mondial et à considérer leur adhésion à cette initiative des Nations Unies ayant pour objet les droits de la personne et le respect des normes internationales du travail. Plus récemment, une clause relative à l'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU dans la conduite des affaires des entreprises partenaires a été ajoutée. Cette clause stipule que les entreprises doivent prendre connaissance des ODD et tenter d'en tenir compte dans leurs décisions.

Dans le cadre du processus de revue diligente, Fondaction effectue l'étude des impacts économiques en matière de revenus fiscaux et d'emplois créés depuis 2015. Se basant sur le modèle intersectoriel développé par l'Institut de la statistique du Québec et la méthodologie de l'évaluation des retombées économiques inspirée d'Investissement Québec, l'objectif est d'intégrer la notion d'impact économique dans le processus décisionnel en complément des considérations financières lors de l'analyse de projets d'investissement.



Produits Forestiers Petit Paris

Au moment d'impulser un virage technologique audacieux à son usine Produits Forestiers Petit Paris, la Coopérative Forestière de Petit Paris (CFPP) s'est tournée vers Fondaction. Par son investissement, le Fonds a démontré sa confiance dans la gestion participative de la CFPP qui a pu moderniser sa ligne de sciage principale et, avec le concours du Fonds Biomasse Énergie I, remplacer son ancienne chaufferie alimentée au mazout par une bouilloire à la biomasse. Aujourd'hui, c'est toute la filière forestière et la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean qui profite d'un tel dynamisme de l'économie sociale et de retombées propres au développement durable.

Un financement innovant adapté aux enjeux de développement durable

Une fois que l'analyse préinvestissement a permis de dégager les pistes d'action et de démontrer l'ouverture de la direction à améliorer ses processus ou à se doter de politiques plus formelles en matière environnementale ou sociale, les personnes responsables du suivi de l'investissement peuvent mettre en place un accompagnement adapté. Celui-ci se fait à différents niveaux dans le cadre des interactions régulières avec l'entreprise et porte notamment sur la performance financière de celle-ci et sur l'atteinte des objectifs, y compris des résultats extrafinanciers attendus. L'accompagnement en développement durable vise pour sa part à offrir un appui aux entreprises qui souhaitent mieux gérer leur performance globale, qu'elle soit d'ordre économique, social ou environnemental.

Par convention, Fondaction prévoit généralement une contribution des entreprises en matière de formation aux employés et aux gestionnaires, permettant à ceux-ci de participer à des ateliers de formation offerts par Neuvaction et d'autres partenaires. Plusieurs formations touchant des sujets divers tant dans le domaine environnemental qu'en matière de gestion organisationnelle sont offertes.

Fondaction est informé de la mise en œuvre et de la conformité des exigences environnementales et sociales par son suivi régulier et par ses interactions auprès des directions des entreprises. Fondaction est généralement représenté au conseil d'administration de l'entreprise en plus d'exiger, pour les entreprises non cotées en Bourse, l'envoi périodique des certificats de conformité de la part de la direction de l'entreprise. Ces certificats constituent une déclaration de la direction confirmant qu'à sa connaissance les frais sociaux sont payés (salaires, retenues sur le salaire, etc.), qu'aucune somme n'est due aux autorités fiscales et que l'entreprise se conforme, entre autres, à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, à la Loi sur les normes du travail du Québec, à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, à la Loi 90 sur la formation et à la Charte de la langue française.

Les conventions de financement de Fondaction prévoient des clauses juridiques voulant que dans la conduite de ses activités, l'entreprise s'engage à se conformer à toutes les lois, ordonnances et normes gouvernementales applicables en matière environnementale et à agir au mieux de ses possibilités afin de maintenir des standards élevés en cette matière.

La fréquence et les diverses formes que prennent les échanges de Fondaction avec la grande majorité des entreprises, au sujet de questions environnementales ou sociales, sont de nature formelle et informelle. Il est donc difficile, voire impossible, de compiler la totalité de l'information ainsi partagée ni d'en traduire toute la portée. Au cours des deux dernières années financières, 63 % des nouveaux investissements ont fait l'objet d'un diagnostic socioéconomique. Grâce à la révision des outils de diagnostic socioéconomique, les indicateurs choisis sont mieux adaptés aux diverses situations et caractéristiques des entreprises du portefeuille et l'intégration de certains indicateurs à l'analyse multicritère est facilitée.



Big Bang ERP

Big Bang ERP (BBERP) est une firme conseil dont la mission est d'optimiser, rationaliser et automatiser les processus d'affaires des entreprises par l'implantation, la personnalisation, la formation et le support de l'ensemble des solutions infonuagiques ERP (Enterprise Resources Planning) sur le marché. Par son investissement, Fondaction contribue à la croissance d'une entreprise québécoise qui exporte un savoir-faire de pointe et l'accompagne dans ses efforts pour structurer sa gouvernance et préparer une ouverture du capital aux employés.



Spécialisé dans la réhabilitation de sites contaminés et la réalisation d'évaluations environnementales, Groupe C. Laganière se démarque par son approche audacieuse, son expérience reconnue et sa vision avant-gardiste de la santé-sécurité au travail. C'est en cohérence avec sa vision du développement durable que Fondaction soutient l'entreprise dans cette période clé de transmission où une troisième génération de Laganière en prend les rênes. Chef de file de l'industrie et du génie environnemental québécois, le groupe vient de se porter acquéreur de terrains ayant autrefois appartenu à Shell. En effectuant les travaux de réhabilitation environnementale requis, Groupe C. Laganière contribuera à donner au site de Montréal-Est et d'Anjou une nouvelle vocation.

PORTEFEUILLE IMMOBILIER

Fondaction aborde les investissements directs en immobilier avec les mêmes principes qui animent ses investissements directs en entreprise. Le Fonds est conscient que les activités de construction et d'exploitation d'immeubles ont un impact sur l'environnement, sur le développement économique et sur la qualité de vie des citoyens. Suivant cette logique, Fondaction sélectionne des projets qui sont en adéquation avec leur environnement et qui répondent à divers enjeux sociétaux. Cette approche est dictée par la conviction que l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse des projets, diminue son exposition aux risques et assure une pérennité aux bâtiments ainsi financés.

Le choix des promoteurs et partenaires prend en considération les enjeux du développement durable; la sélection des projets immobiliers se fait de façon à répondre à des problématiques telles que la revitalisation urbaine, l'efficacité énergétique ou l'accès au transport collectif. Lors de l'analyse des projets, des intentions précises en matière de développement durable sont formulées et Fondaction voit à ce qu'on recoure aux meilleurs moyens disponibles pour les concrétiser.

Le partenariat de longue date pour le développement du Technopôle Angus est un exemple du type de synergie recherchée dans les investissements

« Fondaction sélectionne des projets qui sont en adéquation avec leur environnement et qui répondent à divers enjeux sociétaux. »

de Fondaction. Depuis 1999, cette alliance fructueuse a permis de développer les terrains de l'ancienne usine Angus de manière responsable et de générer des retombées significatives pour toute la collectivité. L'utilisation des leviers financiers de Fondaction a permis la réalisation de plusieurs projets à Montréal caractérisés par une mixité des usages, une intégration harmonieuse à la structure urbaine environnante, une attention portée à l'efficacité énergétique ainsi qu'une utilisation judicieuse des principes de construction écologique. Le partenariat n'est pas terminé, car d'importants projets mixtes comme la construction du Carré Saint-Laurent (2016) et du nouvel écoquartier attaché au Technopôle Angus (2018) ont été lancés. Le plus avancé de ceux-ci, le Carré Saint-Laurent, intègre bureaux, commerces et espaces culturels. Cet ensemble immobilier vise une certification LEED NE; il a remporté, en 2014, le Prix Projet Vert décerné par Voir vert – Le portail du bâtiment durable au Québec qui souligne les dimensions écologiques

remarquables d'un projet immobilier. À travers des projets comme le Carré Saint-Laurent et le nouvel écoquartier qui vise la certification LEED-ND V4 PLATINE, Fondaction démontre que l'opérationnalisation des principes de développement durable est possible dans toutes les classes d'actifs, y compris l'immobilier.



O Mile-Ex

Quand la revitalisation a un impact matériel, environnemental et humain

En participant au financement du projet O Mile-Ex, Fondaction a permis la fusion et la revitalisation durable de deux immeubles industriels déployée sur plus de 370 000 pieds carrés, donnant lieu à un véritable centre d'excellence de l'économie du savoir. Le projet se démarque par son caractère durable, mais aussi par sa capacité d'attirer des entreprises qui créent des emplois de qualité dans des domaines de pointe au Québec comme ceux de l'intelligence artificielle, du multimédia et des neurosciences.

FONDS PARTENAIRES ET SPÉCIALISÉS

Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de répondre à des besoins spécifiques en matière de financement, de diversifier l'actif, de partager une expertise et d'accéder à divers réseaux, Fondation souscrit à différents fonds partenaires ou spécialisés dont plusieurs ont été créés à sa propre initiative, notamment le fonds Biomasse Énergie I et le Fonds Inlandsis.

Dans ses choix d'investissement, Fondation tient compte de la complémentarité des fonds spécialisés avec ses propres activités d'investissements directs. Il prend aussi en compte les effets bénéfiques potentiels de son association avec ces fonds et leurs réseaux pour ses entreprises partenaires.

Des investissements réalisés dans des sociétés qui développent ou détiennent un portefeuille immobilier complètent ce portefeuille. Les portefeuilles gérés dans le cadre du Programme de gestionnaires en émergence font partie de la section Placements sur les marchés financiers du rapport, en raison de leur approche de gestion. Au 31 mai 2018, 63 investissements en capital de développement dans des fonds spécialisés représentaient 16,6 % de l'actif net, soit 328 millions de dollars à la juste valeur. À ceci s'ajoutent des engagements de débours à venir pour un montant additionnel de 175,9 millions de dollars.

Désireux de contribuer à l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'industrie des fonds de capital d'investissement, Fondation endosse depuis plusieurs années les Principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA). Ces principes constituent un cadre de discussion entre le commandité-gestionnaire et les commanditaires-investisseurs des fonds de capital d'investissement dans le but d'assurer une saine gouvernance des fonds, l'alignement des intérêts entre le gestionnaire et les investisseurs ainsi qu'une transparence adéquate dans la reddition de comptes. Depuis 2010, un rapport de conformité à ces principes

doit être présenté au comité exécutif de Fondation avant que l'autorisation de signer la convention de souscription de tout nouvel investissement dans un fonds spécialisé soit donnée.

La composition du portefeuille de fonds et le choix des gestionnaires témoignent de l'engagement de Fondation envers le développement durable. En effet, les critères de sélection des fonds spécialisés et de leurs gestionnaires respectifs comprennent les dimensions sociales, environnementales et de gouvernance. Le tableau de la page 72 présente, à travers le portefeuille de fonds, le pourcentage des sommes investies au coût, incluant les engagements, à l'endroit d'un ou de plusieurs fonds répondant à certaines caractéristiques pertinentes dans le cadre de ce rapport. Il est à noter qu'un même fonds peut être considéré dans plus d'une catégorie. C'est pourquoi le tableau précise le pourcentage des sommes investies dans des fonds qui satisfont à une ou plusieurs caractéristiques. Un fonds est considéré comme ayant une mission à impact social lorsque sa raison d'être vise à faciliter l'accès à du capital pour une certaine clientèle qui, autrement, aurait de la difficulté à se le procurer ou à financer des projets porteurs socialement

responsables. D'autres fonds ont des processus ou adoptent des pratiques qui prennent en considération l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.



Fonds Innovexport

Le Fonds Innovexport soutient l'amorçage et le démarrage d'entreprises innovantes visant les marchés internationaux, quel que soit leur secteur d'activité. En devenant l'un de ses partenaires-clés, Fondation est convaincu que cette rampe de lancement jeunes entreprises québécoises, mais aussi à l'élaboration de solutions nouvelles répondant aux enjeux sociaux et environnementaux actuels. La créativité d'ici, lorsqu'elle est adéquatement soutenue, développée et exportée, est un véritable vecteur d'enrichissement collectif.

Certains de ces fonds se sont dotés de codes d'éthique ou d'autres règles qui les obligent à exclure certains investissements sur la base de critères sociaux ou environnementaux. On retrouve alors différents filtres, dans les conventions juridiques liées aux fonds, qui forcent les gestionnaires à exclure certains investissements. Ces filtres portent notamment sur les investissements dans des activités ayant pour conséquence la substitution d'emplois occupés par des salariés du secteur public, dans des entreprises qui produisent ou vendent des armes, des sociétés ayant des antécédents de non-respect des normes du travail ou des lois en matière de droits humains ainsi que des entreprises qui ont des activités illicites ou une conduite inadéquate à l'égard de l'environnement.

Le contrôle de la conformité des fonds aux règles environnementales ou sociales est réalisé dans le cadre du suivi régulier des activités des fonds. Il comprend la réception périodique de différents documents de reddition de comptes, des communications régulières avec le gestionnaire et dans la plupart des cas, la participation d'un représentant de Fondation au sein du conseil d'administration, du comité de l'investissement, du comité consultatif ou d'un autre comité.

Les fonds auprès desquels Fondation assure la participation d'un représentant constituent 78,8 % des sommes investies au coût, en incluant les sommes engagées au 31 mai 2018. Les sommes engagées dans les fonds sont généralement versées par tranches, réparties sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans, exigibles pourvu que les conditions prévues aux ententes soient respectées.

Filaction

Fonds de développement

Filaction est un fonds de développement qui soutient des PME québécoises, notamment de la diversité, de l'économie sociale, de la culture et du tourisme. Travaillant en étroite collaboration avec les acteurs du développement local et régional, il contribue à la gestion et à la capitalisation de fonds dédiés à différentes clientèles ciblées d'entrepreneurs, par exemple les femmes et les communautés culturelles ainsi que des secteurs d'activité moins bien desservis. Par l'entremise de ces fonds, Filaction soutient également des PME et des micro-entreprises issues de collectivités.

Filaction a été créé en 2001 à l'initiative de Fondation, d'où proviennent ses capitaux investis, et partage ses objectifs de démocratisation économique, de solidarité et de développement durable. Pour Filaction, la croissance de toute entreprise passe par l'épanouissement et la qualité de vie des femmes et des hommes qui y travaillent. Avec la possibilité d'intervenir rapidement et d'ajuster son offre pour favoriser l'essor de projets viables et durables, Filaction est un partenaire de premier plan qui apporte une nouvelle dimension au développement de chacune des régions du Québec.



Fonds Biomasse Énergie I

Créé à l'initiative de Fondation et de la Fédération québécoise des coopératives forestières avec l'appui d'Investissement Québec, le Fonds Biomasse Énergie I vise à soutenir des projets de production de chaleur à partir de la biomasse forestière résiduelle, en appui à un développement économique régional axé sur la satisfaction des besoins sociaux et sur la préservation de l'environnement. Grâce à une solution de financement et d'accompagnement technique adaptée aux entreprises, celles-ci ont à leur disposition un moyen novateur pour procéder à la conversion de leur système de production d'énergie thermique qui utilise encore l'énergie fossile.



Fonds Inlandsis

Incitatif innovant pour une économie plus verte, la cocréation du Fonds Inlandsis par Fondation et la Coop Carbone a été annoncée à Marrakech lors de la CDP 22. Cet investissement de 20 millions de dollars contribue à l'émergence d'une forme de financement pour la réduction du carbone. Le montage financier inédit permet aux entreprises de réduire leurs émissions de GES grâce à une avance de fonds affectée à la modernisation de leurs installations. Chaque projet de réduction de GES admissible génère sa part de crédits compensatoires de carbone. Ce sont ces crédits qui servent à rembourser la dette encourue par la modernisation et à dégager un revenu pour le Fonds Inlandsis au moment de leur revente à des entreprises acheteuses qui sont réglementées à cet effet.

Fonds partenaires ou spécialisés — pourcentage des sommes investies répondant à différentes caractéristiques (au 31 mai)

| Caractéristiques | 2018 ¹ | 2017 ² | 2016 ³ | 2014 ⁴ | 2012 ⁵ | 2010 ⁶ |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| La mission du fonds est de régler une problématique sociale ou de réaliser des investissements qui ont un impact social important. | 26,3 % | 25,3 % | 29,5 % | 30,8 % | 26,1 % | 25,2 % |
| La mission du fonds est orientée sur les technologies propres, l'environnement ou le développement durable. | 27,5 % ⁷ | 21,1 % | 15,5 % | 12,8 % | 10,6 % | 14,1 % |
| Les processus ou décisions intègrent de manière explicite des dimensions environnementales ou sociales. | 55,6 % | 55,9 % | 57,0 % | 63,0 % | 53,9 % | 63,3 % |
| Le gestionnaire s'engage à respecter un code d'éthique dans ses investissements ou à exclure certains investissements jugés non souhaitables d'un point de vue social ou environnemental. | 52,5 % | 45,0 % | 41,9 % | 32,2 % | 37,2 % | 22,5 % |
| Pourcentage des sommes investies dans des fonds qui répondent à au moins une des quatre caractéristiques exposées ci-dessus. | 89,8 % | 88,1 % | 91,6 % | 91,1 % | 89,2 % | 83,7 % |

¹ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2018 : 24,4 %, 21,2 %, 58,3 %, 39,7 % et 86,9 %.

² Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2017 : 20,6 %, 17,9 %, 58,9 %, 34,7 % et 85,4 %.

³ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2016 : 30,7 %, 16,4 %, 63,1 %, 33,4 % et 91,3 %.

⁴ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2014 : 33,5 %, 16,9 %, 63,3 %, 30,4 % et 89 %.

⁵ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2012 : 24,5 %, 13,2 %, 53,7 %, 38,0 % et 88,3 %.

⁶ Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2010 : 29,6 %, 17,7 %, 68,0 %, 16,9 % et 82,9 %.

⁷ Somme au coût : 137,2 millions de dollars.

PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Fondaction sélectionne les classes d'actifs dans lesquelles il souhaite investir et répartit l'actif parmi celles-ci. Il voit également à la sélection des conseillers en valeurs, leur fixe des objectifs de valeur ajoutée et établit des limites de risques acceptables. L'activité de ces conseillers externes est encadrée par des politiques et des mandats explicites, notamment en matière d'intégration des enjeux ESG. Fondaction voit au suivi de ceux-ci, évalue leurs résultats et s'assure du respect des ententes convenues. Au 31 mai 2018, c'était 56,4 % de l'actif net qui était ainsi géré. Conformément à la norme d'investissement, le portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse fait partie des *Investissements en capital de développement*. Aux fins de la présentation, il est ajouté dans le total de la catégorie *Autres investissements*, tout comme les portefeuilles gérés dans le cadre du Programme de gestionnaires en émergence.

Fondaction détient des actions avec droit de vote dans des entreprises cotées en Bourse, directement ou par le biais de fonds communs dont il détient des unités. L'exercice des droits de vote pour les titres détenus et gérés par Fondaction respecte les Principes pour l'investissement responsable (PRI).

Fondaction privilégie les conseillers en valeurs dont le siège social est situé au Québec, ce qui était le cas pour la majorité des conseillers en valeurs auxquels un mandat de gestion était confié en date du 31 mai 2018. Fondaction prend aussi en compte parmi ses critères de sélection les positions, les pratiques et les politiques des conseillers en valeurs se rapportant aux enjeux ESG. Une appréciation de la qualité et de la pertinence de l'exercice des droits de vote fait d'ailleurs partie intégrante des

critères de sélection des gestionnaires externes, particulièrement en matière d'enjeux ESG. Toujours à la même date, quinze gestionnaires étaient signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et trois des SBAI (Standards Board for Alternative Investment).

Quant aux titres détenus par Fondaction dont la gestion est confiée à des firmes externes, les conseillers en valeurs qui agissent pour le Fonds exercent leurs droits de vote, ou choisissent de ne pas les exercer, conformément à la politique adoptée. Fondaction se réserve toutefois le droit en tout temps de demander aux conseillers en valeurs d'exercer leurs droits de vote d'une manière précise. Lorsque Fondaction investit par le biais d'un fonds commun, il n'est pas directement propriétaire des actions; le Fonds obtient alors une copie de la politique d'exercice des droits de vote qui s'applique à ce fonds. Le suivi consiste à obtenir d'une part un rapport, à tout le moins sur une base annuelle, quant à la façon dont les droits de vote ont été exercés et, d'autre part, une confirmation de conformité à la politique ainsi qu'un avis en cas de changement à celle-ci.

Initier des fonds excluant les énergies fossiles pour transformer l'industrie de la finance

Les actifs liés aux énergies fossiles font face au risque de devenir des « actifs échoués », les réserves d'énergie fossile risquant de devenir en partie inexploitable, étant donné les contraintes climatiques et l'intensification de la réglementation sur les émissions de carbone.

À la demande de Fondaction, Gestion de portefeuille Triasima et Hexavest ont créé toutes deux un fonds qui n'investit pas dans des émetteurs identifiés comme ayant des réserves de combustibles fossiles. Ainsi, le Fonds Triasima d'actions mondiales tous pays ex-fossiles et le Fonds Hexavest vecteur climatique proscrivent les entreprises possédant des réserves prouvées ou probables de pétrole, de gaz naturel ou de charbon utilisées à des fins énergétiques. Les deux entreprises sont situées à Montréal et ont démarré leurs activités au début des années 2000.

Des obligations vertes pour coconstruire un monde nouveau

Les obligations vertes sont des titres de dette à double impact puisqu'elles génèrent non seulement un rendement financier, mais qu'elles ont aussi un impact environnemental positif. L'effet recherché doit correspondre à un choix clair et officiel de la part de l'émetteur de dette, qu'il s'agisse d'une organisation publique (nationale ou municipale) ou d'une entreprise privée. Les obligations vertes permettent de relever les grands enjeux du moment comme la lutte au réchauffement climatique. En investissant massivement dans des énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien et dans des programmes d'efficacité énergétique, en finançant l'électrification des transports et le transport collectif, on soutient des actions qui sont vitales pour la planète.

L'acquisition d'obligations vertes par Fondation augmente en fonction de ses actifs, portant la valeur de celles-ci à 88,2 millions de dollars au 31 mai 2018, ce qui représente, si l'on exclut la catégorie particulière des actifs d'entreprises québécoises de petite capitalisation (EQPC), environ 10 % du portefeuille de Fondation sur les marchés financiers. Ce type de placement met à contribution principalement deux partenaires dont les critères de sélection s'appuient notamment sur les Green Bond Principles, soit Mirova et AlphaFixe Capital, mais il concerne aussi d'autres gestionnaires comme Addenda Capital possédant une certaine quantité de titres d'obligations vertes au sein d'un portefeuille composé d'autres indices.

En 2015, le conseil d'administration de Fondation a mandaté ses conseillers en valeurs externes pour qu'ils complètent le désinvestissement de l'ensemble des placements, obligataires et en fonds propres, des entreprises possédant ou exploitant des réserves d'énergie fossile. Cette initiative est motivée par la profonde conviction de Fondation que l'industrie de la finance doit être conséquente avec les conclusions scientifiques relatives aux changements climatiques. Cette orientation a aussi pour effet de diminuer l'exposition du portefeuille à la forte volatilité que connaissent les titres énergétiques dans une perspective de gestion des risques. D'ailleurs, la recherche démontre que la valeur des entreprises de ce secteur prend peu en considération les risques d'impacts de politiques fiscales et réglementaires pouvant affecter leurs perspectives.

De plus, le Fonds considère que les capitaux ont une bonne espérance de rendement lorsqu'ils sont investis dans les énergies renouvelables. De même, Fondation participe au nouveau marché des obligations vertes en possédant, par l'entremise de divers fonds, des obligations émises par des entreprises et des entités gouvernementales du Québec et d'ailleurs. Chaque nouvelle émission d'obligations vertes, qu'elle provienne d'une agence gouvernementale, d'une municipalité, d'une organisation supranationale ou d'une entreprise ou banque privée, est évaluée afin d'en apprécier les retombées. Avec une espérance de rendement comparable aux obligations conventionnelles, le choix des obligations vertes permet une opérationnalisation concrète et cohérente des principes de développement durable.

Fondation est actif au sein du réseau québécois des signataires des PRI, dont il est lui-même signataire depuis 2011. Il participe également à la sensibilisation des marchés financiers en mettant de l'avant l'importance d'adopter des comportements responsables qui tiennent compte des enjeux ESG. Le Fonds soumet annuellement un rapport au secrétariat des PRI présentant sa contribution à chacun des six principes.

INDEX DU CONTENU GRI

Le 7^e rapport de développement durable de Fondation a été réalisé selon l'option de conformité étendue des normes GRI. Il a fait l'objet d'une mission d'examen par un auditeur indépendant dont le rapport apparaît à la page IV. Les indicateurs GRI examinés par l'auditeur indépendant sont identifiés au moyen du symbole .



| Éléments d'information | | Pages | Non- publication | Audit |
|---|---|----------------------------------|---------------------|---|
| GRI 101 Principes généraux 2016 | | | | |
| GRI 102 Éléments généraux d'information 2016 | | | | |
| PROFIL DE L'ORGANISATION | | | | |
| 102-1 | Nom de l'organisation | 1 | | |
| 102-2 | Activités, marques, produits et services | 1, 2, 58, 59, 60, 61, 65, 69, 70 | | |
| 102-3 | Lieu géographique du siège social | Couverture 4 | | |
| 102-4 | Lieu géographique des sites d'activité | 1, 2 | | |
| 102-5 | Capital et forme juridique | 1 | | |
| 102-6 | Marchés desservis | 1, 54, 61 | | |
| 102-7 | Taille de l'organisation | 1, 2, 21, 39 | | |
| 102-8 | Information concernant les employés et les autres travailleurs | 39, 40 | | |
| 102-9 | Chaîne d'approvisionnement | 3, 4, 52, 70 à 74 | | |
| 102-10 | Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement | Aucune | | |
| 102-11 | Principe de précaution ou approche préventive | 35 | | |
| 102-12 | Initiatives externes | 24 à 26 | | |
| 102-13 | Adhésion à des associations | 24 à 26 | | |
| STRATÉGIE ET ANALYSE | | | | |
| 102-14 | Déclaration du décideur le plus haut placé | II, III | | |
| 102-15 | Principaux impacts, risques et opportunités | II, III, 34, 35, 63, 64 | | |
| ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ | | | | |
| 102-16 | Valeurs, principes, normes et règles de conduite | 33 | |  |
| 102-17 | Mécanismes internes et externes pour signaler des préoccupations en matière d'éthique | 33 | |  |

| Éléments d'information | | Pages | Non-publication | Audit |
|--|---|-------------------------|-----------------|-------|
| GOUVERNANCE | | | | |
| 102-18 | Structure de gouvernance | 27 à 32 | | |
| 102-19 | Délégation de l'autorité | 27 à 32, 35 | | ⊗ |
| 102-20 | Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux | 38 | | |
| 102-21 | Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux | 9 à 12, 38, 43, 55 à 57 | | |
| 102-22 | Composition du C.A. et de ses comités | 29 à 32 | | |
| 102-23 | Présidence du C.A. | 29, 30 | | |
| 102-24 | Nomination et sélection des membres du C.A. | 29 à 32 | | ⊗ |
| 102-25 | Conflits d'intérêts | 33, 34 | | ⊗ |
| 102-26 | Rôle du C.A. dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie | 27, 30, 34, 35, 38 | | |
| 102-27 | Connaissance partagée du C.A. | 27, 28, 30 à 32 | | |
| 102-28 | Évaluation de la performance du C.A. | 28 | | |
| 102-29 | Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux | 27, 34, 35 | | ⊗ |
| 102-30 | Efficacité des procédures de gestion des risques | 34, 35 | | |
| 102-31 | Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux | 27, 28, 35 | | |
| 102-32 | Rôle du C.A. dans l'approbation du rapport | 32, 38 | | |
| 102-33 | Communication des préoccupations majeures | 33 à 35 | | |
| 102-34 | Nature et nombre total de préoccupations majeures | Aucune | | ⊗ |
| 102-35 | Politiques de rémunération | 28, 32, 41, 42 | | ⊗ |
| 102-36 | Procédure de détermination de la rémunération | 28, 32, 41, 42 | | |
| 102-37 | Implication des parties prenantes dans la rémunération | 28, 32, 42 | | |
| 102-38 | Ratio de rémunération totale annuelle la mieux payée par rapport à la rémunération médiane | 42 | | ⊗ |
| 102-39 | Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle | 42 | | |
| DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES | | | | |
| 102-40 | Liste des groupes de parties prenantes | 9 | | |
| 102-41 | Accords de négociation collective | 40 | | |
| 102-42 | Identification et sélection des parties prenantes | 9 | | |
| 102-43 | Approche de l'implication des parties prenantes | 9, 10, 12, 43, 55 | | |
| 102-44 | Enjeux et préoccupations majeurs soulevés | 9 à 11 | | ⊗ |
| ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS | | | | |
| 102-45 | Entités incluses | 1, 2 | | |
| 102-46 | Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu | 9 à 12 | | ⊗ |
| 102-47 | Liste des enjeux pertinents | 10, 11 | | ⊗ |
| 102-48 | Reformulation d'information | 2, 11, 21, 59 | | ⊗ |
| 102-49 | Modifications relatives à la reddition de comptes | 10, 11 | | ⊗ |
| PROFIL DU RAPPORT | | | | |
| 102-50 | Période de reddition de comptes | 1 | | |
| 102-51 | Date du rapport le plus récent | 1 | | |
| 102-52 | Cycle de reddition de comptes | 1 | | |
| 102-53 | Point de contact pour les questions relatives au rapport | 83 | | |
| 102-54 | Déclaration de reddition de comptes en conformité avec les normes GRI | III | | |
| 102-55 | Index du contenu GRI | 75 à 82 | | |
| 102-56 | Vérification externe | IV | | |

| Aspects pertinents | Approches de gestion et indicateurs | | Pages | Non-publication | Audit |
|---|-------------------------------------|---|--|-----------------|-------|
| Performance économique | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 3, 4, 9 à 11, 13 à 19, 21, 53, 54, 61 à 64 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 13 à 19, 53, 54, 58 à 60, 61 à 74 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 53 à 60, 61 à 74 | | |
| GRI 201 Performance économique 2016 | 201-1 | Valeur économique directe créée et distribuée | 2, 21 à 23 | | ⊗ |
| | 201-2 | Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques | 63, 64 | | ⊗ |
| | 201-3 | Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies | 42 | | |
| | 201-4 | Aides publiques reçues | Aucune | | |
| Présence sur le marché | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 39 à 42 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 39 à 43 | | |
| GRI 202 Présence sur le marché 2016 | 202-1 | Couverture des régimes de retraite à prestations définies | 42 | | |
| | 202-2 | Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels | 39 | | |
| Impacts économiques indirects | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 13 à 20, 61 à 74 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 61 à 74 | | |
| GRI 203 Impacts économiques indirects 2016 | 203-1 | Investissements dans les infrastructures et mécénat | Aucun | | |
| | 203-2 | Impacts économiques indirects significatifs | 21 à 23, 61 à 74 | | ⊗ |
| Pratiques d'achat | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 52 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 52, 70 à 74 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 52, 70 à 74 | | |
| GRI 204 Pratiques d'achat 2016 | 204-1 | Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels | 52, 70 à 74 | | |
| Lutte contre la corruption | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 27, 28 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 27, 28, 33 à 35, 38 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 33 à 35, 38 | | |
| GRI 205 Lutte contre la corruption 2016 | 205-1 | Pourcentage et nombre de domaines d'activité soumis à des évaluations de risques en matière de corruption | 33 à 35 | | |
| | 205-2 | Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption | 33 à 35 | | ⊗ |
| | 205-3 | Cas avérés de corruption et mesures prises | Aucun | | ⊗ |

| Aspects pertinents | Approches de gestion et indicateurs | | Pages | Non-publication | Audit |
|---|-------------------------------------|--|-----------------|-----------------|-------|
| Comportement anticoncurrentiel | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 27, 28 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 27, 28, 33 à 35 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 33 à 35 | | |
| GRI 206 Comportement anticoncurrentiel 2016 | 206-1 | Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques | Aucun | | |
| Portefeuille de produits | | | | | |
| GRI G4 Supplément sur le secteur des services financiers | FS6 | Pourcentage du portefeuille par région, taille (p. ex., microentreprise, PME ou grande société) | 54, 61 | | ⊗ |
| | FS7 | Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice social | 59 à 74 | | ⊗ |
| | FS8 | Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental | 61 à 74 | | ⊗ |
| Audit | | | | | |
| GRI G4 Supplément sur le secteur des services financiers | FS9 | Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques | 34, 35, 61 à 74 | | |
| Propriété active | | | | | |
| GRI G4 Supplément sur le secteur des services financiers | FS10 | Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution avec laquelle l'entreprise répondante a eu des échanges portant sur des questions environnementales et sociales | 61 à 74 | | ⊗ |
| | FS11 | Pourcentage des actifs faisant l'objet d'un filtrage/tamisage positif ou négatif en matière environnementale ou sociale | 61 à 74 | | ⊗ |

| Aspects pertinents | Approches de gestion et indicateurs | | Pages | Non-publication | Audit |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|----------------|-----------------|-------|
| Matières | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 44, 45 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 44 à 46, 52 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 4, 44 à 46, 52 | | |
| GRI 301 Matières 2016 | 301-1 | Matières utilisées par poids ou par volume | 45, 46 | | |
| | 301-2 | Matières recyclées utilisées | 45, 46 | | |
| | 301-3 | Produits et matériaux d'emballage valorisés | 45, 46 | | |
| Énergie | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 44, 47 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 44, 47, 48, 52 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 44, 47, 48, 52 | | |
| GRI 302 Énergie 2016 | 302-1 | Consommation énergétique au sein de l'organisation | 47 | | |
| | 302-2 | Consommation énergétique en dehors de l'organisation | 47, 48 | | ⊗ |
| | 302-3 | Intensité énergétique | 47, 48 | | |
| | 302-4 | Réduction de la consommation énergétique | 47, 48 | | |
| | 302-5 | Réduction des besoins énergétiques des produits et des services | 47, 48 | | |
| Eau | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | | s.o. | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | | s.o. | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | | s.o. | |
| GRI 303 Eau 2016 | 303-1 | Prélèvement d'eau par source | | s.o. | |
| | 303-2 | Sources d'eau fortement affectées par le prélèvement d'eau | | s.o. | |
| | 303-3 | Recyclage et réutilisation de l'eau | | s.o. | |
| Biodiversité | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | | s.o. | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | | s.o. | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | | s.o. | |
| GRI 304 Biodiversité 2016 | 304-1 | Prélèvement d'eau par source | | s.o. | |
| | 304-2 | Sources d'eau fortement affectées par le prélèvement d'eau | | s.o. | |
| | 304-3 | Recyclage et réutilisation de l'eau | | s.o. | |
| | 304-4 | Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées | | s.o. | |

| Aspects pertinents | Approches de gestion et indicateurs | | Pages | Non-publication | Audit |
|--|-------------------------------------|--|-----------------|-----------------|-------|
| Émissions | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 44, 49 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 44, 47, 49 à 52 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 44, 47, 49 à 52 | | |
| GRI 305 Émissions 2016 | 305-1 | Émissions directes de GES (champ d'application 1) | 50 | | |
| | 305-2 | Émissions indirectes de GES (champ d'application 2) | 50 | | |
| | 305-3 | Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) | 50 | | |
| | 305-4 | Intensité des émissions de GES | 50 | | |
| | 305-5 | Réduction des émissions de GES | 49 à 51 | | |
| | 305-6 | Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) | 50 | | |
| | 305-7 | Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives | 50 | | |
| Effluents et déchets | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 44, 45 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 44, 45, 52 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 44 à 46, 52 | | |
| GRI 306 Effluents et déchets 2016 | 306-1 | Écoulement d'eau par qualité et destination | | s.o. | |
| | 306-2 | Déchets par type et méthode d'élimination | 45, 46 | | |
| | 306-3 | Déversements significatifs | | s.o. | |
| | 306-4 | Transport de déchets dangereux | | s.o. | |
| | 306-5 | Masses d'eau affectées par les déversements ou ruissellements | | s.o. | |
| Conformité environnementale | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 44 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 44, 52 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 38, 44, 52 | | |
| GRI 307 Conformité environnementale 2016 | 307-1 | Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales | Aucune | | |
| Évaluation environnementale des fournisseurs | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 44 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 51, 52, 70 à 74 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 51, 52, 70 à 74 | | |
| GRI 308 Évaluation environnementale des fournisseurs 2016 | 308-1 | Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux | 51, 52, 70 à 74 | | |
| | 308-2 | Impacts négatifs, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises | 51, 52, 70 à 74 | | |

| Aspects pertinents | Approches de gestion et indicateurs | | Pages | Non-publication | Audit |
|--|-------------------------------------|--|-----------------|-----------------|-------|
| Emploi | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 39 à 42 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 39 à 42 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 39 à 43 | | |
| GRI 401 Emploi 2016 | 401-1 | Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique | 39, 40 | | |
| | 401-2 | Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein | 39 à 42 | | |
| | 401-3 | Retour au travail et maintien en poste après un congé parental | 39 | | |
| Relations employeur/employés | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 39 à 42 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 39 à 42 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 39 à 43 | | |
| GRI 402 Relations employeur/employés 2016 | 402-1 | Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles | 40 | | |
| Santé et sécurité au travail | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 39 à 42 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 39 à 42 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 39 à 43 | | |
| GRI 403 Santé et sécurité au travail 2016 | 403-1 | Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction | 40 | | |
| | 403-2 | Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail | 40 | | |
| | 403-3 | Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés | 40 | | |
| | 403-4 | Thème de santé et de sécurité couvert par des accords formels avec les syndicats | 40 | | |
| Formation et éducation | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 39 à 42 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 39 à 42 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 4, 39 à 43 | | |
| GRI 404 Formation et éducation 2016 | 404-1 | Nombre moyen d'heures de formation par an par employé | 41 | | |
| | 404-2 | Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition | 41 | | |
| | 404-3 | Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière | 41 | | |

| Aspects pertinents | Approches de gestion et indicateurs | | Pages | Non-publication | Audit |
|--|-------------------------------------|--|-----------------|-----------------|-------|
| Diversité et égalité des chances | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 39 à 42 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 39 à 42 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 4, 39 à 43 | | |
| GRI 405 Diversité et égalité des chances 2016 | 405-1 | Diversité des organes de gouvernance et des employés | 39, 40 | | |
| | 405-2 | Rapport du salaire de base des hommes / femmes par catégorie professionnelle | 42 | | ⊗ |
| Non-discrimination | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 39 à 42 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 39 à 42 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 4, 39 à 43 | | |
| GRI 406 Non-discrimination 2016 | 406-1 | Cas de discrimination et mesures correctives prises | Aucun | | ⊗ |
| Liberté syndicale et droit de négociation collective | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 39 à 42 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 39 à 42 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 39 à 43 | | |
| GRI 407 Liberté syndicale et droit de négociation collective 2016 | 407-1 | Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril | 52 | | |
| Travail des enfants | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 52 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 52 | | |
| GRI 408 Travail des enfants 2016 | 408-1 | Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants | 52 | | |
| Travail forcé ou obligatoire | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 52 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 52 | | |
| GRI 409 Travail forcé ou obligatoire 2016 | 409-1 | Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire | 52 | | |
| Pratiques de sécurité | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | | s.o. | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | | s.o. | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | | s.o. | |
| GRI 410 Pratiques de sécurité 2016 | 410-1 | Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme | | s.o. | |

| Aspects pertinents | Approches de gestion et indicateurs | | Pages | Non-publication | Audit |
|---|-------------------------------------|---|-------------------------------|-----------------|-------|
| Droits des peuples autochtones | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 52, 61, 62, 65 à 74 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 52 | | |
| GRI 411 Droits des peuples autochtones 2016 | 411-1 | Cas de violations des droits des peuples autochtones | Aucun | | |
| Évaluation des droits humains | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 52, 61, 62, 65 à 74 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 52 | | |
| GRI 412 Évaluation des droits humains 2016 | 412-1 | Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits humains ou des évaluations des impacts | 52, 65 à 74 | | |
| | 412-2 | Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits humains applicables dans leurs activités ; pourcentage de salariés formés | 41, 65 à 74 | | |
| | 412-3 | Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits humains | 65 à 74 | | |
| Communautés locales | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 13 à 18, 22 à 26, 59, 61 à 72 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 22 à 26, 55 à 57, 59, 61 à 72 | | |
| GRI 413 Communautés locales 2016 | 413-1 | Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement | 58, 59, 65 à 72 | | |
| | 413-2 | Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales | Aucune | | |
| GRI G4 Supplément sur le secteur des services financiers | FS13 | Points d'accès dans les zones à faible population ou économiquement défavorisées | 53, 54, 58, 59 | | ⊗ |
| | FS14 | Initiatives pour améliorer l'accès des personnes défavorisées à des services financiers | 53, 54, 58, 59 | | ⊗ |
| Évaluation sociale des fournisseurs | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 52 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 4, 51, 52, 70 à 74 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 4, 51, 52, 70 à 74 | | |
| GRI 414 Évaluation sociale des fournisseurs 2016 | 414-1 | Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux | 51, 52, 70 à 74 | | |
| | 414-2 | Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises | 51, 52, 70 à 74 | | |
| Contributions politiques | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 21, 27, 28 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 21, 27, 28, 33 à 35, 38 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 21, 27, 28, 33 à 35, 38 | | |
| GRI 415 Contributions politiques 2016 | 415-1 | Contributions politiques | Aucune | | ⊗ |

| Aspects pertinents | Approches de gestion et indicateurs | | Pages | Non-publication | Audit |
|---|-------------------------------------|---|--------------------------------------|-----------------|-------|
| Santé et sécurité des consommateurs | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 58, 59 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 55 à 59 | | |
| GRI 416 Santé et sécurité des consommateurs 2016 | 416-1 | Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité | | s.o. | |
| | 416-2 | Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé | Aucun | | |
| Commercialisation et étiquetage | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 58, 59 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 55 à 59 | | |
| GRI 417 Commercialisation et étiquetage 2016 | 417-1 | Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage | 58 | | |
| | 417-2 | Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage | Aucun | | |
| | 417-3 | Cas de non-conformité concernant la communication - marketing | Aucun | | |
| Confidentialité des données des clients | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 58 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 58 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 58 | | |
| GRI 418 Confidentialité des données des clients 2016 | 418-1 | Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients | Aucune | | ⊘ |
| Conformité sociale et économique | | | | | |
| GRI 103 Approche de gestion 2016 | 103-1 | Pertinence de l'enjeu et périmètre | 9 à 11, 13 à 20, 27, 28, 33 à 35, 58 | | |
| | 103-2 | Approche managériale et ses composantes | 13 à 20, 27, 28, 33 à 35, 58 | | |
| | 103-3 | Évaluation de l'approche managériale | 27, 28, 33 à 35, 58 | | |
| GRI 419 Conformité sociale et économique 2016 | 419-1 | Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques | Aucun | | ⊘ |

Dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité de son rapport en matière de développement durable, Fondaction vous invite à transmettre vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante :

developpementdurable@fondaction.com

Coordination des contenus, rédaction et édition :
Claude Normandin, Gabriel Brice,
Jérôme Langevin, Endrée Martel

Conception graphique :
Coopérative Belvédère communication

Photographies :
Adobe Stock, Unsplash, ZoneC



Certifié



100 %
postconsommation



recyclé



papier
permanent



énergie
biogaz



MONTRÉAL (siège social)

2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103
Montréal (Québec) H2K 4S3
Téléphone : (514) 525-5505 • 1 800 253-6665

QUÉBEC

125, boul. Charest Est, bureau 501
Québec (Québec) G1K 3G5
Téléphone : (418) 522-8650 • 1 800 253-6665

www.fondaction.com